

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

La valorisation des fonds locaux dans les bibliothèques de la région Auvergne Rhône-Alpes

Noémie Bouton

Sous la direction de Fabienne Henryot
Maître de conférences à l'Essib

Remerciements

Au sein de ce travail d'étude, je souhaiterais remercier Fabienne Henryot, qui a aussi bien été ma maître de stage que ma directrice de mémoire durant mon année de Master 2. Elle a su se montrer disponible et de bons conseils. Je remercie également Fanny Venuti, ma tutrice de stage, qui a été une source précieuse de renseignements.

Je souhaite bien évidemment remercier tous les professionnels qui ont accepté de répondre à mon enquête au travers de leur établissement : la médiathèque municipale de Thonon-les-Bains, la bibliothèque municipale de Lyon, la médiathèque centrale de Tarentaize à Saint-Etienne, la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, la bibliothèque Clermont Auvergne de Clermont-Ferrand, la bibliothèque Saint-Exupéry d'Annonay, la médiathèque du Puy-en-Velay, la médiathèque de Montélimar Agglomération, la médiathèque Valéry Larbaud de Vichy, la médiathèque La Trente de Vienne et la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse.

Enfin, je remercie ma maman, ainsi que Jérôme, pour leurs nombreuses relectures et soutien.

Résumé :

Les fonds locaux, témoins de l'histoire d'une ville, peuvent être considérés comme une des premières collections des bibliothèques. Cependant, que faire de ce fonds hybride, moitié lecture publique, moitié objet de conservation ? Le sujet tente ainsi de montrer ce que les bibliothèques de la région Auvergne Rhône-Alpes proposent en terme de valorisation pour mettre en avant ce fonds si riche, notamment à travers des partenariats divers et multiples.

Descripteurs :

Fonds locaux – Histoire - bibliothèques - lecture publique – conservation – valorisation- partenariats

Abstract :

The local collections, which bear witness to the history of a city, can be considered as one of the first collections of libraries. However, what about this hybrid fund, half public reading, half conservation object? The topic thus tries to show what Auvergne Rhône-Alpes libraries propose in terms of valorization to put forward this rich fund, especially through various and multiple partnerships.

Keywords : local collection - history – libraries- public reading – conservation-valorization - partnerships.

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DESCRIPTIF DE LA NOTION DE FONDS LOCAL	13
1. Définition générale du fonds	13
2. Apparition de la valorisation liée aux fonds locaux.....	15
2.1 <i>Rappels historiques</i>	<i>15</i>
2.2 <i>Exemples de valorisation aujourd’hui</i>	<i>17</i>
3. Identification sur les portails web des établissements.....	19
3.1 <i>Une identification pas toujours claire.....</i>	<i>19</i>
3.2 <i>Terminologie du fonds local</i>	<i>20</i>
4. Fonds local/patrimonial : même gestion ?	23
4.1 <i>Une distinction pas si évidente</i>	<i>23</i>
4.2 <i>Gestion des usages</i>	<i>24</i>
4.3 <i>Gestion du budget</i>	<i>26</i>
PARTIE 2 : LES PROFESSIONNELS EN PARLENT	28
1. Méthodologie choisie	28
2. Exemple de valorisation chez eux	31
2.1 <i>La signalétique et le plan de classement</i>	<i>31</i>
2.2 <i>L’emplacement dédié.....</i>	<i>33</i>
2.3 <i>La notion de territoire.....</i>	<i>36</i>
2.4 <i>La médiation et l’action culturelle.....</i>	<i>37</i>
3. Mise en place de partenariats	38
3.1 <i>Les pôles associés et commissions patrimoine.....</i>	<i>38</i>
3.2 <i>La conservation partagée</i>	<i>40</i>
3.3 <i>Appels à projets (PAPE, autres)</i>	<i>41</i>
3.4 <i>PCSES</i>	<i>42</i>
3.5 <i>Partenariats avec d’autres services de la ville</i>	<i>43</i>
3.6 <i>Réseau avec d’autres bibliothèques</i>	<i>46</i>
4. Difficultés récurrentes et atouts identifiés d’une gestion à plus grande échelle	47
PARTIE 3 : LES BONNES PRATIQUES EN ACTION ET LES PRECONISATIONS A APPORTER.....	49
1. Les bonnes pratiques.....	49
1.1 <i>Aides de proximité.....</i>	<i>49</i>
1.2 <i>La mise en place de véritable politique documentaire</i>	<i>50</i>

2. Les préconisations	52
2.1 <i>Revoir la définition fonds local/patrimonial.....</i>	52
2.2 <i>Elargir le public.....</i>	53
2.3 <i>Suggestions managériales.....</i>	54
CONCLUSION	56
SOURCES.....	57
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXES.....	65
TABLE DES ILLUSTRATIONS	98
TABLE DES MATIERES.....	99

Sigles et abréviations

- BBF : Bulletin des Bibliothèques de France
- BML : Bibliothèque Municipale de Lyon
- BnF : Bibliothèque nationale de France
- BNR : Bibliothèque Numérique de Référence
- CCFr : Catalogue Collectif de France
- DRAC : Direction Régionale des Actions Culturelles
- ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
- FILL : Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture
- IGB : Inspection Générale des Bibliothèques
- OPER : Observatoire du Patrimoine Ecrit en Région
- PAPE : Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit
- PEB : Prêt Entre Bibliothèques
- PCSES : Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social
- PNV : Programme national de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels
- SIGB : Système Intégré de Gestion des Bibliothèques
- UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

INTRODUCTION

Le fonds local est souvent présent à l'ouverture de la bibliothèque car à l'origine, il peut être acquis avec les confiscations révolutionnaires. Il représente alors une part du fonds global de la bibliothèque souvent marginale, sa gestion en est complexe, car c'est un fonds hybride, qui ne rentre pas vraiment dans les cases standard des collections de bibliothèques. En effet, ce dernier se situe entre le fonds patrimonial (de conservation) et le fonds courant (de prêt), et ainsi, il peut regrouper des documents anciens (histoire locale) comme contemporains (auteurs locaux). Il y a donc un travail de valorisation à mener pour bien identifier ces documents, et également pour qu'ils soient visibles par les usagers dans la bibliothèque. Notons également que la bibliothèque est le premier service culturel de proximité, ce qui inclut bien les fonds locaux dans cette démarche de mieux connaître son territoire. Bertrand Calenge va même jusqu'à dire que pour certains, le fonds local est « l'élément fondateur de la Bibliothèque [...], essentiel à l'identité d'une bibliothèque municipale, et partant à l'identité de la commune elle-même comme collectivité historique et vivante »¹.

Ainsi, le terme de valorisation, défini par le dictionnaire Larousse comme « l'action de donner de la valeur, plus de valeur à quelque chose ou à quelqu'un ; fait d'être valorisé » est employé dans les années 1980 en ce qui concerne les fonds locaux avec la Commission Desgraves. De nos jours, les initiatives se multiplient pour faire découvrir ce fonds à un plus grand nombre, étant un peu le fonds immergé de la bibliothèque alors qu'il est souvent un des fonds les plus anciens et qu'il regorge d'informations précieuses sur le département ou la région concernée.

Ce mémoire permettra alors de donner des pistes pour aider les professionnels à valoriser leur propre fonds, en montrant la multiplicité des partenariats qu'il est possible de nouer au travers d'exemples concrets.

En effet, comme on pourra le constater, il y a parfois un emboîtement d'échelles qui se crée (que ce soit en termes de gestion, catalogage ou de valorisation), ainsi que des partenariats, plus connus à l'échelle nationale avec les actions du Ministère de la Culture ou alors à une échelle plus réduite à l'intérieur de chaque ville ou commune. Cependant, cette question de la transversalité des enjeux et des actions en matière de fonds locaux, ainsi que la coopération des établissements, constituent un des angles morts des études et des manuels pratiques malgré le fait que l'Enssib ait publié la boîte à outils de l'Enssib qu'est *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque* parue en 2016. On peut par conséquent se demander en quoi la valorisation du fonds local pourrait-elle passer par une politique documentaire à plus grande échelle, et les potentiels bénéfices qui pourraient en découler ?

Notons que la politique documentaire d'une bibliothèque, est « l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections »². La politique d'acquisition, d'accès et de conservation sont ainsi développées. Cette politique

¹ ODDS, Jean-Paul. *Le Patrimoine*, Histoire, pratiques et perspectives. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997. Chap. 17, Les fonds locaux, p. 351. [Consulté le 28/06/2021].

² ENSSIB, *Politique documentaire*. Disponible sur : <<https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/politique-documentaire>>

documentaire est primordiale pour l'établissement puisqu'elle permet de fixer par écrit les objectifs de la bibliothèque, de réfléchir sur son fonds et sur les types de documents qu'il peut accueillir. Tout ceci doit bien évidemment se réfléchir en prenant en compte le public fréquentant l'établissement. Comme le précise l'article 7 de la Charte des bibliothèques parue en 1991³, « d'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées ». Dans notre cas, la politique documentaire « à plus grande échelle » correspondrait à un travail de valorisation commun de plusieurs collections dans différentes bibliothèques de la région ou alors à un travail en partenariat avec des institutions d'une même ville.

Mon terrain d'enquête privilégie la région Auvergne Rhône-Alpes, car selon le *Répertoire des fonds documentaires du CCFr* publié en avril 2020⁴, il s'agit de la deuxième région comportant le plus de fonds patrimoniaux. De plus, mon lieu de stage se situe dans une médiathèque de la région. Il faut néanmoins rester neutre car lorsque l'on parle de fonds patrimoniaux, on parle d'un ensemble de fonds comportant également des fonds spéciaux, anciens, spécialisés, locaux et régionaux ; et ainsi, le fonds local n'est pas le plus développé. J'ai également décidé de me cantonner aux bibliothèques et médiathèques car toujours selon le CCFr, ce sont elles qui ont en leur sein le plus de documents patrimoniaux.

Il faut dire que le paysage des bibliothèques est encadré juridiquement au niveau de la municipalité, des réseaux etc. On peut tout aussi bien trouver des bibliothèques municipales, intercommunales, que des bibliothèques classées. A l'intérieur de ces établissements qui ont comme point commun la lecture publique, on peut trouver des fonds locaux, mais c'est de cette diversité des missions que découle l'ambiguïté de ces fonds. Si les bibliothèques revendiquent d'autres noms (exemples des médiathèques), cela ne change pas les missions proposées, d'où le choix du titre de ce mémoire.

³ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *Charte des bibliothèques*, 1991 [pdf]. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1096>>. [Consulté le 06/08/2021].

⁴ CCFr, *Répertoire des fonds documentaires, état du répertoire au 23 avril 2020*. Disponible sur <<https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp>>

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DESCRIPTIF DE LA NOTION DE FONDS LOCAL

1. DEFINITION GENERALE DU FONDS

Le fonds local a trois caractéristiques : la première est qu'il revêt une définition purement géographique. Ainsi, chaque bibliothèque doit se constituer un périmètre donné, qui sera considéré comme local (ou régional), c'est-à-dire choisir jusqu'où peuvent aller les acquisitions liées au fonds : à la ville, au département, à des départements adjacents etc. De plus, un document entre dans le fonds local si son sujet, son auteur ou son lieu d'impression et/ou d'édition est défini au préalable comme étant local. Notons qu'à ce stade, la souplesse est de rigueur car certains privilégieront les auteurs locaux qui parlent de leur département ou non, à partir du moment où ils sont originaires du département en question ou du territoire choisi (médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse, médiathèque de Thonon-les-Bains, médiathèque de Saint-Etienne). Mais le terme d'auteurs locaux est très large : né dans le département, n'y habitant plus, auteurs non locaux mais traitant du département, auteurs passés dans le département seulement pour un temps, auteurs locaux qui habitent le département et écrivent sur le département. Il faut donc, comme l'explique la responsable des fonds locaux à la médiathèque Vailland, se recentrer sur l'essentiel, et s'appuyer parfois sur les bibliothèques ayant un fonds plus important.

La seconde caractéristique serait la diversité : en effet, les documents sont de tous types, comprenant « aussi bien des livres et publications actuelles que des manuscrits et des livres anciens, des ouvrages rares et des ouvrages de grande diffusion, des périodiques, des cartes et plans, des documents iconographiques allant des gravures artistiques aux photos documentaires, et tous les autres médias, disques, diapositives, films, cassettes et même vidéo-cassettes »⁵, sur tout support (papier, musicassettes, cassettes vidéo...), de tous les domaines de la connaissance (histoire, géographie, art, économie...), pour tous publics (curieux, érudits, universitaires...)⁶. Notons également que chaque fonds est spécifique à son établissement, ce qui en fait donc une collection unique.

Enfin, la troisième caractéristique est la recherche de l'exhaustivité, l'obligation d'achat de tous les documents traitant de la région, peu importe leurs sujets, leurs supports etc. C'est un fonds qui fait la fierté des bibliothèques car il permet « l'enracinement de la bibliothèque dans la ville et le terroir qui l'entoure »⁷. Rappelons que ce fonds, nommé parfois aussi fonds spécialisé⁸, appartient au

⁵ HAUCHECORNE, François. Fonds local et régional, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1982, n° 1, p. 25-30. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-01-0025-002_ISSN_1292-8399>. [Consulté le 6/02/2021].

⁶ MEYER, Anne. *A la recherche des fonds locaux dans l'Ain ou les enjeux et les perspectives d'un fonds local départemental*, Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque sous la direction de Marie-Françoise Bois-Delatte. Villeurbanne : Enssib, 1994. [Consulté le 7/02/2021].

⁷ CLAERR, Thierry. *Histoires en bibliothèque*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2009 Partie II, L'histoire locale et régionale en bibliothèque, p. 137-158. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/histoire-en-bibliotheque--9782765409700-page-137.htm>>. [Consulté le 14/02/2021].

⁸ PERRIN, Georges. *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 1999. ISBN 2691022762561. [Consulté le 6/02/2021].

fonds patrimonial, cela ayant été réaffirmé dans la Charte de la conservation dans les bibliothèques, publiée en 2014⁹. Cependant, il peut se distinguer de ce dernier de plusieurs façons : il appartient autant au fonds courant, d'après ses documents contemporains, qu'au fonds patrimonial, de par ses documents historiques. Il peut également se distinguer du fonds patrimonial (documents anciens, rares et précieux) par son apport de nouveaux documents que sont les médias (disques-CD, films) ou encore par son patrimoine oral.

Pour aller plus loin, et montrer l'hybridité de ce fonds, rappelons qu'il existe trois types de fonds différents en bibliothèque : le fonds patrimonial, dont « la finalité principale est la conservation pérenne, pour le public d'aujourd'hui, mais également celui de demain »¹⁰. Ce fonds est conservé en magasin (sans désherbage possible) et non empruntable. On trouve ensuite le fonds de référence dont « le but est d'apporter au public actuel une documentation choisie ». Ce fonds est en libre accès sans être empruntable et présente à la fois des documents récents choisis ainsi que des ouvrages classiques. Enfin, on trouve le fonds de diffusion, « destiné à la lecture « loisir » ou à la documentation », qui circule librement auprès du public de la bibliothèque actuelle et est axé sur la nouveauté et l'actualité. Par conséquent, nous voyons bien que le fonds local peut recouper chaque type avec toute sa richesse. De par sa complexité et sa singularité, il a besoin d'avoir une valorisation spécifique.

*Vers une autre conception du fonds local*¹¹, le texte de Germaine Frigot, peut être vu comme une synthèse de définitions, de pratiques et d'objectifs liés à ces fonds. En effet même si le texte semble dater, il met notamment l'accent sur l'utilité de ce fonds : créer des partenariats avec d'autres institutions car ce sont des collections de proximité qui peuvent être utiles pour des organismes de proximité. De plus, c'est un fonds toujours en mouvement : effectivement, lorsqu'un historien chercheur publie un ouvrage, une thèse ou autre, un autre confrère pourra alors à son tour écrire un ouvrage en se servant de ce qui a été réalisé auparavant. Enfin, c'est un fonds qui représente la bibliothèque, qui lui donne « une image de marque » et qui ne se détériorera pas car il contient la mémoire d'un territoire et devra être, à terme, conservé. Pour exemple, le maire de la ville de Vichy a utilisé pour sa carte de vœux une reproduction de peinture venant du fonds patrimonial de la médiathèque Valéry Larbaud, montrant ainsi l'importance que la municipalité peut attacher aux collections patrimoniales conservées.

Pour terminer, les objectifs de ces fonds locaux sont « de constitu[er] une collection pérenne et non pas uniquement destinée au prêt et à la consultation »¹². Ce fonds permet aux habitants de chaque ville, chaque département ou chaque région, de mieux connaître leur patrimoine, leur culture et leur histoire locale, et dans le même temps, de se (re)construire un patrimoine local propre. Effectivement, on peut constater à la médiathèque Vailland des demandes de

⁹ BABOIS, Agnès. *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. Partie II, Le signalement coopératif des fonds locaux, p.67-71. [Consulté le 07/02/2021].

¹⁰ RACAULT, Marlène. *Cartographier les fonds d'intérêt local en Auvergne-Rhône-Alpes et comprendre leur gestion en temps de crise*, Rapport de stage : Diplôme national de master PBD. Villeurbanne : Enssib, 2020.

¹¹ FRIGOT Germaine. *Vers une autre conception du fonds local*, *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1983, n° 120, pp. 15-17. Disponible sur : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/41091-vers-une-autre-conception-du-fonds-local.pdf> >.

¹² MOUREN, Raphaëlle. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2007. ISBN 978-2-7654-0949-6.

nouveaux arrivants dans le département qui veulent en connaître plus sur leur nouvel environnement et vont emprunter des documents historiques sur la ville de Bourg-en-Bresse ou des guides de randonnées. A la médiathèque du Puy-en-Velay, le responsable explique que les guides de randonnées sont « utilisés comme produit d'appel » et « marche bien avec les gens nouveaux dans la région »¹³. Enfin, à la médiathèque de Montélimar, des habitants de nouveaux quartiers, construits récemment, « viennent car ils ne connaissent pas l'histoire de leur ville »¹⁴.

Destiné avant aux sociétés savantes dans le but de rédiger des travaux de recherche, ce fonds tend de plus en plus à s'ouvrir à tous les publics de la bibliothèque, notamment par l'implication de ces derniers dans une politique de valorisation.

2. APPARITION DE LA VALORISATION LIEE AUX FONDS LOCAUX

2.1 Rappels historiques

Si des initiatives d'ordre privé furent déjà menées, notamment avec la création d'ensembles documentaires locaux par des érudits dès le XIX^{ème} siècle, mais c'est dans les années 1980 que la valorisation des fonds locaux en bibliothèques est davantage mise en avant.

En effet, avec la Commission Desgraves, sous le gouvernement de Jacques Lang, dans les années 1980 apparaît la notion de valorisation des collections dites locales. Ainsi, dans une lettre adressée à Monsieur Desgraves, le ministre de la Culture explique que « cette commission sera chargée de [lui] proposer toutes mesures utiles pour mieux conserver, mettre en valeur et enrichir le patrimoine des bibliothèques publiques, Bibliothèque nationale comprise, sans oublier le patrimoine contemporain. [...] »¹⁵. Dès lors, on remarque un intérêt accru pour le fonds local des bibliothèques publiques en parti avec cette notion de « patrimoine contemporain », et qu'il s'agit bien de mettre en valeur ce dernier. Il faut dire que l'action patrimoniale était jusqu'alors uniquement réservée aux documents anciens, rares et précieux. C'est la commission Querrin, un peu plus tard, qui notifie réellement les fonds spécialisés, dont les fonds locaux, comme faisant partie des fonds patrimoniaux, et donc nécessitant une plus grande mise en valeur. Elle parle de documents contemporains « nativement précieux » et inclut également de nouveaux documents comme les documents sonores et audiovisuels. Pour la commission, ces fonds locaux forment le patrimoine de demain, et doivent donc être conservés au même titre que les documents anciens, rares et précieux.

¹³ Entretien réalisé avec le responsable du fonds régional de la médiathèque du Puy-en-Velay le 19/02/2021.

¹⁴ Entretien réalisé avec la responsable du fonds local de la médiathèque de Montélimar le 19/03/2021.

¹⁵ GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. *Le patrimoine des bibliothèques : Rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture*, 2009. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>. [Consulté le 14/02/2021].

Plus tard, la charte des bibliothèques, publiée en 1991, qui est un outil de référence pour les bibliothèques, stipule dans son article 24 que « les bibliothèques municipales ou intercommunales doivent constituer et entretenir, en concertation avec les archives et les musées, un fonds d'intérêt local »¹⁶. Ainsi, au regard de cette citation, on comprend que les bibliothèques municipales ou intercommunales se doivent d'avoir un fonds local au sein de leur établissement et de s'appuyer sur les autres services culturels de la ville pour le faire vivre. Si chacun doit garder sa place et ne pas empiéter sur les missions de l'autre, comme garder un document en bibliothèque alors qu'il aurait plus sa place aux archives, cela n'empêche pas de créer des projets communs, pour faire découvrir aux usagers de la bibliothèque ce patrimoine-là.

Egalement dans les années 1990, André-Pierre Syren pense qu'il faut harmoniser les formats et les notices bibliographiques des bibliothèques. Le fonds local, fonds particulier où chaque établissement trouve sa propre définition, rend complexe la façon de se mettre d'accord sur sa gestion. Il faut ainsi coopérer pour trouver une politique d'acquisition commune ainsi que des outils communs. De plus, selon André-Pierre Syren, la bibliothèque « est gestionnaire d'un patrimoine culturel local spécialisé constituant une partie du savoir universel »¹⁷. Si ce patrimoine est local pour les habitants de son département, ou de sa région, il l'est en réalité également pour le monde entier car tous ces documents font partie du savoir universel.

Valoriser les fonds locaux revêt alors plusieurs enjeux¹⁸ : tout d'abord, des enjeux sociaux et historiques car ils permettent une réappropriation par les usagers de leur patrimoine et de leur histoire ; ainsi cette mémoire est collective et identitaire à la fois. De plus, il y a des enjeux culturels qui sont de rendre vivantes ces collections par la médiation. On trouve également des enjeux stratégiques car cette valorisation met en avant les bibliothèques, les rendant plus dynamiques, et ainsi, les faisant participer au développement de la ville (une bonne image pouvant être donnée aux tutelles, comme nous avons pu le voir avec l'exemple de la carte de vœux du maire de Vichy). Notons enfin que, par le biais de ce fonds, les usagers peuvent se sentir utiles. Nous pouvons donner l'exemple de la participation des usagers dans l'identification d'un lieu sur une photographie ou une carte postale ancienne à la médiathèque La Trente de Vienne. Ainsi, la plateforme Auvergna, créée par la bibliothèque de Clermont Auvergne, permet un travail collaboratif car les usagers peuvent donner des indications et précisions sur les notices déjà présentes. Les usagers peuvent donc se sentir acteurs au sein de leur bibliothèque et de ce fonds local.

L'envie de coopérer entre établissements naît du besoin de rassembler ces collections parfois dispersées à travers les régions, de réaffirmer l'identité territoriale de chacune. De plus, certaines petites bibliothèques n'ont pas les moyens de mettre en place des outils de signalement de ces collections¹⁹. La politique de valorisation des documents patrimoniaux ne peut pas se penser toute

¹⁶ IBAR, Marie-Agnès. *Constituer un fonds local : l'exemple de la bibliothèque de Versailles*, Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque sous la direction de Marie-Françoise Bois-Delatte. Villeurbanne : Enssib, 2002.

¹⁷ SYREN, André-Pierre. La bibliothèque localement universelle, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1995, n° 3, p. 8-15. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0008-001>. [Consulté le 14/02/2021].

¹⁸ QUINCY, Laureen. *La valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*. Mémoire d'étude : Diplôme national de master CEI sous la direction de Raphaële Mouren. Villeurbanne : Enssib, 2013.

¹⁹ BABOIS, Agnès. *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. Partie II, Le signalement coopératif des fonds locaux, p.61-71. [Consulté le 7/02/2021]

seule, mais en relation avec les autres politiques documentaires et les autres services de la bibliothèque comme la lecture publique²⁰. Le but est de créer des ponts entre patrimoine et lecture publique pour élargir les publics des bibliothèques.

2.2 Exemples de valorisation aujourd'hui

Aujourd'hui, les professionnels tentent d'être de plus en plus inventifs pour valoriser leur fond local, en tenant compte des contraintes liées à leur établissement. Ainsi, comme exemples d'actions culturelles les plus répandues, on trouve des expositions thématiques, des expositions permanentes et virtuelles, des conférences, des ateliers d'écriture/d'arts plastiques, des rencontres avec des auteurs locaux, des accueils de classe ou encore des tables thématiques.

Initiatives (d'ordre) nationales

Parmi les initiatives du Ministère de la Culture et de la Communication en ce qui concerne le patrimoine écrit, nous pouvons citer le PAPE, plan d'action pour le patrimoine écrit, lancé en 2004, et qui « a pour objectif de mieux connaître et d'améliorer les conditions de conservation, de signalement et de valorisation du patrimoine écrit en région ». On peut aussi citer l'OPER (l'Observatoire du Patrimoine Ecrit en Région) qui recense les projets PAPE et permet donc une visibilité des projets qui ont été soutenus. Conçu autour de fiches régionales, une de ses thématiques tourne autour de la valorisation des fonds. Il existe enfin le Programme national de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels (PNV)²¹, auquel participe la région. Il a initialement été lancé en 1996 par le Ministère de la Culture pour les fonds appartenant à l'Etat, mais c'est en 2000 qu'il s'ouvre aux collections des collectivités locales. Le but ici est de partager la culture au plus grand nombre. Les bibliothèques peuvent ainsi numériser une partie de leur fonds local.

Un autre exemple qui prône la coopération entre établissements est le plan de conservation partagé ; lorsque plusieurs bibliothèques possèdent une même collection, elles ont la possibilité de choisir un établissement qui sera pôle de conservation pour tous les autres. Ainsi, les collections sont donc conservées dans un lieu unique, et les bibliothèques pourront désherber leur fonds afin de gagner de la place et d'accueillir d'autres collections. En ce qui concerne les collections locales, ce sont les périodiques qui font partie du plan de conservation partagée.

Initiatives (d'ordre) régionales

Nous retrouvons aussi, pour grand nombre de régions, des catalogues collectifs régionaux, servant à mettre le patrimoine écrit en valeur. En ce qui nous concerne, c'est le portail *Lectura Plus*, le portail du patrimoine écrit et graphique en Rhône-Alpes qui donne accès aux offres de plusieurs bibliothèques de la région : catalogues, fonds numérisés, animations culturelles. En effet, ce projet collaboratif regroupe des Villes et Intercommunalités d'Annecy, Bourg-en-Bresse,

²⁰ Ibid

²¹ MINISTERE DE LA CULTURE, *Programme national de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels*. Disponible sur : <<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Innovation-numerique/Programme-national-de-Numerisation-et-de-Valorisation-des-contenus-culturels-PNV2>>

Chambéry, Clermont Auvergne Métropole, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Étienne et Valence. En ce moment, c'est le projet de l'Exprimante qui est à l'œuvre²² : ainsi en 2021 est conçue cette borne distributrice de presse ancienne, amenée à circuler dans les bibliothèques partenaires du projet. Un recensement de presse locale et patrimoniale fut ainsi fait dans chaque établissement partenaire pour donner du contenu varié sur la météo, les faits divers, la cuisine, la publicité ou encore les soins/médicaments ou anecdotes de l'époque (période 1807-1945). Lancée en mai 2021 à la médiathèque Vailland de Bourg-en-Bresse, elle passera également dans les bibliothèques d'Annecy, Chambéry et Clermont-Ferrand à l'automne 2021, puis à Grenoble à l'hiver 2022 en enfin terminera son périple à Roanne en printemps 2022.

On note également les initiatives de l'association Auvergne Rhône-Alpes – Livre et Lecture (ancienne l'ARALD), qui promeut notamment la mise en valeur du patrimoine écrit et graphique en région.

Initiatives propres des établissements

D'autres acteurs, à l'échelle locale cette fois-ci, peuvent aider à la valorisation. On parle de coopération, d'échange ou de réseau. Nous pouvons tout d'abord citer les associations, qui connaissent très bien leur territoire, et qui peuvent apporter leurs connaissances. De plus, elles sont « des relais de communication, gèrent des collections qui pourront enrichir les expositions de la bibliothèque de documents ou d'objets jusqu'ici invisibles »²³. En second, on peut penser aux musées, archives de la ville et/ou départementales, qui possèdent peut-être une autre partie des documents sur la ville, et dont le partenariat est donc intéressant.

Voici un exemple intéressant de valorisation commune entre institutions : le « projet » Vidéralp, créé en 1985, a permis de réunir 41000 images de la région répertoriées et décrites avec l'aide des archives, musées et associations de Rhône-Alpes. Ainsi, un véritable travail d'échange et de coopération a été mis en place. Un autre projet a vu le jour dans la région, en 1997, intitulé *Mémoire et actualité de la région Rhône-Alpes*, pour lequel ont été rassemblées 135 000 notices provenant de 30 bibliothèques des 8 départements de la région. Par ce biais, les professionnels de l'information et de la documentation bénéficiaient d'un outil de référence pour toute demande d'information et pour leur travail en interne sur leur propre fonds.

Nous pouvons, pour conclure, citer quelques exemples concrets mis en place dans des bibliothèques de lecture publique. Ainsi, la Bibliothèque Municipale de Lyon, en 2014, a fait le choix de s'affranchir de la partie fonds patrimoniaux en mettant en place de nouveaux services propres à la Documentation régionale²⁴. « En 2000, la salle s'ouvre au tourisme et le prêt des documents est mis en place. En 2004, une seconde étape est franchie avec une évolution vers la production de contenus : « Points d'actu » puis « Points d'actu du 19e siècle », « Balade urbaine à deux voix », participation au groupe de travail Unesco ». Ils font un travail de

²² LECTURA PLUS, *L'EXPRIMANTE - un distributeur de presse ancienne*. Disponible sur : <https://www.lectura.plus/5486-lexprimantenbsp-un-distributeur-de-presse-ancienne.html>. [Consulté le 07/08/2021].

²³ HAQUET, Claire et HUCHET Bernard. *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. ISBN 979-10-91281-73-7.

²⁴ DREYFUS, Emilie. Faire vivre la documentation régionale : rencontres Henri-Jean Martin – 13 octobre 2014, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2014, n° 3. Disponible sur : < https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/faire-vivre-la-documentation-regionale_64907>. [Consulté le 14/02/2021].

mise en réseau car ils ont besoin de partenariats avec la population, le monde associatif pour collecter de la mémoire. Notons également un réel intérêt pour transmettre cette documentation locale aux plus jeunes, comme en démontrent les bibliothèques de Bourg-en-Bresse ou la médiathèque du Rize à Villeurbanne qui valorisent leurs périodiques anciens autour de scénarios d'enquêtes²⁵.

3. IDENTIFICATION SUR LES PORTAILS WEB DES ETABLISSEMENTS

3.1 Une identification pas toujours claire

Ainsi, et de manière concrète, j'ai consulté le site Internet de chaque bibliothèque de mon corpus, afin de voir si leur fonds local y est identifié, et si oui, de quelle manière. Le site web est une vitrine des collections et doit donner au lecteur d'envie de se déplacer. Par conséquent, il y a trois cas de figure différents : ceux qui nomment leur fonds comme étant « local », ceux qui y font référence mais sans le nommer vraiment et sous couvert du fonds patrimonial, et enfin ceux qui ne le mentionnent pas sur leur site, alors même que le CCFr certifie qu'ils possèdent un fonds local.

- 1^{er} cas : mention « fonds local » ou « fonds régional »
 - La médiathèque Vailland de Bourg-en-Bresse²⁶ et la bibliothèque d'Annonay²⁷, qui possèdent, sur leur page d'accueil respective, un paragraphe dédié au fonds local. Ainsi le fonds est clairement identifié par tous les utilisateurs de passage sur le portail.
 - La bibliothèque du Puy-en-Velay²⁸ et la BML²⁹ où on trouve dans l'onglet « Patrimoine » ou « Collections », la mention d'un fonds patrimonial et régional pour le Puy, et d'une documentation régionale pour Lyon.
 - La bibliothèque du Patrimoine de Clermont-Ferrand³⁰ qui dans son onglet « Patrimoine », fait référence à des « documents relatifs à l'Auvergne ».
 - La bibliothèque la Trente à Vienne³¹ a également un onglet « Patrimoine » avec une référence aux « documents consacrés à l'histoire de Vienne et de sa région », ainsi que des « documents patrimoniaux, datant du Moyen-Age à nos jours ». On voit donc bien ici qu'on fait référence au fonds local de par la provenance de ces collections, mais aussi par le fait que ces documents peuvent être contemporains.
- 2^{ème} cas : référence au fonds patrimonial

²⁵ ENSSIB, *Rencontres Henri-Jean Martin 2015 : Le patrimoine #tropdelaballe*. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65234-rencontres-henri-jean-martin-2015-le-patrimoine-tropdelaballe> . [Consulté le 14/02/2021].

²⁶ <https://culture.bourgenbresse.fr/mediatheque/vailland>

²⁷ <https://bibliotheques.annonayrhoneaglo.fr/>

²⁸ <https://bibliotheque.lepuyenvelay.fr/>

²⁹ <https://www.bm-lyon.fr/>

³⁰ <https://www.bibliotheques-clermontmetropole.eu/>

³¹ <https://bibliotheques.vienne.fr/>

- La médiathèque Valéry Larbaud de Vichy³² possède, sur sa page d'accueil, le renvoi vers un espace Patrimoine avec des fonds spécialisés. Même s'il s'avère que le fonds local en fait partie, elle manque de précision pour parler de ce type de collection.
 - La bibliothèque Jean-Jacques Rousseau à Chambéry³³ possède un onglet « Patrimoine », mais il n'y a pas d'identification précise ensuite pour trouver le fonds local car on parle de « cartes et plans, fonds ancien », qui font plutôt référence au fonds patrimonial de conservation. Il faut ensuite cliquer sur le fonds « Petits Savoyards » pour voir apparaître les termes « l'histoire locale ».
 - La bibliothèque de Saint-Etienne³⁴ possède également un onglet « Patrimoine », mais il n'y a pas vraiment de renvoi vers des fonds spécifiques, on fait plutôt référence à des images, mais dont l'appartenance n'est pas détaillée.
- 3^{ème} cas : Aucune mention
- Les bibliothèques de Montélimar³⁵ et de Thonon-les-Bains³⁶ n'ont pas d'onglet dédié, ni de mention spécifique sur leur portail web. C'est ainsi presque uniquement à l'aide du Catalogue Collectif de France que nous savons que ces établissements possèdent un fonds local.

Pour conclure, si certains établissements reconnaissent le fonds local comme partie intégrante de leurs collections, d'autres bibliothèques qui ont un fonds local préfèrent parler de fonds patrimonial ou encore spécialisé. De plus, elles mentionnent souvent, lorsqu'elles sont précises sur leur fonds, des fonds relatifs à des personnalités illustres de leur ville/région ou à des localités précises (exemple du fonds bourbonnais). Enfin, d'autres n'ont pas jugé utile d'intégrer les fonds locaux dans leur site internet, ne voyant peut-être pas comment les exploiter sur le web. Cette enquête montre que les différents établissements de Rhône-Alpes n'ont pas la même vision d'un fonds local, de son intégration au sein de la bibliothèque et des collections, et cette divergence de points de vue sera corroborée lors des différents entretiens menés auprès des professionnels.

3.2 Terminologie du fonds local

Après avoir vu et compris que les bibliothèques ne valorisaient pas toujours leur fonds local sur le portail en ligne, voyons comment elles rendent visible ce fonds sur les deux vitrines qu'elles peuvent utiliser (en plus du portail), à savoir Lectura Plus et le CCFr en Rhône-Alpes. Concernant le CCFr, premièrement, nous pouvons chercher par « fonds », puis par « type de fonds ». Ainsi, nous retrouvons bien « fonds local », détaché du « fonds régional » ou encore du « fonds ancien » ou « spécialisé ». Notons cependant qu'à l'intérieur de ces types de fonds, nous retrouvons toujours une spécialité « histoire locale », bien propre au fonds local.

³² <https://www.ville-vichy.fr/mediatheque>

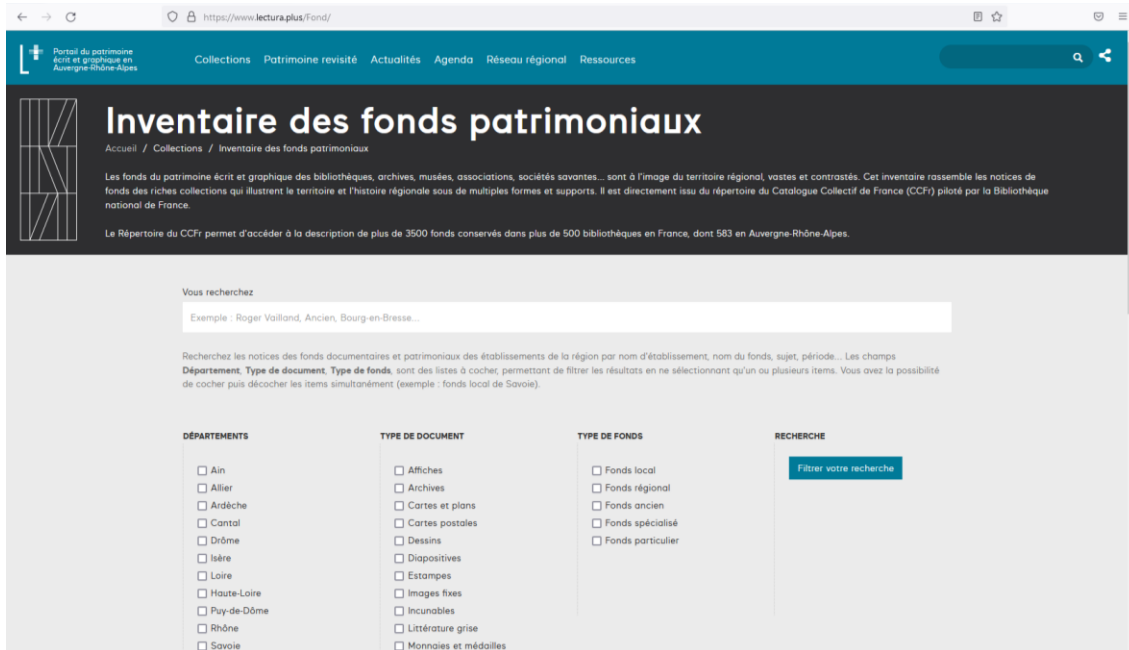
³³ <https://www.lebouquetdesbibliotheques.fr/chambery>

³⁴ <http://mediatheques.saint-etienne.fr/exploitation/>

³⁵ <https://mediatheque.montelimar-agglo.fr/>

³⁶ <https://mediatheque.ville-thonon.fr/>

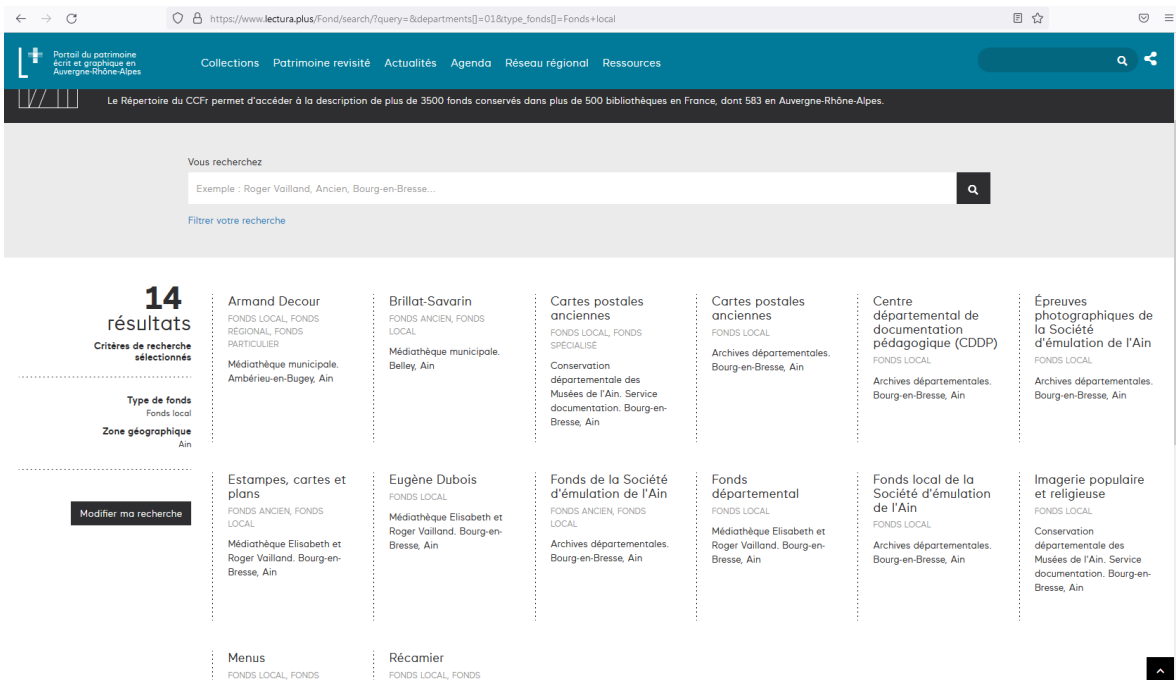
Cependant, c'est le fonds régional et non local qui en possède le plus. Essayons de comprendre où se joue cette distinction entre les différents fonds, qui pourraient avoir la même dénomination.



Document 1 : Inventaire des fonds patrimoniaux sur Lectura Plus

Sur Lectura Plus, il s'agit d'aller dans la rubrique « collections », puis « découvrir les fonds patrimoniaux » de cocher le type de fonds souhaité (ce sont les mêmes que sur le Catalogue Collectif de France).

La différence entre les deux sites se joue au niveau du filtrage. Ainsi, sur le CCFr on peut choisir le type d'institution qui nous intéresse (en l'occurrence les bibliothèques de lecture publique), alors que dans Lectura Plus, tout s'affiche, aussi bien des archives, que des musées ou des bibliothèques.



Document 2 : Résultats des établissements possédant des fonds locaux dans le département de l'Ain référencés sur Lectura Plus.

En ce qui concerne les différents termes à proprement parler, « fonds local » serait utilisé pour les petites bibliothèques, et comme le terme fait référence à la localité, il s'agirait de la ville et de sa périphérie. Cependant, si nous prenons la plupart des fonds locaux de notre corpus, ils font plutôt référence à des fonds départementaux puisqu'ils tentent d'être exhaustifs en acquérant tout ce qui fait référence au département en question. L'emploi du terme serait donc biaisé ? Les professionnels ne le maîtriseraient pas encore totalement ?

Pour ce qui est des établissements possédant un « fonds départemental/régional », il s'agirait de bibliothèques tête de réseau ou les plus importantes du département ou de la région, notamment en termes de volume de documents. Le « fonds régional » correspondrait à un territoire relativement étendu (province ou région administrative) qui englobe par conséquent la ville.

Noé Richter, dans les années 1950, compare la bibliographie locale à la bibliographie régionale³⁷. Selon lui, « la bibliographie régionale se situe au niveau de l'érudition et de la recherche », autrement dit, serait constituée d'ouvrages écrits originaux, ne se basant pas sur d'autres ouvrages avant eux. Ainsi, à l'inverse, la bibliographie locale contiendrait « les ouvrages de circonstance, les plagiats, les simples résumés et autres productions inutiles sans doute au progrès de l'histoire, mais certainement indispensables à la connaissance d'un milieu ». Les publications qu'il évoque sont aussi ce qu'on appelle éphémères aujourd'hui, c'est-à-dire les tracts, affiches etc. Il insiste d'ailleurs bien sur la nécessité de trier, gérer, conserver ces documents et d'en faire un inventaire dans la mesure du possible. Pour terminer, Noé Richter résume la bibliographie locale comme « étroitement liée aux activités d'un terroir limité, moins savante que la bibliographie régionale, elle apparaît moins comme un catalogue de travaux que comme un inventaire exhaustif des sources d'information sur ce terroir ».

Cependant, ces définitions ne peuvent pas s'appliquer à chaque fois ; en effet, plusieurs facteurs viennent interférer comme la loi Nôtre en 2015 avec la réorganisation des territoires, les frontières historiques qui font que le territoire d'un département peut s'étendre sur une autre région etc. Pour exemple, le fonds lyonnais de la Part-Dieu est devenu le fonds régional, espace maintenant appelé Documentation régionale.

Ainsi, « le territoire des fonds régionaux ne recouvre pas obligatoirement le découpage administratif mais jouent également les zones économiques, culturelles, linguistiques ainsi que, parfois, l'intensité des relations »³⁸.

« Les définitions territoriales sont moins le fruit de la géographie que de l'histoire »³⁹. Toute cette partie sur le territoire et sa complexité sera traitée plus en détails par des exemples dans la seconde partie de ce travail.

³⁷ RICHTER Noé. La documentation locale, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1963, n° 5, p. 201-207. Disponible sur : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-05-0201-001>>.

³⁸ ODDS, Jean-Paul. *Le Patrimoine, Histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997. Chap. 17, Les fonds locaux, p. 356-370. [Consulté le 18/07/2021].

³⁹ HAQUET, Claire et HUCHET Bernard. *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 2016. ISBN 979-10-91281-73-7.

4. FONDS LOCAL/PATRIMONIAL : MEME GESTION ?

4.1 Une distinction pas si évidente

Comme nous allons le remarquer tout au long de ce mémoire, et particulièrement avec les exemples de fonds locaux du corpus de bibliothèques choisies, la distinction, s'il y en a bien une, entre fonds local et patrimonial, n'est pas si évidente que cela.

En effet, le terme de « patrimoine » n'est pas défini dans les textes réglementaires des bibliothèques. Chacun peut donc avoir sa propre appropriation du terme patrimonial. En sachant que le patrimoine ne peut pas se restreindre au terme de fonds ancien. En effet, avec la Charte du conseil supérieur des bibliothèques de 1991, sont considérés comme anciens des documents de plus de cent ans d'âge, des documents du 18^{ème} siècle se retrouvent avec des documents des années 1910. De plus, les fonds locaux deviendront forcément patrimoniaux avec le temps. Ainsi, pour Bernard Huchet, « est constitutif de son patrimoine tout document, quels qu'en soient l'âge, la nature et le support, que les missions de l'établissement l'amènent à conserver sans limitation de durée »⁴⁰.

En effet, un peu plus tard, la « Charte de conservation dans les bibliothèques » publiée en 2014 stipule à l'article 5 qu'est « dit patrimonial un document, un objet ou un fonds auquel est attachée une décision de conservation sans limitation de durée ». ⁴¹ Ainsi, cette dernière laisse le choix de décision à chaque établissement pour définir le périmètre de son patrimoine.

Enfin, dans un dernier texte récent d'avril 2021 et appelé « Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales », on note que dans le Code du patrimoine à l'article R. 311.1, ce ne sont pas seuls les documents anciens, rares et précieux et provenant du dépôt légal qui appartiennent à cette catégorie. En effet, de manière générale, ce sont tous les documents qui présentent « un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique »⁴². Ainsi, de part cette définition, on peut alors « patrimonialiser » un document qui ne rentrait pas dans les deux premiers exemples, considérant qu'il a vocation à être conservé pour le patrimoine de demain.

⁴⁰ ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUAIRES FRANÇAIS. *Le Métier de Bibliothécaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 12^{ème} version mise à jour, 2013. Partie IV, Le Patrimoine : approches conceptuelles et collections concernées, p. 179-180.

⁴¹ MINISTERE DE LA CULTURE, *La charte de conservation dans les bibliothèques*, [pdf]. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/La-charte-de-la-conservation-dans-les-bibliotheques>

⁴² MINISTERE DE LA CULTURE, *Guide de gestion des documents patrimoniaux en bibliothèque territoriale* [pdf]. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/Guide-de-gestion-des-documents-patrimoniaux-en-bibliotheques-territoriales>

Au regard de notre enquête, nous mesurons par conséquent la difficulté qu'ont les professionnels des bibliothèques à définir leur fonds : certains établissements intègrent complètement le fonds local à l'intérieur des fonds patrimoniaux. Ainsi, lorsqu'il est question de valorisation, ils prennent en compte ce qu'ils mettent en place autour des collections patrimoniales. Des établissements auront alors tendance à faire plus de valorisation, tout simplement parce qu'ils valorisent en réalité deux fonds, le local et le patrimonial. Il faut dire que souvent, les collections patrimoniales des bibliothèques sont locales, donc qu'elles peuvent rentrer dans ce champ.

4.2 Gestion des usages

Dans les usages, les fonds patrimoniaux sont conservés sur place, sans emprunt possible, contrairement aux fonds locaux qui, en plus d'être conservés, peuvent être empruntés, ou au moins une partie. En ce qui concerne les fonds locaux, voici ce que nous pouvons comparer :

Bibliothèques enquêtées	Modalités de communication/usages
Médiathèque municipale de Thonon les Bains	Tous prêtables, « doivent pouvoir vivre ».
Bibliothèque municipale de Lyon	Ouverture progressive au prêt mais encore une majorité de documents en consultation sur place. Si le document a été acheté en trois exemplaires, il peut être prêté (sinon un en consultation sur place et un au silo). Des usagers semblent mécontents car ils aimeraient pouvoir lire les documents chez eux.
Médiathèque Centrale de Tarentaise - Saint Etienne	Consultation sur place
Médiathèque Jean-Jacques Rousseau - Chambéry	Avec la réorganisation de leur fonds, la majorité est prêteable.
Bibliothèque Clermont Auvergne	Un document récent acheté en plusieurs exemplaires pourra être empruntable. Mais dès qu'il aura pris un peu de valeur, il ne sera plus disponible au prêt. Il y a donc encore beaucoup de documents exclus du prêt
Bibliothèque Saint-Exupéry -Annonay	Les documents achetés sont disponibles pendant deux ans en prêt, puis le prêt restera possible sur les dix années d'acquisition sous forme de prêt indirect. Au-delà, les documents obtiennent le statut de patrimonial et donc sont en consultation sur place.
Médiathèque du Puy-en-Velay	Des documents empruntables mais de

	moins en moins dans les faits car de moins en moins de demandes. Il y a également une réserve région empruntable.
Médiathèque Montélimar Agglomération	75% de documents en prêt, 20% consultation sur place et 5% en réserve.
Médiathèque Valéry Larbaud - Vichy	Ouverture plus large du prêt, notamment pour les doublons ou si ce sont des documents qui peuvent être rachetés (courants).
Médiathèque La Trente - Vienne	Consultation sur place
Médiathèque Vailland – Bourg-en-Bresse	Une partie en prêt, une partie usuels sur place (mais enlevée car peu d'intérêt finalement car doublons avec fonds en prêt) et une partie en consultation sur place (à vocation patrimoniale).

Document 3 : Modalités de communication des collections fonds local dans le corpus de bibliothèques interrogé.

Toutes les bibliothèques n'utilisent pas le même système, certaines préfèrent favoriser la consultation sur place, au détriment parfois du souhait des usagers. D'autres bibliothèques ont trouvé un compromis, les documents locaux, plutôt récents sont en prêt, alors que les documents locaux à vocation patrimoniale sont en réserve, une réserve empruntable sur demande peut alors parfois être mise en place. Enfin, d'autres ont choisi que tout leur fonds ou la grande majorité soit en prêt pour le « faire vivre ».

Si on veut analyser les usages de manière plus globale et générale, nous pouvons reprendre le bilan PAPE (Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit). En effet, ce dernier essaie de synthétiser les données sur les dix années depuis la création du plan d'action ⁴³. On note alors que parmi les typologies de documents, les premiers sont autour du traitement global d'un fonds patrimonial, et en deuxième, quasiment ex-aequo, ce sont les fonds locaux/histoire locale/langues régionales ainsi que les manuscrits médiévaux. De plus, c'est l'action de valorisation qui a le plus évolué de 2003 à 2013, et c'est également la deuxième action la plus menée derrière l'aide aux acquisitions. Parmi les progrès les plus sensibles, cette valorisation est votée à 91%. En ce qui concerne les données relatives à la région Auvergne Rhône-Alpes, notons que cette dernière ne fait pas partie des régions ayant déposé le plus de projets, ni des régions qui en ont soutenus le plus. Sur la typologie des projets déposés, 46% comportent un volet de valorisation, soit près de la moitié des projets. Ainsi, 55 projets de valorisation ont été retenus de 2007 à 2015, on parle d'actions de mise en valeur d'un document ou d'une collection ayant un intérêt « supra-local », d'actions liées à des commémorations nationales ou relatives à l'histoire de la bibliothèque. Les projets favorisés sont ceux conçus autour d'une exposition physique, ceux qui

⁴³ MINISTERE DE LA CULTURE, Les dix ans du Plan d'action pour le patrimoine écrit : essai de bilan (très partiel), [pdf], 2015. Disponible sur : <www.culture.gouv>

s'accompagnent d'un catalogue imprimé, et ceux dont la valorisation passe par des rencontres ou de la médiation numérique.

4.3 Gestion du budget

Quelques médiathèques ont donné leur budget d'acquisition pour le fonds local, allant même jusqu'à comparer leur budget avec lui d'autres secteurs dans la bibliothèque.

Ainsi, la responsable du fonds local de la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse possède un budget d'acquisition de 1200€. Cependant, ce budget diminue année après année puisqu'il y a deux ans, il était de 1500€ et l'année dernière de 1300€. Il y a plus longtemps, le budget était même de 1800€ mais cela « était presque trop »⁴⁴ selon la responsable, ce qui avait pour effet d'acheter parfois des documents pas assez pertinents pour le fonds. Le budget de 1200€ lui convient, mais elle pense qu'il ne faut plus le baisser. Notons que le budget des acquisitions fonds local est le même que le budget d'acquisition des BD jeunesse pour une autre bibliothèque du réseau. Les romans jeunesse quant à eux ont un budget d'acquisition de 1700€. Pour information, le budget global des acquisitions sur l'ensemble du réseau des trois médiathèques de Bourg-en-Bresse s'élève à 119 600€, le fonds local représente 1% des acquisitions. Ici donc, le budget d'acquisition n'est pas dérisoire, puisqu'il se retrouve parfois être le même ou quasiment que pour d'autres segments dans la bibliothèque. Cela s'avère plutôt encourageant quand on se dit que le fonds local n'est pas la priorité des établissements. Cependant, on estime que les budgets vont être revu de plus en plus à la baisse et il faut donc être vigilant à ce phénomène.

Prenons un autre exemple à la médiathèque de Montélimar. La responsable du fonds local possède un budget d'acquisition de 1000€ à 1500€ par an pour l'ensemble du fonds adulte (fonds local). Elle trouve que « les moyens budgétaires [sont] suffisants »⁴⁵, surtout que quelques parutions de périodiques peuvent être envoyées à titre gracieux. En effet, certaines associations ou auteurs locaux n'hésitent pas à emmener eux-mêmes leur dernier exemplaire à la bibliothèque pour leur en faire don.

Enfin, au Puy-en-Velay, le responsable du fonds régional de la médiathèque possède un budget d'acquisition de 2400€. Il estime « arriver à combler assez bien les besoins en termes d'acquisition car le territoire est rural, il y a de moins en moins de monde, moins de choses sortent »⁴⁶.

Ainsi, le budget varie bien d'un département à un autre, mais la comparaison n'est pas forcément concluante : en effet, tout dépend la quantité de documents paraissant chaque année sur un territoire, la matière disponible selon les années

⁴⁴ Entretien réalisé avec la chargée du patrimoine écrit à la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse le 30/03/2021.

⁴⁵ Entretien réalisé avec la responsable du fonds local de la médiathèque de Montélimar le 19/03/2021.

⁴⁶ Entretien avec le responsable du fonds régionale de la médiathèque du Puy-en-Velay le 19/02/2021.

pour écrire un ouvrage etc. Notons cependant que le budget aurait tendance à baisser, comme témoigne la responsable du patrimoine écrit à Bourg-en-Bresse.

PARTIE 2 : LES PROFESSIONNELS EN PARLENT

1. METHODOLOGIE CHOISIE

Des entretiens semi-directifs⁴⁷ ont été réalisés auprès de bibliothèques de lecture publique possédant un fonds local entre fin janvier et fin mars 2021. Cette méthode paraissait la plus adaptée car elle permettait d'accéder aux exemples concrets des établissements. Cependant, il faudra arriver à déterminer ce qui est vraiment utile pour notre recherche, notamment lorsque les entretiens sont longs, denses, et remplis d'informations en tout genre. Les établissements-cibles ont été sélectionnés dans *Lectura Plus- Le portail du patrimoine écrit et graphique en Auvergne Rhône-Alpes*⁴⁸, avec comme critère unique d'être une bibliothèque ou médiathèque qui possède un fonds local.

Département	Nombre de bibliothèques possédant un fonds local/régional
Ardèche	4
Isère	4
Drôme	2
Puy-de-Dôme	1
Allier	2
Ain	2
Rhône	2
Savoie	1
Haute-Savoie	2
Loire	3
Haute-Loire	2

Document 4 : Nombre de bibliothèques possédant un fonds local dans les départements de la région AURA d'après Lectura Plus.

Notons tout d'abord que parmi toutes les bibliothèques/médiathèques de la région, onze entretiens ont été réalisés avec la volonté d'en mener un par département d'Auvergne Rhône-Alpes (hormis le Cantal qui ne possède pas de bibliothèque comportant de fonds locaux).

Bibliothèques enquêtées	Fonction(s)	Ancienneté
Médiathèque municipale de Thonon les Bains	Responsable fonds local Littérature et patrimoine (roman + fonds d'art et d'histoire + local).	En poste à Thonon depuis 3 ans.

⁴⁷ Voir en Annexe 1

⁴⁸ <https://www.lectura.plus/>

Bibliothèque municipale de Lyon	Responsable adjoint de la Documentation Régionale Fonction d'encadrement, cadre de proximité, rédaction du Guichet du savoir, participation à l'action culturelle. Mais pas en charge de collections.	15 ^{ème} année en bibliothèque et 7 ans sur ce poste.
Médiathèque Centrale de Tarentaise - Saint Etienne	Responsable des unités Cinémathèque et patrimoine Depuis octobre 2016-mission responsable service patrimoine – février 2018 responsable en plus de la cinémathèque (dans la médiathèque). Fusion des services en 2017 : missions de priorités similaires (enrichissement collections + conservation).	Depuis octobre 2016 dans cette médiathèque.
Médiathèque Jean-Jacques Rousseau - Chambéry	Responsable conservation et patrimoine Service patrimoine et fonds régional	1 ^{er} poste, depuis 2007
Bibliothèque Clermont Auvergne	Responsable Pôle Auvergne En charge des acquisitions du fonds régional et local local Auvergne et contemporain (de 1970 à nos jours).	En poste depuis 1983.
Bibliothèque Saint-Exupéry -Annonay	Responsable du fonds local Responsable fonds patrimoniaux (fonds local et patrimonial).	Depuis 1990.
Médiathèque du Puy-en-Velay	Responsable du fonds régional Gestion du fonds local (responsable de la partie courante) + fonds grand	

	caractère et fonds société. Missions principales : fait partie des 3 encadrants intermédiaires + responsabilité sur les collections (travail avec l'ensemble des collègues. Rationalise la politique documentaire en plus de la gestion du SIGB.	En poste depuis 2 ans à la médiathèque.
Médiathèque Montélimar Agglomération	Responsable du fonds local Responsable secteur adulte et fonds patrimoniaux (fonds ancien, fonds d'archives et fonds local)	En poste depuis 1997
Médiathèque Valery Larbaud - Vichy	Responsable des fonds patrimoniaux Mi-temps pour fonds patrimoniaux de la bibliothèque et à mi-temps pour le service patrimoine au sein de la ville (notamment pour la candidature de Vichy à l'UNESCO).	En poste à la médiathèque depuis 1989 (fonds patrimoniaux depuis 2005).
Médiathèque La Trente - Vienne	Responsable du fonds patrimonial + segment histoire Acquisition documentaires histoire et jeunesse	En poste depuis 1998
Médiathèque Vailland – Bourg-en-Bresse	Chargée du patrimoine écrit Gestion du fonds local et patrimonial.	En poste depuis 2 ans et demi à la médiathèque.

Document 5 : Missions et ancienneté des responsables des fonds locaux/patrimoniaux de notre corpus de bibliothèques.

Nous voyons donc que les professionnels ont souvent plusieurs secteurs à gérer. Ils acquièrent de plus en plus de responsabilités, reprenant à leur compte des postes parfois non remplacés. Ils ne s'occupent également pas tous des mêmes fonds, entre fonds local, fonds patrimonial et lecture publique. Par rapport à l'ancienneté, il y a tout aussi bien des professionnels en poste depuis longtemps ou simplement depuis deux ou trois ans. En ce qui concerne le responsable de la

médiathèque de Saint-Etienne, nous voyons une évolution de ces missions au fil des années, assumant de plus en plus de responsabilités.

Pour continuer, en réalisant mon stage du second semestre à la Bibliothèque Vailland de Bourg-en-Bresse dans l'Ain je me suis occupée de valoriser leur fond local. J'ai donc pu observer le rapport que les usagers entretenaient avec ce fonds et quels types de publics le fréquentait. Pour finir, j'ai analysé des PCSES ou projets d'établissement menés dans la région sur les fonds locaux des bibliothèques mais également les projets PAPE qui peuvent y avoir été soumis. Tous ces documents me permettront de valider ou non mon hypothèse à savoir que les bibliothèques utilisent une politique documentaire à plus grande échelle pour valoriser leur fonds local.

2. EXEMPLES DE VALORISATION CHEZ EUX

2.1 La signalétique et le plan de classement

Un exemple concret de nouveau plan de classement et de recotation a été réalisé par mes soins lors de mon stage à la médiathèque Vailland de Bourg-en-Bresse pendant six mois. En effet, le plan de classement initial était géographique, les documents étaient regroupés par arrondissement comme suit :

- Ob Bourg-en-Bresse
- 01 Généralités Ain
- 0 Arrondissement de Bourg-en-Bresse
- 1 Arrondissement de Belley
- 2 Arrondissement de Gex
- 3 Arrondissement de Nantua

Cependant, depuis la loi Nôtre et la réorganisation du territoire français en 2015, cette répartition n'avait plus lieu d'être, et c'est pourquoi il fallait mettre à jour le plan de classement pour que les usagers s'y retrouvent. J'ai donc décidé de réaliser un plan de classement thématique pour mettre en évidence les documents perdus dans la masse auparavant⁴⁹. Pour ce qui est de la cotation, auparavant Dewey avec un numéro correspondant à l'arrondissement, j'ai décidé de faire une cote en trois lignes, 3 lettres de sections, 3 lettres de sous-sections et 3 lettres auteur. Auparavant l'auteur n'était pas mentionné sur la cote, ce qui rendait plus difficile l'identification du document pour les agents et les usagers. En ce qui concerne la signalétique mise en avant, outre les panneaux de sections, sous-sections et la cote, nous avons collé des « rappels fonds local »⁵⁰ à l'espace adulte de la médiathèque, à l'endroit où des types de documents pouvaient rejoindre ceux du fonds local. Ainsi, des rappels ont été apposés au niveau des 641 en cuisine, au niveau des 796 guides de randonnées, des 914 guides touristiques et des romans fonds local à l'espace adulte. J'ai également ajouté un rappel au niveau des romans fonds local, récemment installés à l'étage et qui est donc plus visible et plus

⁴⁹ Voir en Annexe 2

⁵⁰ Ibid

vendeur. De plus, j'ai créé des affiches A4 pour rappeler que ce fonds local existe, préciser sa localisation tout en mettant en avant la présence de quelques documents phares⁵¹. Concernant les retours, je note qu'un usager m'a félicité en me disant : « vous avez tout reclassé, c'est remarquable ». Il considère ce classement plus efficace que le précédent, « très agréable ». Deux agents de la médiathèque ayant rangé des ouvrages dans le fonds local m'ont aussi indiqué que ce classement « simplifiait la vie ». Grâce aux sections et sous sections, ainsi qu'aux rappels dans la cote, l'emplacement était très facile à identifier.

En ce qui concerne les autres bibliothèques, nous pouvons prendre les exemples de la BML et de la médiathèque de Chambéry⁵², qui ont gardé la base Dewey mais en l'aménageant. Pour la BML, il y a un classement en deux parties : un pôle « Départements de la région » avec une étagère par département et à l'intérieur des sous-sections par villes. Le deuxième pôle correspond lui à la ville de Lyon avec des sous-sections par thématiques. Ainsi, pour ce qui est des autres départements de la région, la procédure est la suivante : exemple : Département de Isère – Isère 38 – 00C géographie – cote 00 C CHA (trois premières lettres de l'auteur). Pour le Pôle Lyon Métropole, un exemple de section peut être : 6900 K santé – cote K 34505.

Pour celle de Chambéry, on trouve des grandes thématiques comme « vie politique, économique », « vie quotidienne et traditions » ou encore « Histoire générale, régionale, religieuse des Savoies ». Pour les sous-parties, on retrouve des sous-thématiques de Dewey comme « Politique » classé SAV 320. Ainsi, la Dewey a été partiellement conservée avec les rappels des thématiques, et le rajout des trois lettres « SAV » pour le département. Il y avait en effet la volonté de « rendre ce fonds plus vivant, moins bibliothéconomique », « tenter de répondre aux différents usages de ce fonds ». Après avoir mis en place ce nouveau plan de classement, et selon la responsable, c'est un classement qui répond aux attentes des usagers car il regroupe des thématiques importantes en lien avec le département comme l'histoire, la découverte du territoire, ethnographie (chant, chansons, cuisine). Cependant, même si ce fonds fonctionne mieux, elle dit « passer à côté de certains lecteurs ». En effet, avant sa réorganisation, les agents avaient pesé le pour et le contre pour savoir s'il fallait « garder le fonds local comme entité à part entière [...] ou bien redistribuer les ouvrages un peu partout en les identifiant Savoie ». Finalement le choix a été fait de laisser ce fonds à part, mais en faisant des rappels vers le fonds courant comme pour les sports (guides de randonnées) qui ont été laissés dans le fonds courant. Cependant, malgré le renvoi d'affichages, le compromis n'est pas toujours idéal : par exemple « pour la littérature, en regroupant les romans d'intérêt local tous ensemble, on ne permet pas à un lecteur de romans autre, par le biais de la sérendipité, de la découverte, de tomber par hasard sur un auteur local »⁵³.

Notons également que plusieurs établissements ont eu recours à des sociétés savantes locales pour les aider à rédiger leur plan de classement, notamment car ils ont une meilleure connaissance des thématiques phares de leur territoire, et que par conséquent ils permettent de faire gagner un temps précieux aux bibliothécaires. C'est ce qui s'est passé à la médiathèque de Thonon-les-Bains, où avec l'aide de

⁵¹ Ibid

⁵² Ibid

⁵³ Entretien réalisé avec la responsable conservation et patrimoine de la médiathèque de Chambéry le 09/02/2021.

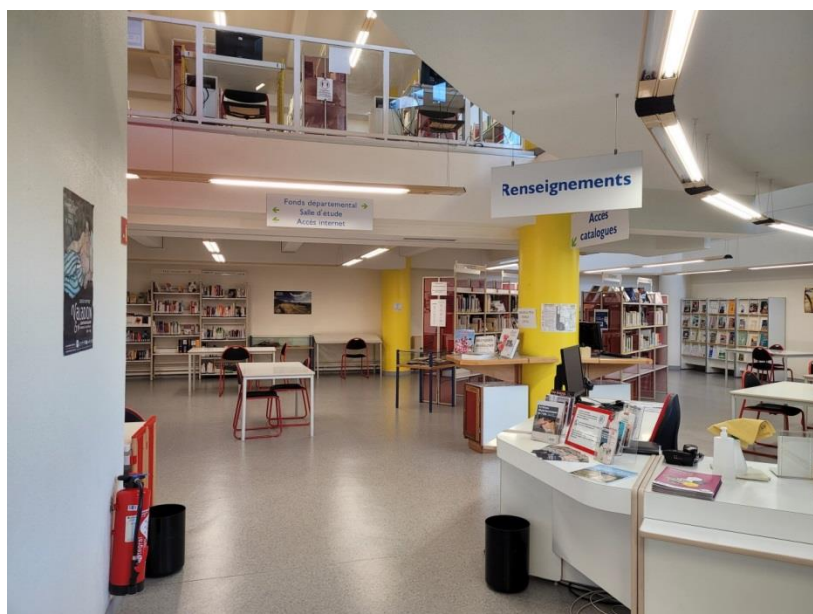
l'académie chablésienne, une cotation simplifiée Dewey avec les grands domaines de la région (littérature, religion, etc.) a été rédigée.

Trois établissements de notre corpus mettent en place des stratégies différentes pour rendre leur fonds plus visible. L'une d'entre elle consiste à faire accéder le fonds roman local à l'espace de lecture publique pour une plus grande visibilité et pour d'avantage d'emprunt. D'autres bibliothèques mettent en place un système de rappels, comme un pont, entre fonds local et espace de lecture publique lorsque les deux sont séparés. Le choix d'un classement thématique, en gardant plus ou moins la Dewey, est privilégié dans une majorité des cas, certains ayant même recours à une société savante pour construire le plan de classement.

2.2 L'emplacement dédié

Sur les onze établissements concernés, dix ont un emplacement dédié au fonds local, le dernier ayant décidé d'associer fonds local et collections courantes au même endroit pour une mise en valeur et un emprunt plus conséquent des documents. Notons cependant que sur ces dix établissements, cinq ont un espace dédié au fonds local mais également une partie du fonds dans les collections courantes, notamment en ce qui concerne la fiction adulte. La médiathèque Vailland de Bourg-en-Bresse a ainsi pu voir une hausse des emprunts de romans FL (fonds local) en les installant à l'espace adulte de l'étage supérieur. Effectivement, si auparavant, un ou deux ouvrages étaient empruntés chaque mois, désormais, ce sont un à deux ouvrages par semaine qui quittent la bibliothèque.

En outre, le fonds local est souvent un lieu à vocations multiples : c'est d'abord lui qui recense tous les documents relatifs au département ou à la région, c'est ensuite aussi une salle de lecture des documents patrimoniaux qui, sortis des réserves sont à consulter et sur place. Il s'agit enfin d'une salle de travail, souvent utilisée par les étudiants. C'est le cas pour la médiathèque de Bourg-en-Bresse notamment, puisque le public se rend au fonds local pour utiliser les ordinateurs, les tables de travail , plus que pour la consultation.



Document 6 : Espace Patrimoine de la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse.

L'emplacement choisi a toute son importance. Il doit être calme et agréable pour la consultation de documents ou bien le travail sur table. Cependant, et parallèlement à cela, le fonds local doit être accessible et pas trop isolé du reste des autres espaces s'il veut avoir une chance d'être fréquenté, notamment par des usagers curieux. En effet, la médiathèque de Montélimar a modifié l'emplacement de son fonds local car « il était situé tout proche de l'entrée de la bibliothèque, mais le secteur [était] trop passant, [il] manquait de places assises »⁵⁴. Au 1^{er} étage où il se situe actuellement, l'endroit est plus calme, mais reste accessible tout de même « depuis le rez-de-chaussée et l'entrée principale ». De plus, il est « bien adapté pour le travail sur place ».



Document 7 : Secteur fonds local au 1^{er} étage de la médiathèque de Montélimar.

⁵⁴ Entretien réalisé avec la responsable du fonds local de la médiathèque de Montélimar le 19/03/2021.

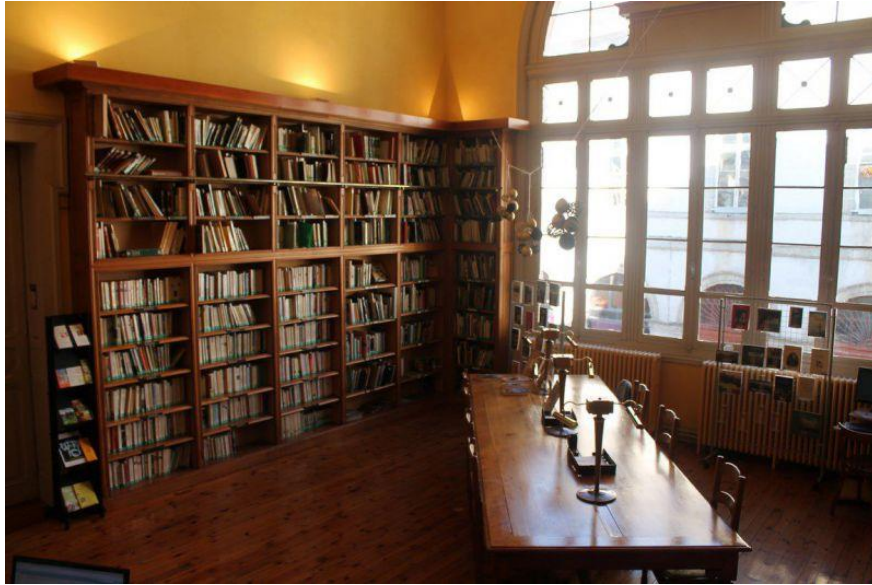


Document 8 : Escalier qui permet de descendre au niveau -1 de l'Espace Patrimoine à la médiathèque Vailland.

En ce qui concerne la médiathèque du Puy-en-Velay ou celle de Bourg-en-Bresse, l'espace Patrimoine/fonds local étant situé à des endroits non-stratégiques (2^{ème} étage ou étage inférieur), le problème de visibilité rend l'accès et l'emprunt plus difficile.

Avec l'exemple de la médiathèque du Puy toujours, notons aussi l'importance dédiée au mobilier : en effet, le fonds local est situé dans un bâtiment ancien (au 2^{ème} et dernier étage), donc « pas du tout visible ». De plus, même s'il s'agit de beau mobilier, il paraît « vieillot », et les grandes tables en bois massif ainsi que les lampes Saintes Geneviève renforcent cet aspect démodé qui donne plus « une vision de salle d'étude que de lecture publique »⁵⁵. Par conséquent, le temps de présence des usagers dans le fonds local sera d'autant moins important.

⁵⁵ Entretien réalisé avec le responsable du fonds régional de la médiathèque du Puy-en-Velay le 19/02/2021.



Document 9 : Photo du fonds local de la médiathèque du Puy-en-Velay

Ainsi, l'emplacement du fonds local doit être bien réfléchi. Il s'agirait à la fois d'un lieu passant, bien signalé pour permettre le passage régulier, et dans un même temps, d'être dans un lieu assez calme pour permettre l'étude ou la lecture de documents sortis des réserves.

2.3 La notion de territoire

L'angle de la valorisation ne passe pas exclusivement par la bibliothéconomie, mais aussi par la notion de territoire. C'est donc une vision politique qui émerge. Cette notion de territoire n'est pas facile à définir, elle varie selon les endroits. Effectivement, au regard du panel des bibliothèques étudiées, quatre ont évoqué dans la définition de fonds local la notion de territoire, qui varie selon les établissements, les histoires, les frontières communes avec d'autres départements ou régions. Par exemple, l'Ain a des spécificités qui débordent sur d'autres départements comme le Jura, la Saône et Loire ou encore le Rhône. Il y a également une notion transfrontalière notamment avec la Savoie car le département est resté savoyard du XIII^e siècle au début du XVII^e siècle avec l'arrivée des ducs de Savoie sur le territoire. De plus, au niveau de la production locale, ce n'est pas toujours évident de trouver les bons canaux de diffusion, en fonction de l'endroit où l'on se situe dans le département. On ne connaît pas toujours tout ce qui est diffusé, les associations sont parfois modestes et diffusent leurs publications en interne. Il faut noter que les habitants d'un département ne sont pas forcément tous orientés au même endroit, que le département peut être très vaste et donc il s'avère assez complexe de pouvoir contenter tout le monde en termes de documentation sur le territoire.

Lors de mon entretien avec le responsable du fonds local du Puy-en-Velay, il a également été question des « identités de territoire ». Celles-ci concernent le Velave, le haut plateau à la frontière de l'Ardèche et de la Haute-Loire, le Chambon-sur-Lignon qui est une terre de refuge et d'accueil, le territoire du

Mézenc, à cheval entre deux départements. On retrouve de l'autre côté le Gévaudan, le Puy de Dôme et la Loire qui sont plus touristique. Ainsi, le territoire local peut déborder sur d'autres départements que celui d'origine lorsque cela est pertinent. Il faut ainsi penser à toutes les orientations de la région, à tous les liens que le département a tissé historiquement, aux points stratégiques (touristiques, culturels, historiques) à mettre en valeur par les productions locales. Ainsi, des documents plus touristiques peuvent toucher de nouveaux publics, ou des publics moins sensibilisés au fonds local, et les publics plus avertis pourront trouver des documents plus pointus, notamment à travers l'histoire du département.

2.4 La médiation et l'action culturelle

Parmi tous les types de valorisation cités, l'exposition est la plus répandue (8 réponses sur 11), suivie par les conférences et les animations liées à des manifestations nationales comme le Printemps des poètes ou la Nuit de la lecture (6). D'autres exemples peuvent être listés comme suit : tables thématiques et ateliers tous publics (4), portes-ouvertes des réserves, numérisation de documents et ateliers pédagogiques/jeunesses (3), accueils de classes, actions autour du numérique (bibliothèque numérique, expositions virtuelles, booktubes), rencontres avec des auteurs (2). Enfin, on peut trouver des balades urbaines, les coups de cœur, facing, présentation de revues ou de notices, catalogage EAD, chroniques radios et bibliographies thématiques (1).

Au-delà de cette liste, des exemples plus concrets méritent d'être explicités comme les balades urbaines à la BML : aidés d'un historien, les usagers et/ou visiteurs se promènent dans la ville, alors que bibliothécaire qui encadre l'animation présente des ouvrages en lien avec les lieux visités. Par ce biais, les professionnels sont en contact de proximité avec les publics, et sortent du cadre plus institutionnel que peut représenter la bibliothèque. Cette notion de « faire sortir » le patrimoine de la bibliothèque est une action également mise en place à Vienne, notamment avec une exposition itinérante de documents numérisés qui circule dans plusieurs structures de la communauté de commune.

De plus, à la médiathèque de Vienne, a été mis en place un événement hebdomadaire intitulé « carte postale de la semaine » sur le site Internet du réseau des médiathèques mais également sur leur Facebook. Les usagers doivent alors deviner le lieu représenté sur la carte. Cet événement fonctionne bien, comme peuvent en témoigner les nombreux likes et commentaires. La médiathèque met également en place un partenariat avec le pôle gériatrique de l'hôpital où des accueils pour les personnes ayant l'Alzheimer sont réalisés ; grâce à des objets, des contenus projetés sur grand écran, ils les font travailler sur la mémoire, sur des souvenirs de leur vie personnelle mais aussi sur la ville de Vienne.

On remarque alors des disparités entre bibliothèques, certaines valorisent plus que d'autres qui se contentent juste de faire du facing ou des tables thématiques. Le manque de moyens, de personnel ainsi que la taille du fonds sont autant d'explications possibles. C'est ce que nous explique le responsable Patrimoine et Cinémathèque de Saint-Etienne, estimant qu'il fait de la valorisation « assez classique », due à une « forte réduction des personnels »⁵⁶.

⁵⁶ Entretien réalisé avec le responsable des unités Cinémathèque et Patrimoine à la bibliothèque de Saint-Etienne le 09/02/2021.

La médiathèque de Montélimar par exemple n'a pas de valorisation numérique de son fonds, estimant qu'ils sont « franchement en retard » là-dessus. Ils n'auraient « pas le temps et pas les compétences en interne »⁵⁷.

La médiathèque du Puy-en-Velay ne peut presque pas faire de valorisation car les locaux de la médiathèque ne sont « pas satisfaisants » selon le responsable des fonds régional. En effet, « la médiathèque manque de place »⁵⁸. Pour la chargée du patrimoine écrit à Bourg-en-Bresse, il y a frein à la valorisation : il lui faudrait plus de temps pour travailler à l'intérieur du fonds, le maîtriser, avant de pouvoir le valoriser. Par exemple, avant d'inviter un auteur local, il faut avoir pris le temps de lire ses romans. La démarche est différente entre fonds de lecture publique et fonds local patrimonial pour des tables thématiques en particulier car il n'y a pas de descriptions de notices aussi précises.

3. MISE EN PLACE DE PARTENARIATS

3.1 Les pôles associés et commissions patrimoine

Pôles associés

Les pôles associés⁵⁹ sont des rencontres liées aux fonds locaux des bibliothèques. On peut y assister si notre établissement est une bibliothèque municipale classée ou si elle possède du dépôt légal. Il existe huit conventions de pôles associés créés en 2019 dont un en Rhône-Alpes. Ces rencontres ont lieu trois fois par an. Notons que parmi notre panel de bibliothèques, seules Saint-Etienne, Lyon et Clermont possèdent du dépôt légal imprimeur. En général, il s'agit d'une bibliothèque habilitée par région.

Ce dispositif, initié par la BnF, et suivi en région par la DRAC, les structures régionales de livres et quelques fois les régions, a pour but de rassembler tous les établissements chargés de fonds patrimoniaux autour d'une mutualisation des moyens. Un autre enjeu est la planification d'opérations communes à plusieurs départements d'une même région.

Les objectifs portent sur le signalement du patrimoine imprimé et la valorisation numérique et éditoriale du patrimoine. La BnF stipule bien que ces actions peuvent être appliquées aux fonds locaux.

Une convention a été signée par la Drac Auvergne Rhône-Alpes, la BnF et Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture en 2017 puis en 2020 pour « définir les actions de coopération à mener concernant la valorisation et la sauvegarde du patrimoine écrit régional »⁶⁰. Voici la liste des objectifs définis :

- Recensement des fonds patrimoniaux, anciens, locaux, spécialisés, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et signalement dans un catalogue en ligne.

⁵⁷ Entretien réalisé avec le responsable du fonds local de la médiathèque de Montélimar le 19/03/2021.

⁵⁸ Entretien réalisé avec le responsable du fonds régional de la médiathèque du Puy-en-Velay le 19/02/2021.

⁵⁹ BnF, *Coopération régionale et action territoriale*. Disponible sur : <<https://www.bnf.fr/fr/cooperation-regionale-et-action-territoriale-de-la-bnf#bnf-les-p-les-associ-s-territoriaux>>

⁶⁰ AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, *Pôle régional associé de la BnF*. Disponible sur : <<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/patrimoine/cooperation-patrimoine/pole-regional-associe-de-la-bnf>>. [Consulté le 07/08/2021].

- Valorisation numérique des collections patrimoniales conservées dans la région.
- Valorisation des ressources d'intérêt local et régional de Gallica sur les sites et auprès des publics, notamment dans le cadre d'opérations de médiation, afin d'en faciliter la réutilisation par des publics divers.

Commissions patrimoines

Les commissions patrimoines sont des rencontres régionales entre professionnels du patrimoine écrit (bibliothèques, centres d'archives, musées, etc.) permettant d'échanger sur les pratiques de chacun en matière de gestion, de valorisation de leurs fonds patrimoniaux. Ces réunions ont lieu en moyenne deux fois par an et sont organisées par Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture, en collaboration avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

D'après le rapport d'activité 2019 d'Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture⁶¹, et en ce qui concerne le module « Bibliothèque et patrimoine écrit », 8 rendez-vous et rencontres professionnelles avec 129 participants ont été réalisées cette année 2019. 40 déplacements ont été effectués en région, dont 6 pour Lectura Plus et 9 pour le signalement et catalogages des fonds patrimoniaux. En ce qui concerne les axes de travail, il s'agissait avant tout de préparer et mettre en œuvre une campagne de signalement des fonds anciens en région, de réaliser la V2 de Lectura Plus et développer le Lab d'expérimentation numérique pour le patrimoine écrit et graphique. Enfin, réfléchir aux possibilités d'activités artistiques et culturelles autour du patrimoine écrit et graphique. Ainsi, la V2 de Lectura Plus a repris les « Booktubes du patrimoine » et les « Flashbacks du patrimoine » avec une 3^{ème} saison. Ce sont les auteurs/illustrateurs jeunesse qui étaient mis en avant pour faire découvrir un document précieux du patrimoine écrit. De plus, ils ont proposé une balade dans les fonds patrimoniaux en région grâce aux numérisations effectuées dans les établissements partenaires⁶². Le Lab d'expérimentation numérique pour le patrimoine écrit et graphique vise à promouvoir les documents patrimoniaux sous différentes formes comme par exemple de la presse ancienne en format EPUB⁶³.

En ce qui concerne notre corpus de bibliothèques, la médiathèque Vailland de Bourg-en-Bresse et celle de la médiathèque de Montélimar disent avoir déjà participé à des commissions patrimoine, alors qu'un professionnel d'une autre bibliothèque dit ne pas avoir été convié à un rendez-vous de ce type, contrairement à sa collègue du fonds patrimonial. Il le regrette, d'autant plus que le sujet portait sur les fonds locaux et qu'il semble donc légitime qu'il puisse assister à cette commission. Ainsi, la médiathèque Vailland a notamment participé aux commissions patrimoine de mars 2020 et octobre 2020, ayant respectivement eu lieu à Lyon et à Grenoble⁶⁴. En ce qui concernent les fonds locaux, les sujets traitaient de la présentation du projet de l'Exprimante, des appels à projets national Patrimoine écrit 2020, et d'un groupe de travail thématique sur « organiser la

⁶¹ AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, Rapport d'activité Auvergne Livre et Lecture 2019. Disponible sur : < https://issuu.com/arald/docs/auv-ra-ll-rapport-activit_-2019 >

⁶² AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, *Version 2 : janvier 2019*, [pdf],

⁶³ AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, « Présentation du portail Lectura Plus et de son lab d'expérimentation numérique », Disponible sur : < <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/patrimoine/lectura-plus/presentation-du-portail-lectura-plus-et-de-son-lab-d-experimentation-numerique> >

⁶⁴ Voir en Annexe 3

connaissance mutuelle des fonds régionaux et locaux » animé par le responsable de la Documentation Régionale de la BML.

3.2 La conservation partagée

En Auvergne Rhône-Alpes, les plans de conservation partagée des périodiques sont initiés par Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture depuis le lancement en 2005. Ainsi, en 2019, ce sont 61 bibliothèques qui sont partenaires avec 18 corpus thématiques dont deux relevant des fonds locaux que sont le corpus 2 sur la presse locale d'intérêt général (créée en 2009) et le corpus 5 sur la presse locale (créée en 2010)⁶⁵. Dans le corpus 2, 115 titres de presse locale sont référencés. De plus, dans le corpus 5, on retrouve 226 titres de périodiques ; ces derniers peuvent se retrouver jusque dans six endroits différents, comme par exemple la Revue du Vivarais ou encore la Rubrique des patrimoines de Savoie. Notons que parmi les établissements associés ou pôles de conservation, il peut s'agir aussi bien d'archives que de bibliothèques. Ainsi, pour la Rubrique des patrimoines de Savoie, trois établissements sont pôles de conservation : les archives départementales de Savoie, les archives départementales de Haute-Savoie, ainsi que la Bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu. Les établissements associés quant à eux sont les archives municipales d'Aix-les-Bains, la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry et le Dôme médiathèque d'Alberville. On voit alors que ce n'est pas forcément l'établissement concerné par la localité du document qui en a forcément la charge.

Voici les chiffres que j'ai pu obtenir, d'après Auvergne Rhône-Alpes – Livre et lecture⁶⁶, sur les établissements partenaires du plan de conservation partagé :

Bibliothèques enquêtées	Nombre de périodiques Pôle(s) de conservation	Nombre de périodiques Etablissement(s) associé(s)	Total
Médiathèque municipale de Thonon les Bains	0	6	6
Bibliothèque municipale de Lyon	719	7	726
Médiathèque Centrale de Tarentaise - Saint Etienne	3	0	3
Médiathèque Jean-Jacques Rousseau - Chambéry	62	149	211
Bibliothèque Clermont Auvergne	/	/	/
Bibliothèque Saint-Exupéry -	4	31	35

⁶⁵ AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, Plan de conservation partagé des périodiques [pdf]. Disponible sur : <<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/plan-de-conservation-partagee-des-periodiques/pdf>>

⁶⁶ AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, *Etablissements partenaires du plan de conservation*. Disponible sur : <<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annuaires/conservation>>

Annonay			
Médiathèque du Puy-en-Velay	/	/	/
Médiathèque Montélimar Agglomération	0	94	94
Médiathèque Valéry Larbaud - Vichy	/	/	/
Médiathèque La Trente - Vienne	0	55	55
Médiathèque Vailland – Bourg-en-Bresse	25	46	71

Document 10 : Données du plan de conservation partagé pour les bibliothèques de notre corpus d'après Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture.

Finalement peu de bibliothèques m'ont dit faire partie d'un plan de conservation partagé, alors que dans les faits, elles sont quand même la majorité à en bénéficier. Peut-être ont-elles pensé que cette action valorisait les documents patrimoniaux en général mais sans penser à l'aspect local des collections de périodiques qu'elles conservaient ? Ce tableau met en avant la masse importante de périodiques possédée par la BML, et dans une moindre mesure par la Médiathèque de Chambéry et de Montélimar. Notons également que certains établissements sont établissement associé sans être pôle de conservation (Thonon les Bains, Montélimar et Vienne) alors qu'une autre n'est « que » pôle de conservation (Saint-Etienne).

3.3 Appels à projets (PAPE, autres)

Une majorité des bibliothèques n'a jamais soumis de projet PAPE (six), mais deux projettent d'en faire un rapidement.

Pour les médiathèques ayant soumis un projet PAPE, on peut citer la médiathèque de Vichy. Cette dernière a voulu soumettre un projet en lien avec la candidature de la ville aux *Greats Spas of Europe* à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. En effet, les thermes de Vichy sont mondialement connus pour leurs bienfaits⁶⁷ mais également pour leur patrimoine. Ainsi, la ville, en plus de valoriser le patrimoine bâti, a également voulu soutenir son patrimoine écrit en candidatant à l'Appel à Projet national Patrimoine Ecrit 2020. Le projet est donc de cataloguer la collection des 8000 cartes postales anciennes du fonds local concernant Vichy et son bassin thermal via na nouvelle bibliothèque numérique mise en place lors du changement de leur SIGB en 2019. Ce projet s'articule avec deux autres, la sollicitation de la ville par l'association des villes thermales historiques européennes (EHTTA) afin de constituer un centre de ressources sur le patrimoine thermal européen (2012) au sein duquel elle bénéficie également d'aides pour l'acquisition et la numérisation de collections. De plus, il s'inscrit aussi dans le projet d'espace muséal et de recherche à l'étude (projet prévu à l'horizon 2026) sur la thématique de l'histoire de Vichy. Notons que fin juillet 2021, la ville de Vichy est entrée au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'année

⁶⁷ <https://www.thermes-de-vichy.fr/en/node/19>

précédente, la ville avait déjà réalisé un appel à projet dans le cadre du signalement de son fonds de cartes postales. Cette mission était confiée à une personne à temps plein pendant un an. Leur souhait pour l'année prochaine est de poursuivre ce travail de signalement mais au niveau de leur fonds de photographies.

D'autres appels à projets PAPE ont été réalisés dans la médiathèque de Clermont Auvergne Métropole. En 2004, les premiers appels à projets visaient à identifier et à recenser le patrimoine écrit en région. Trois ou quatre projets de numérisation eurent ensuite lieu à partir de 2011. Notons d'ailleurs que d'autres médiathèques telles qu'Annonay ou Chambéry ont parlé de projets de numérisation. Enfin en 2021, la médiathèque de Clermont réalise un dossier PAPE pour du signalement rétrospectif.

Une autre option possible pour aider à réaliser ces projets serait le mécénat. Cette réflexion a été lancée par le responsable des fonds patrimonial de la médiathèque la Trente à Vienne qui s'interroge sur la mise en place du mécénat, car les projets coûtent cher. L'idée serait de développer cette pratique, créer des associations "Amis de la bibliothèque" pour lever des fonds. Cependant, il estime ce projet « très compliqué, peu de bibliothèques peuvent le faire »⁶⁸. Effectivement, mise à part avec la BnF, les levées de fonds sont souvent trop importantes en terme de coût pour les bibliothèques, et ainsi le mécénat est une solution envisageable. Même si ces pratiques ne sont pas encore très répandues, l'association des Amis du musée et des bibliothèques de Besançon en Bourgogne-Franche-Comté « s'engag[e] dans du mécénat culturel pour l'acquisition de documents remarquables en fédérant des dons individuels »⁶⁹ depuis plusieurs années et constitue ainsi un bel exemple du genre.

La bibliothèque Saint Exupéry d'Annonay a soumis un projet PAPE en 2018 appelé « Mise en sécurité sanitaire des collections patrimoniales ». En effet, il visait à traiter les collections patrimoniales des magasins suite à une contamination par moisissures. Cependant, il relève des fonds anciens en réserve et non des collections locales.

3.4 PCSES

Au niveau des projets d'établissements, et comme pour les appels à projets PAPE, ce ne sont pas moins de sept établissements qui n'en ont jamais réalisés contre seulement quatre qui en ont déjà mis en place. Il faut préciser que plusieurs bibliothèques m'ont signifié que leur fonds local avait été touché par un projet de service, comme dans le cadre d'un déménagement (Clermont Auvergne Métropole) ou dans le cadre d'une réorganisation du service (Puy-en-Velay) avec « le passage d'une organisation par secteur à une organisation transversale »⁷⁰. Ainsi, il n'y a pas eu d'actions concrètes réalisées sur le fonds local.

Rappelons aussi qu'un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social « est un document de politique publique par lequel une collectivité territoriale détermine

⁶⁸ Entretien réalisé avec le responsable des fonds patrimoniaux de la médiathèque de Vienne le 28/01/2021.

⁶⁹ SUCHEL-MERCIER Isabelle. Mécénat culturel et patrimoine écrit, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n°2, p.113-114. Disponible sur : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0113-010>>. [Consulté le 04/08/2021].

⁷⁰ Entretien réalisé avec le responsable du fonds régional de la médiathèque du Puy-en-Velay le 19/02/2021.

les objectifs d'un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse de l'installation d'une démarche déjà menée ou de la création d'un nouvel équipement »⁷¹.

Quant à la médiathèque de Montélimar, un projet de PCSES avec un volet fonds local est en cours. L'idée est « de faire quelque chose avec les fonds patrimoniaux de manière général »⁷² en « simplifi[ant] l'accès aux collections de documentaires et à établir un plan de classement simplifié ». Pour ce faire, ils procèdent à des regroupements de documents et à un réaménagement général des secteurs. A la rentrée de septembre 2021, ils vont alors « transférer certains documents du fonds local dans le fonds général : guides de voyage, guides de randonnée, livres de cuisine, catalogues d'exposition ». Ces documents sont effectivement des documents de lecture publique qui peuvent intéresser un large public. Ils n'auront alors plus la localisation « fonds local » mais « conserveront l'indexation matière les rattachant à la région ». Un code couleur différent pourra peut-être être appliqué, mais aucune décision n'a encore été prise.

En ce qui concerne à présent le projet de service de la ville de Saint-Étienne réfléchi depuis le début de l'année 2021, il s'agit d'une valorisation patrimoniale des collections où les thématiques sont définies avec l'ensemble des agents, donc avec la volonté d'une participation de tous. Cette valorisation passera par le numérique et pourra être menée simultanément avec leur 2^{ème} volet de Bibliothèque Numérique de référence (BNR) qui aura aussi un axe important lié à la valorisation patrimoniale. Pour l'instant, ce projet est toujours en cours de réécriture.

3.5 Partenariats avec d'autres services de la ville

Parmi les partenariats noués par les bibliothèques, les principales institutions évoquées sont les musées et les archives (municipales ou départementales), où la gestion des fonds locaux est déjà présente indépendamment du rapprochement des services. En effet, dans l'article 24 de la Charte des bibliothèques de 1991 est noté que les fonds locaux n'appartiennent pas seulement au domaine des bibliothèques mais également à celui des musées, archives et sociétés savantes. Le point commun à tous est bien évidemment de partager et de conserver ces fonds⁷³.

Les musées

Tout d'abord, nous pouvons évoquer les musées, qui, de par leur mission de conservation et de valorisation d'un patrimoine, sont des alliés des bibliothèques. Parmi les onze établissements supports de mes entretiens, quatre ont (ou ont eu) des partenariats avec le/les musée(s) de leur ville. C'est le cas notamment de la médiathèque de Bourg-en-Bresse qui fait des dons d'ouvrages au musée de Brou, notamment lorsque ces derniers, déjà dans les réserves de la médiathèque, sont relatifs au monastère ou à Marguerite d'Autriche. De plus, nous pouvons dire que les deux structures possèdent une politique documentaire commune car elles ont

⁷¹ MINISTERE DE LA CULTURE, *Brochure PCSES*, [pdf], publiée en avril 2015. [Consulté le 03/08/2021]

⁷² Entretien réalisé avec la responsable du fonds local de la médiathèque de Montélimar le 19/03/2021.

⁷³ ODDS, Jean-Paul. *Le Patrimoine, Histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997. Chap. 17, Les fonds locaux, p. 351-370.

(également avec les archives) un SIGB commun où les notices sont mutualisées, ce qui permet non seulement de mieux orienter les usagers sur les documents en possession de chacun, mais aussi qui permet de savoir pour les professionnels ce que chaque établissement possède, notamment pour éviter les doublons. En outre, le musée de Brou emprunte parfois des documents locaux et/ou patrimoniaux de la médiathèque Vailland pour enrichir ses expositions. En ce qui concerne la bibliothèque de Saint-Etienne, la collaboration annuelle avec le musée de la mine donne par exemple une vision de la ville dans les années 1850. Le bibliothécaire peut aider à la recherche de documents pour le musée ou encore faire le prêt de documents remarquables du fonds patrimonial sur la thématique choisie. La bibliothèque de Clermont quant à elle explique ne pas vouloir acheter d'ouvrages jeunesse pour le fonds local, notamment de bandes dessinées car le musée d'illustrations de Moulins conserve les ouvrages d'auteurs/illustrateurs de bandes-dessinées jeunesse, et donc selon la responsable du pôle Auvergne, « quand quelqu'un le fait à côté, on ne le fait pas »⁷⁴.

Enfin, la médiathèque Valery Larbaud à Vichy, prévoit d'utiliser sa collection patrimoniale pour un projet de musée. Ainsi, le principe serait de « laisser à la médiathèque les fonds littéraires, et que tous les autres [fonds] qui ont forcément un lien avec le local puisque tout est imbriqué [...] partiraient au sein d'un nouvel équipement »⁷⁵. Cet exemple est assez spécial puisque la responsable des fonds patrimoniaux ne travaillerait pas en partenariat avec le musée mais créerait son propre musée à l'aide des collections de la médiathèque. Elle serait ainsi aidée par des bénévoles qui ont chacun une spécialité. Un bénévole va par exemple aider à faire un signalement sommaire des dossiers d'architectes. Un autre va dater et identifier des personnages présents sur des cartes postales.

De manière générale pour tous les établissements, il s'agit de demandes de bibliographie ou de prêt de documents pour une période donnée d'exposition, mais cela reste des projets temporaires et non pérennes dans le temps.

Les archives

Ensuite, nous aborderons les rapports entretenus avec les archives, qu'elles soient municipales ou départementales. Parmi notre corpus de bibliothèques, cinq ont d'ailleurs souligné leur relation avec les archives. Pour la médiathèque Vailland, il s'agit d'apporter des documents à numériser ou de faire don de thèses pour enrichir leur fonds là où des lacunes étaient identifiées (tâche réalisée lors de mon stage). Pour se faire, une convention de don a été réalisée entre les deux partis. Les thèses, en double exemplaires, étaient déjà présentes dans les réserves de la médiathèque, c'est pourquoi cette option du don a été privilégiée.

Il est d'ailleurs intéressant d'émettre un parallèle entre la salle de lecture aux archives et le fonds local d'une bibliothèque. Ainsi, le fonds local peut s'apparenter à un centre de documentation. Néanmoins, les archives seraient utiles pour les usagers érudits alors que les usages sont plus larges en bibliothèque. Notons également que les archives de Bourg-en-Bresse sont appelées « bibliothèque d'histoire locale », ce qui peut être également une définition du

⁷⁴ Entretien réalisé avec le directeur de la médiathèque, la responsable numérique, et la responsable du pôle Auvergne de la bibliothèque Clermont Auvergne le 11/02/2021.

⁷⁵ Entretien réalisé avec la responsable des fonds patrimoniaux de la médiathèque Valery Larbaud de Vichy le 22/01/2021.

fonds local si on le considère à part. Certaines bibliothèques ont parlé de la légitimité de garder tel ou tel document dans leur fonds alors que les archives les ont déjà. Est-ce intéressant de garder des documents qui existent ailleurs, empêchant ainsi d'autres collections de rejoindre potentiellement ce fonds ? Une autre médiathèque dit qu'elle ne veut pas faire de concurrence aux archives, leur « volant » leur travail de conservation. Notons qu'à la base, les archives avaient pour but premier de conserver les documents d'archives et administratifs. Les bibliothèques quant à elles sont le lieu de conservation des ouvrages imprimés. Enfin, les musées ont pour mission de conserver des collections d'objets. Cependant, ce distinguo réalisé depuis la Révolution n'est pas très clair entre ces trois types d'établissements : en effet, la bibliothèque personnelle d'un auteur peut autant se retrouver aux archives que dans une bibliothèque. Pour donner un exemple bien concret, à la médiathèque Vailland, les archives de Roger Vaillant peuvent aussi bien concerner la bibliothèque de par ses manuscrits et imprimés qu'un musée, avec des objets conservés tels que des tickets de rationnement datant de la Seconde Guerre mondiale.

Voici quelques différences qui peuvent être faite entre bibliothèque/centre de documentation et bibliothèque d'archives⁷⁶ :

Bibliothèques/centres de documentation	Bibliothèque d'archives
Imprimés (édité, diffusé) Ouvrages, revues	Archives (original) Dossiers de presse, panoramas etc.
Constitution de « collections à vocation encyclopédique classées par sujet »	Constitution de « documents imprimés sur les thématiques des archives, mais pas de façon exhaustive, sauf au niveau local, en privilégiant les documents de bon niveau scientifique ». Ils sont classés par ordre d'arrivée et par format.
Prêt possible	Consultation sur place

Document 11 : Différences entre bibliothèque/centre de documentation et bibliothèque d'archive.

De plus, des compromis ont été trouvé pour que les deux services n'aient pas les mêmes missions pour leurs documents : en effet, « les services d'archives doivent « mettre à la disposition des chercheurs, des ouvrages de références relatifs à l'histoire générale ou locale, soit des ouvrages complémentaires des fonds conservés par le service d'archives », d'après la circulaire commune du 2 septembre 1994.

Services de la ville

De manière plus marginale, d'autres services de la ville peuvent entrer en contact avec la bibliothèque, comme le service communication (3), le service archéologie, informatique, bâtiment, des fêtes, espaces verts (1), mais également

⁷⁶ BERNARDET Véronique et SOUILLARD Sabine. Les bibliothèques d'archives : Des bibliothèques spécialisées, à la croisée des pratiques des centres de documentation et des bibliothèques publiques, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, Avril 2011. Disponible sur : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0022-004>>

l'office de tourisme, l'hôpital, l'université (1) ou bien les écoles, associations locales et sociétés savantes (1). Par exemple, la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse collabore assez fréquemment (5 à 6 fois par an) avec la ville pour enrichir le bulletin municipal dans la rubrique « ça c'était avant » avec le plus souvent des images d'archives tirées des réserves de la médiathèque.

Ainsi pour conclure sur ce point, le travail collaboratif ou en réseau avec les différentes institutions se fait lors de projets spécifiques mais il n'y a pas de liens pérennes créés. Parfois, il s'agit plus de rencontres que de véritables projets. Ce sont des apports de bons procédés, de l'aide pour les recherches d'utilisateurs. Notons néanmoins que certaines bibliothèques se refusent à conserver certains documents, estimant que c'est le travail d'un musée ou des archives, et qu'ils ne veulent pas « empiéter ». La BML de Lyon a fait surgir une problématique : dans les grandes villes, les bibliothèques n'ont pas connaissance de tout le tissu associatif existant et qui pourrait les aider, contrairement à un territoire rural plus proche, ainsi les liens sont souvent encore plus difficiles à nouer.

3.6 Réseau avec d'autres bibliothèques

Cinq bibliothèques sont en « réseau » avec d'autres, quatre ne le sont pas et trois le sont uniquement en ce qui concerne leurs documents patrimoniaux. Pour celles qui échangent, cela demeure assez marginal et ponctuel.

Parmi les actions menées, on parle souvent de prêts de documents entre bibliothèques (PEB), mais il s'agit plus de documents patrimoniaux que locaux. De plus, avec les plans de conservation, et notamment celui en Auvergne, il y a eu un travail en réseau avec des collègues qui venaient dans la bibliothèque pour des conseils autour du désherbage (pour les périodiques). Cela a également été le cas pour la médiathèque de Bourg-en-Bresse où la bibliothécaire a été contactée plusieurs fois pour des questions relatives au désherbage et plus généralement à la gestion d'un fonds patrimonial. Très récemment, elle a également eu la visite d'une collègue bibliothécaire d'Ambérieu-en-Bugey (également dans l'Ain) pour consulter le fonds local et prendre des notes. La collaboration entre bibliothèques peut aussi s'envisager pour l'aide à la recherche d'auteurs locaux ou bien d'historiens traitant des fonds locaux.

Enfin, nous pouvons évoquer une action récente (été 2021) qui vient d'émerger, portée par la Bibliothèque Municipale de Lyon et plus précisément la Documentation Régionale et qui s'adresse à toutes les bibliothèques de la région possédant un fonds local. Cette opération a pour but l'inventaire des fonds photographiques en région Auvergne Rhône-Alpes en donnant les informations suivantes : volume du fonds, période couverte, thématiques, personne en charge, conditions d'accès et la politique en termes de valorisation numérique. Cet appel est valable jusqu'à la fin de l'année 2021. « Devant la demande croissante de [leur] publics concernant la documentation photographique et devant l'accroissement

d'une offre virtuelle souvent méconnue, [le but de la Documentation Régionale serait de] mieux identifier ces collections régionales sur le territoire aurhalpin ». ⁷⁷

Nous pouvons dans le même temps mettre en avant une sorte d'accompagnement entre deux bibliothèques qui sont celles du Puy-en-Velay et de Clermont Auvergne. En effet, la proximité géographique va ici de pair avec une certaine proximité des collections en termes de documentation et de gestion du fonds. Par exemple, la bibliothèque de Clermont envoie des listes d'acquisitions (fonds régional) à la bibliothèque du Puy-en-Velay. La coopération se joue également sur la récupération de documents désherbés, « même si dans les faits, il n'y a pas grand-chose qu'[ils n'avaient] pas » ⁷⁸. De plus, l'université de Clermont-Ferrand peut faire parvenir des documents gratuitement, avec l'aide de la bibliothèque départementale, à celle du Puy. Enfin, comme le responsable de la bibliothèque du Puy dit « manquer de place », il peut réorienter ses usagers vers la bibliothèque de Clermont, qui aura sans doute les ouvrages qu'ils recherchent car c'est souvent celle qui représente le mieux la région Auvergne.

Finalement, on ne parlera pas de travail en réseau mais plus de collaboration régulière et temporaire entre établissements. En effet, cela n'induit que de la gestion quotidienne des fonds, et non des projets de valorisation en partenariat.

4. DIFFICULTES RECURRENTES ET ATOUTS IDENTIFIES D'UNE GESTION A PLUS GRANDE ECHELLE

D'après les bibliothèques de mon corpus ayant fait l'expérience de la collaboration, plusieurs atouts ou plus-values ressortent : prêt de documents (2⁷⁹), aide pour trouver des auteurs locaux, don d'une expertise (2), conseils autour du désherbage (2), récupération de documents désherbés (1), plan de conservation partagée périodiques qui permet un gain de place mais aussi de mieux penser la politique de conservation et la politique documentaire (1). Pour les bibliothèques dépourvues d'une telle expérience, la volonté serait de mieux connaître le réseau et les documents (1), de repérer des historiens qui traitent des fonds locaux (1), d'harmoniser la description des périodiques (1), d'apprendre comment les autres gèrent leur fonds (1), d'harmoniser la politique documentaire autour de ce fonds (1) ou d'avoir une connaissance mutuelle des fonds respectifs pour mieux répondre aux demandes (1).

Dans les souhaits exprimés, la bibliothèque du Puy-en-Velay a parlé du dépouillement partagé des périodiques, sans savoir si c'était une pratique déjà effective. En effet, si les articles d'un périodique local sont tous consultés, il faut les cataloguer un par un et c'est un travail qui demande de la patience et qui est très chronophage. La question serait de savoir si un échange de données est possible entre leur bibliothèque et celle de Clermont notamment pour harmoniser la description des périodiques. Un exemple de ce type a bien été réalisé en

⁷⁷ D'après le mail reçu par ma tutrice le 1 juillet 2021 par Mr. Cizeron, bibliothécaire au sein de la Documentation Régionale.

⁷⁸ Entretien avec le responsable du fonds régional de la médiathèque du Puy-en-Velay le 19/02/2021.

⁷⁹ Nombre de bibliothèques ayant donné cette réponse lors de l'entretien.

partenariat entre le centre régional des lettres et du livre Nord-pas de Calais, la fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) et le service de la lecture publique du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁸⁰. Ce guide vise donc à aider les professionnels à réaliser cette action de mutualisation.

En ce qui concerne les problèmes rencontrés, nous pouvons noter qu'il y a un manque récurrent de temps des agents pour de la valorisation des collections locales (4), l'idée d'un référent, dont le travail serait d'encadrer les actions à mener(1), que c'est une démarche plus facile à réaliser pour le fonds patrimonial (1), que le travail en réseau n'a pas eu d'effet (1), que les autres bibliothèques ne sont pas équipées pour conserver des documents prêtés (fonds patrimonial) (1), qu'il n'y a pas de demandes des bibliothèques alentours (2). Une bibliothèque n'avait même pas songé à créer une politique documentaire ou de projets à plus grande échelle et une dernière n'a pas été conviée autour de réunions sur les fonds locaux

Ajoutons que les bibliothèques ne sont pas les seuls établissements culturels dans ce cas-là, comme a pu me l'expliquer un archiviste de Bourg-en-Bresse qui regrettait le manque de lien avec les musées notamment pour certaines expositions alors qu'il était demandeur. « Cela est dommage » assure ce professionnel.

⁸⁰ FILL, *Dépouillement : Le dépouillement des périodiques : sa valeur ajoutée et sa mutualisation L'expérience en Fédération Wallonie-Bruxelles*, avril 2014, [pdf]. Disponible sur : <https://www.fill-livrelecture.org/images/documents/de_769_pouillement_num_bd.pdf>. [Consulté le 04/08/2021]

PARTIE 3 : LES BONNES PRATIQUES EN ACTION ET LES PRECONISATIONS A APPORTER

1. LES BONNES PRATIQUES

1.1 Aides de proximité

Entre bibliothèques

Nous l'avons observé, les bibliothèques d'un même réseau ou de communes proches peuvent s'entraider pour des questions de prêts de documents, de gestion courant du fonds ou encore de politiques documentaires notamment en ce qui concerne les politiques d'acquisition et de désherbage. Comme peu d'ouvrages sont écrits autour des fonds locaux, l'échange avec des collègues est donc le bienvenu. Cependant, le temps manque souvent, et les contacts ne sont pas toujours évidents. Il reste néanmoins que les commissions patrimoine en région sont de bons moyens de se créer un réseau et de comparer les pratiques de chacun pour améliorer son propre fonctionnement au sein de l'établissement.

La formation

De plus, pour aider les professionnels à appréhender de fonds, des formations peuvent être proposées. Dans l'article d'Hélène Richard relatif à la formation des professionnels aux questions patrimoniales en bibliothèques⁸¹, on voit bien que les pratiques ont changé, que le fonds patrimonial n'est plus seulement constitué de documents anciens, rares ou précieux mais également de collections de lecture publique comme les fonds locaux. Il faut donc que les professionnels prennent aussi en compte ces fonds spéciaux dans leur pratique au quotidien. Le but de ces formations est donc de permettre aux bibliothécaires en charge de ces fonds de mieux les définir, comme le rappelait le rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) en 2010, pour qu'elles apparaissent « dans les inventaires des fonds de conservation des bibliothèques ». En effet, mieux cerner ces documents permettra également de savoir quel type de politique documentaire peut être mise en place, quels seront les coûts etc. Dans son rapport⁸², l'IGB donne l'offre de formation existante pour se former aux questions patrimoniales. De plus, il émet le constat que les bibliothécaires ne sont pas assez bien formés, les cursus étant le plus souvent des troncs communs et non des cours sur les spécificités des fonds patrimoniaux, autrement dit, ils n'ont pas assez de pratique mais beaucoup trop de

⁸¹ RICHARD, Hélène. La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 5, p. 39-42. Disponible sur : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009>>

⁸² IGB, *La formation aux questions patrimoniales en bibliothèques, Rapport à monsieur le ministre de la Culture et de la Communication*, [pdf] septembre 2010. Disponible sur : <https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_aux_questions_patrim_def_166521.pdf>

théorie. Ainsi, une fois sur le terrain, les compétences ne sont pas toujours au rendez-vous.

Les bénévoles

Si certains mettent cette pratique en avant plus que d'autres, nous constatons que les bénévoles sont parfois d'une aide très précieuse, notamment lorsqu'il s'agit de mettre à profit leurs connaissances du territoire ou alors leurs compétences dans des domaines divers et variés. C'est en particulier le cas à la médiathèque Valéry Larbaud de Vichy où les bénévoles mettent à profits leurs compétences pour la création du musée dédiées aux collections patrimoniales.

De plus, les sociétés savantes sont aussi source de connaissances du territoire, elles peuvent être sollicitées pour la création d'un plan de classement, permettant de rendre le fonds plus cohérent et pertinent.

1.2 La mise en place de véritable politique documentaire

Si l'on se réfère aux bibliothèques interrogées, on observe que la politique documentaire liées aux fonds locaux existe, mais elle reste non formalisée ou en cours de formalisation (pour 3 bibliothèques). Seule la bibliothèque municipale de Lyon a une politique documentaire bien formalisée grâce à sa charte documentaire établie en 2017 disponible et accessible en ligne sur internet également⁸³. Ainsi, il y a quand même une volonté générale de mieux appréhender ce fonds, de transmettre aux futurs collègues une ligne directrice de compréhension de ces collections. En outre, c'est un élément important que de maîtriser son fonds, en termes de volumétrie, de budget, de collection, pour pouvoir se l'approprier et ainsi créer une solide politique documentaire.

Par le biais de mes entretiens, j'ai pu avoir connaissance des documents des médiathèques du Puy-en-Velay, de Chambéry et de Clermont-Ferrand. Au Puy-en-Velay ont été rédigés récemment plusieurs documents portant sur les règles de conservation des documents locaux, sur la politique documentaire du fonds local ainsi que sur le chantier de la Réserve Région (dédiée donc aux collections locales visant à la conservation). A Chambéry, en plus de me soumettre le plan de classement, la bibliothèque a rédigé une notice sur la gestion d'un fonds régional, « de la mémoire à l'actualité ». Enfin, à Clermont-Ferrand l'établissement s'appuie sur un texte « Missions et fonctionnement du fonds Auvergne »⁸⁴.

Comparaison entre établissements

	Ambitions	Moyens	Public cible
Convergeant	Il y a une volonté générale de construire le patrimoine de demain, et d'ainsi mettre en réserve une partie des collections.	Il s'agit d'un fonds à part entière (emplacement spécifique) pour les quatre établissements. Cependant, à la	Dans toutes les bibliothèques, l'objectif est d'ouvrir les collections à un large public. Pour la bibliothèque de Chambéry, l'idée

⁸³ Voir en Annexe 4

⁸⁴ Données à prendre avec des pincettes car la bibliothèque du Patrimoine de Clermont vient de fusionner avec la lecture publique.

	<p>Les quatre établissements déclinent donc les conditions d'accès à leurs collections du fonds local : en prêt, au silo, en réserve, et/ou disponible sur place.</p>	<p>bibliothèque municipale de Lyon, le patrimoine contemporain peut se retrouver dans d'autres départements thématiques comme en Arts, Musique ou encore Jeunesse.</p> <p>Une définition de l'aire géographique est également détaillée dans chaque politique documentaire. Dans le document du Puy-en-Velay, notons que cela est utile « pour délimiter précisément le champ de recherche de la personne chargée des acquisitions, d'autre part pour indiquer aux lecteurs quels documents ils sont susceptibles de consulter à la bibliothèque ».</p>	<p>de valorisation est posée, avec une envie de faire connaître au public la richesse de ce fonds « parfois difficilement accessible » et donc de réfléchir à une plus large valorisation.</p>
<p>Divergeant</p>	<p>La médiathèque du Puy-en-Velay n'a pas vocation à être exhaustive. Elle préfère acheter des ouvrages qui sont sûrs de sortir, plutôt que de tout acheter et risquer que certains ouvrages ne soient jamais empruntés. De plus, il n'y a</p>	<p>La médiathèque du Puy-en-Velay achète seulement un seul exemplaire qui sera disponible immédiatement au prêt. En effet, la double acquisition n'est plus possible car « les rayonnages de la bibliothèque arrivent à</p>	

	pas de conservation systématique des ouvrages.	saturation ».	
--	--	---------------	--

Document 12 : Comparaison des politiques documentaires du corpus de bibliothèque.

Modèle de ce qui pourrait être fait

Pour les bibliothèques qui n'ont pas encore élaboré de politique documentaire à ce jour, voici quelques éléments qui pourraient être abordés et détaillés lors de la rédaction de leur document.

Tout d'abord, il semble nécessaire de lister tous les documents présents dans le fonds, et définir des critères d'emprunt, de consultation sur place, ou de conservation uniquement. Cela aidera tous les professionnels de la bibliothèque, qu'ils soient en charge du fonds ou non, à appréhender les documents et à savoir comment réagir face à un usager qui souhaiterait consulter un document provenant du fonds local.

De plus, il faut délimiter l'aire géographique des collections ainsi que le terme « local ». L'acquisition sera d'autant plus facile. Il faut également définir les critères d'entrée dans le fonds local pour un auteur : auteur vivant dans le département/la région depuis toujours ? Auteur venant de s'installer dans le département/la région ? Sujet purement local ? Autre ?

Ensuite, il faut définir le public-cible ainsi que le public souhaité. Pour cela, définir la médiation et la valorisation à mettre en place est une bonne chose. En parlant de valorisation, il peut être bon de lister les services culturels ou associatifs de proximité, susceptibles de pouvoir créer des partenariats avec la bibliothèque. Les autres bibliothèques du département ou de la région peuvent également être de précieux alliés.

Il faut donc également se fixer des objectifs en termes de diversité des publics et de valorisation pour une meilleure connaissance de ce fonds.

Ainsi, à travers tous ces documents, nous nous rendons compte également qu'une politique documentaire sur les fonds locaux n'est jamais figée, et pose constamment des questions sur son évolution, son utilité en tant que fonds à part.

2. LES PRECONISATIONS

2.1 Revoir la définition fonds local/patrimonial

Comme certains bibliothécaires l'ont remarqué, les tables-rondes ou réunions qui ont pour objet les fonds patrimoniaux en bibliothèques sont parfois uniquement réservés aux collections patrimoniales avec des fonds rares, anciens et précieux et rarement pour les autres fonds, qu'ils soient spécifiques ou locaux.

De plus, comme on a pu le voir tout au long de ce rapport, les définitions des deux fonds sont enchevêtrées. Il serait peut-être judicieux de rédiger un texte qui aurait valeur d'autorité pour expliciter les missions de chacun, et permettre aussi

de comprendre où se situent les ponts et points communs pour que tous les professionnels s'y retrouvent.

En effet, parmi les bibliothèques contactées :

- Pour 4 bibliothèques, il n'y a pas de différences entre fonds local et patrimonial, ce sont tous deux des documents rares, anciens et précieux.
- Pour 5 bibliothèques, le lien est historique, car tous les deux sont présents depuis la fondation de l'établissement, mais également car ils sont archivés dans les réserves et possèdent les mêmes règles de consultation.
- En ce qui concerne la bibliothèque de Thon-les-Bains, la question ne se pose pas puisqu'elle ne possède pas de collections patrimoniales.
- Enfin, un professionnel n'a pas su me répondre car il n'a pas la charge de ce fonds.

Le but serait d'admettre que les fonds locaux appartiennent aux fonds patrimoniaux, qu'ils ont pour spécificité d'être un fonds courant en plus d'un fonds de conservation. On peut donc accéder à des projets type Plan d'action pour le patrimoine écrit pour bénéficier de subventions et valoriser le fonds.

Il faut également que les responsables de ces fonds se sentent à l'aise avec leur définition pour ne pas avoir peur de participer à des réunions dédiées aux fonds patrimoniaux, craignant de ne pas être légitimes.

2.2 Elargir le public

En valorisant davantage ce fonds, en rendant les collections plus attractives, en les rendant visibles par le public, les chances augmentent d'attirer la curiosité d'un plus grand nombre d'usagers et ainsi d'élargir le public. Par exemple, la bibliothèque de Thonon-les-Bains a mis en place un petit fonds local à l'espace jeunesse, notamment avec l'achat de contes ou légendes relatives au département, propre à séduire les petits comme les grands. Cet exemple se retrouve également à la médiathèque d'Annonay, qui en plus des contes et légendes, possède aussi un fonds local documentaire pour la jeunesse.

De manière générale, les établissements réfléchissent à des acquisitions pour un public le plus large possible, comme la médiathèque du Puy-en-Velay l'a explicité en considérant que « certaines parties de [son] territoire sont plus touristiques que d'autres et nécessitent ainsi des acquisitions pour un plus large public »⁸⁵.

L'idée de mettre les collections de romans fonds local à l'espace adulte peut les valoriser d'autant plus, si une médiation dans le fonds s'applique, mettant en place un rappel avec le fonds local situé ailleurs dans la bibliothèque.

⁸⁵ Entretien réalisé avec le responsable du fonds régional de la médiathèque du Puy-en-Velay le 19/02/2021.

La médiathèque de Vienne veut viser tous les publics, voulant « casser l'image des fonds patrimoniaux uniquement fréquenté par le monde de la recherche ». C'est « la médiation qui tend à exprimer ça »⁸⁶.

D'autres exemples concrets sont mis en place pour élargir le public et ne plus le réduire uniquement aux chercheurs-amateurs du département. Ainsi, avec ses balades urbaines, la bibliothèque municipale de Lyon tend à faire venir le patrimoine local en-dehors de la bibliothèque, car encore beaucoup de lyonnais ne s'y rendent pas. Pour le responsable adjoint de la Documentation Régionale, « la médiation ne fait pas forcément venir les gens »⁸⁷, il faut donc mettre en place des actions hors les murs pour leur faire découvrir le patrimoine lyonnais et Rhône-alpin.

2.3 Suggestions managériales

Pour que le fonds soit correctement entretenu, avec un temps dédié à sa gestion raisonnable, il faudrait que les missions du responsable soient entièrement consacrées au fonds local, et non plus au fonds local et patrimonial quand la bibliothèque possède ces deux types de fonds. Effectivement :

- 5 bibliothèques de mon corpus s'occupent des deux fonds
- 4 bibliothèques s'occupent du fonds local + d'un segment du fonds courant
- 2 bibliothèques seulement s'occupent uniquement du fonds local

Enfin, deux bibliothèques se plaignent du manque de temps accordé et deux autres bibliothèques notent une réduction de personnel. C'est par exemple le cas pour le service patrimoine de la médiathèque de Saint-Etienne : au début il y avait huit agents, et maintenant ils ne sont plus que quatre. Nous avons noté également la forte réduction de personnel qui avait pour conséquence une revue à la baisse de la valorisation du fonds local. Il note pour conclure qu'il y a la « même charge de travail, [mais] avec moins de personnel »⁸⁸. A la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse, les fonds patrimoniaux étaient sous la responsabilité de deux professionnelles, une pour le fonds local et une pour le fonds patrimonial. Cependant, lorsque la chargée du patrimoine écrit actuelle est arrivée il y a deux ans et demi, l'agent qui s'occupait du fonds local est partie à la retraite, et le poste n'a jamais été pourvue. Elle a donc dû gérer ces deux fonds, tout en sachant que ce n'était pas inscrit sur sa fiche de poste lors de son recrutement.

Certaines bibliothèques se plaignent aussi d'un manque de temps. Ainsi, pour la médiathèque de Montélimar et pour celle de Bourg-en-Bresse, le temps de service public devient plus conséquent (dû au manque de personnel) et il est difficile de commencer un travail sur son fonds en interne quand ils ont seulement une heure de travail en interne de temps en temps. Pour la responsable du fonds local de Montélimar, le poste a évolué, et il y a « de moins en moins de temps dédié »⁸⁹ aux

⁸⁶ Entretien réalisé avec le responsable des fonds patrimoniaux de la médiathèque de Vienne le 28/01/2021.

⁸⁷ Entretien réalisé avec le responsable adjoint de la Documentation Régionale de la BML le 03/02/2021.

⁸⁸ Entretien réalisé avec le responsable des unités Cinémathèque et Patrimoine de la médiathèque de Saint-Etienne le 04/02/2021.

⁸⁹ Entretien réalisé avec la responsable du fonds local de la médiathèque de Montélimar le 19/03/2021.

missions en interne. En plus du service public, le passage à la RFID et l'élargissement d'ouvertures rend le travail en interne compliqué, c'est pourquoi de temps en temps, lorsqu'il y a peu de public, elle fait son travail en interne au service public.

Des initiatives ont cependant été mises en place à Bourg-en-Bresse par exemple, où, pour combler le manque de personnel sur les fonds patrimoniaux, et pour éviter l'embauche, la ville recrute des stagiaires ou alternants, d'une année sur l'autre. Ce fût mon cas cette année pour les fonds locaux et ce sera le cas sur l'année 2021-2022 pour les fonds patrimoniaux avec des missions liées à la valorisation des collections.

CONCLUSION

Après avoir fait un tour d’horizon des bibliothèques possédant un fonds local en Auvergne Rhône-Alpes, nous pouvons émettre plusieurs constats :

Premièrement, parmi les établissements ciblés, il n’a pas été question d’une gestion à plus grande échelle, mais tout au plus de projets communs qui ne sont souvent pas reconduits. Les projets communs sont d’ailleurs plus courants entre bibliothèques et musées qu’entre bibliothèques elle-même. Il n’y a, à priori, pas une très grande implication des professionnels, ou de la part des partenaires extérieurs, pour faire vivre un projet ou une politique documentaire à plusieurs. Le manque de temps, service public oblige, de moyens, avec la baisse des budgets alloués au fonds local, ou encore le manque de mobilier attrayant ou confortable, jouent au détriment de cette action. C’est également un sentiment que peuvent ressentir d’autres établissements culturels comme les archives qui ne bénéficient pas assez de collaboration. Néanmoins, avec les témoignages recueillis, les projets en collaboration, même s’ils sont ponctuels et sur du court terme, sont souvent concluants.

De plus, on se rend bien compte à travers plusieurs exemples que la notion de fonds local/fonds patrimonial n’est pas encore très bien définie, il reste des choses à clarifier, un cadre à donner pour permettre à tout le monde une trame commune. Cependant, les établissements agissent déjà à leur niveau, comme par exemple en rédigeant des politiques documentaires qui leur permettent de mieux appréhender leur fonds et de mieux gérer ce dernier par la suite.

Enfin, même si les professionnels reconnaissent qu’une plus grande valorisation est nécessaire pour leur fonds local, leurs responsabilités sont de plus en plus importantes au sein de la bibliothèque, des nouvelles missions peuvent leur être attachées. Une mauvaise situation géographique à l’intérieur du bâtiment ou une salle peu accueillante peut de surcroît freiner ce travail de valorisation.

Cette question d’une réflexion à plus grande échelle n’a bien sûr pu être portée que sur la région Auvergne Rhône-Alpes, il s’agit alors d’aller voir ce qui se fait dans les autres régions de France car le constat ne sera pas forcément le même.

SOURCES

ENTRETIENS :

- Entretien avec la responsable du fonds patrimonial de la médiathèque Valéry-Larbaud de Vichy, le 22/01/2021, par visio-conférence (1h25).
- Entretien avec le responsable du fonds patrimonial du réseau des médiathèques de Vienne, le 28/01/2021, par téléphone (1h20).
- Entretien avec le responsable du fonds local de la médiathèque de Thonon-les-Bains, le 02/02/2021, par téléphone (21 minutes).
- Entretien avec le responsable de la Documentation Régionale de la bibliothèque municipale de Lyon, le 03/02/2021, en présentiel (2h) + visite du fonds.
- Entretien avec le responsable des unités Cinémathèques et patrimoine de la médiathèque de Saint-Etienne, le 04/02/2021, par téléphone (1h).
- Entretien avec la responsable conservation et patrimoine de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau à Chambéry, le 09/02/2021, par visio-conférence (46 minutes).
- Entretien avec le responsable de la médiathèque, la responsable de la diffusion numérique et la responsable du pôle Auvergne le 11/02/2021, par visio-conférence (1h45).
- Entretien avec le responsable du fonds régional de la bibliothèque du Puy-en-Velay, le 19/02/2021, par téléphone (2h40).
- Entretien avec la responsable du fonds local de la bibliothèque du Bassin d'Annonay, le 11/03/2021, par téléphone (1h10).
- Entretien avec la responsable du fonds local de la médiathèque intercommunale de Montélimar, le 19/03/2021, par téléphone (1h).
- Entretien avec la chargée du patrimoine écrit de la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse, le 30/03/2021, en présentiel (1h35).

SITES INTERNET :

- Corpus de bibliothèques

Médiathèque municipale de Saint-Exupéry : <<http://mediatheques.saint-etienne.fr/exploitation/>>

Bibliothèques municipales de Chambéry : <<https://www.lebouquetdesbibliotheques.fr/chambery>>

Clermont Auvergne-Métropole – Bibliothèques et médiathèques : <<https://www.bibliotheques-clermontmetropole.eu/>>

Bibliothèque municipale de Lyon : <<https://www.bm-lyon.fr/>>

Bibliothèques – Réseau de Trente et + : <<https://bibliotheques.vienne.fr/>>

Médiathèque pôle culturel de la visitation Thonon-les-Bains : <<https://mediatheque.ville-thonon.fr/>>

Montélimar agglomération médiathèques : <<https://mediatheque.montelimar-agglo.fr/>>

Vos bibliothèques en réseau – Annonay Rhône Agglo : <<https://bibliotheques.annonayrhoneagglo.fr/>>

Bibliothèque du Puy-en-Velay : <<https://bibliotheque.lepuyenvelay.fr/>>

Ville de Vichy – Médiathèque Valéry Larbaud : <<https://www.ville-vichy.fr/mediatheque>>

Culture Bourg-en-Bresse – Médiathèque Vailland : <<https://culture.bourgenbresse.fr/mediatheque/vailland>>

- Institutions :

AUVERGNE RHONE –ALPES LIVRE ET LECTURE, *Etablissements partenaires du plan de conservation* [en ligne]. Disponible sur : <<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annuaires/conservation>>

AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, *Rapport d'activité 2019 - Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture*, 16 juin 2020 [en ligne]. Disponible sur : <https://issuu.com/arald/docs/auv-ra-ll-rapport-activit_-2019>.

AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, *Plan de conservation partagé des périodiques*, dernière édition du 18 mai 2021, [pdf]. Disponible sur : <<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/plan-de-conservation-partagee-des-periodiques/pdf>>.

AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, *Version 2 : janvier 2019*, [pdf]. Disponible sur : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewihvZfNwqjyAhVNUhoKHYkpDCEQFnoECAyQAQ&url=https%3A%2F%2Fauvergnerhonealpes-livre-lecture.org%2Ftelechargement%2F3019%2F2019_01_lecturaplus_version2_dossier_de_presse.pdf&usq=AOvVaw39dXAzEer6ODEaFq5zsJTm>

AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, « Présentation du portail Lectura Plus et de son lab d'expérimentation numérique » [en ligne]. Disponible sur : <<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/patrimoine/lectura-plus/presentation-du-portail-lectura-plus-et-de-son-lab-d-experimentation-numerique>>

AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, *Etablissements partenaires du plan de conservation* [en ligne]. Disponible sur : <<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annuaires/conservation>>

AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE, *Pôle régional associé de la BnF* [en ligne]. Disponible sur : <<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/patrimoine/cooperation-patrimoine/pole-regional-associe-de-la-bnf>>. [Consulté le 07/08/2021].

CCFr, *Répertoire des fonds documentaires, état du répertoire au 23 avril 2020*, [pdf]. Disponible sur : <<https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp>> [Consulté le 22/01/2021]

BNF, *Coopération régionale et action territoriale de la BnF* [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.bnf.fr/fr/cooperation-regionale-et-action-territoriale-de-la-bnf#bnf-les-p-les-associ-s-territoriaux>>.

ENSSIB, *Politique documentaire*. Disponible sur : <<https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/politique-documentaire>>

ENSSIB. Rencontres Henri-Jean Martin 2015 : Le patrimoine #tropdelaballe, Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65234->

[rencontres-henri-jean-martin-2015-le-patrimoine-tropdelaballe.](#) [Consulté le 14/02/2021].

FILL, *Dépouillement : Le dépouillement des périodiques : sa valeur ajoutée et sa mutualisation L'expérience en Fédération Wallonie-Bruxelles*, avril 2014, [pdf]. Disponible sur : https://www.fill-livrelecture.org/images/documents/de_769_pouillement_num_bd.pdf. [Consulté le 04/08/2021]

IGB, *La formation aux questions patrimoniales en bibliothèques, Rapport à monsieur le ministre de la Culture et de la Communication*, [pdf] septembre 2010. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_aux_questions_patrim_def_166521.pdf

LECTURA PLUS. Disponible sur : <https://www.lectura.plus/>

LECTURA PLUS, *L'EXPRIMANTE - un distributeur de presse ancienne* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lectura.plus/5486-lexprimantenbsp-un-distributeur-de-presse-ancienne.html>.> [Consulté le 07/08/2021].

MINISTERE DE LA CULTURE, *Programme national de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels (PNV)* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Innovation-numerique/Programme-national-de-Numerisation-et-de-Valorisation-des-contenus-culturels-PNV2>.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Les dix ans du Plan d'action pour le patrimoine écrit : essai de bilan (très partiel)*, [pdf], 2015. Disponible sur : www.culture.gouv

MINISTERE DE LA CULTURE, *Brochure PCSES*, [pdf], publiée en avril 2015. [Consulté le 03/08/2021]. Disponible sur : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwi9huPqw6jyAhUH3xoKHeluCFoQFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.culture.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F137255%2Ffile%2Fbrochure%2520PCSES.pdf%3FinLanguage%3Dfre-FR&usg=AOvVaw0uqM_E4Yzg082--5rok6yZ

CHARTES

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *Charte des bibliothèques*, 1991 [pdf]. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1096>.> [Consulté le 06/08/2021].

MINISTERE DE LA CULTURE, *La charte de la conservation dans les bibliothèques*, 2011 [pdf]. Disponible sur : <<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/La-charte-de-la-conservation-dans-les-bibliotheques>> [consulté le 19/07/2021].

MINISTERE DE LA CULTURE, *Guide de gestion des documents patrimoniaux en bibliothèque territoriales*, Version mise à jour n°2, avril 2021 [pdf]. Disponible sur : <<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/Guide-de-gestion-des-documents-patrimoniaux-en-bibliotheques-territoriales>> [Consulté le 20/07/2021].

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. *Le Métier de bibliothécaire*. 13^{ème} édition mise à jour, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2013. ISBN 978-2-7654-1397-4 [Consulté le 28/06/2021].

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. *Le Métier de Bibliothécaire*, 12^{ème} version mise à jour, 2013, Edition du Cercle de la Librairie. Partie IV, Le Patrimoine : approches conceptuelles et collections concernées, p. 179-180.

BABOIS, Agnès. *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. Villeurbanne : Presse de l'Enssib , 2016. Partie II, Le signalement coopératif des fonds locaux, p.61-71. [Consulté le 7/02/2021].

BERNARDET Véronique et SOUILLARD Sabine. Les bibliothèques d'archives : Des bibliothèques spécialisées, à la croisée des pratiques des centres de documentation et des bibliothèques publiques, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, Avril 2011, n°4, p.22-25. Disponible en ligne : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0022-004>>

CLAERR, Thierry. *Histoires en bibliothèque*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2009. Partie 2, L'histoire locale et régionale en bibliothèque, pages 137-158. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/histoire-en-bibliotheque--9782765409700-page-137.htm>>. [Consulté le 14/02/2021].

CLAERR, Thierry. *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2012. Partie III, Inscrire son projet dans les politiques patrimoniales nationales et régionales, p.152-164. [Consulté le 14/02/2021].

COQ, Dominique. *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2012. ISBN 979-10-91281-01-0 [Consulté le 28/06/2021].

DREYFUS, Emilie. Faire vivre la documentation régionale : rencontres Henri-Jean Martin – 13 octobre 2014. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2014, n° 3. Disponible en ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/faire-vivre-la-documentation-regionale_64907 [Consulté le 14/02/2021]

FRIGOT Germaine. Vers une autre conception du fonds local. *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1983, n° 120, p. 15-17. Disponible sur :

< <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/41091-vers-une-autre-conception-du-fonds-local.pdf> >.

GALAUD, Nicole. Bibliothèques et territoires. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2001, n° 3, p. 20-26. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0020-002> ISSN 1292-8399

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. *Le patrimoine des bibliothèques : Rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture*, 2009. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010> [consulté le 14/02/2021].

HAQUET, Claire et HUCHET Bernard. *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 2016. ISBN 979-10-91281-73-7.

HAUCHECORNE, François. Fonds local et régional, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1982, n° 1, p. 25-30. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-01-0025-002> . [Consulté le 6/02/2021].

HEURTEMATTE, Véronique. Valoriser les fonds locaux, *Livre Hebdo*, 11 janvier 2019. Disponible en ligne: <https://www.livreshebdo.fr/article/valoriser-les-fonds-locaux>

IBAR, Marie-Agnès. *Constituer un fonds local : l'exemple de la bibliothèque de Versailles*. Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque sous la direction de Marie-Françoise Bois-Delatte. Villeurbanne : Enssib, 2002. Disponible en ligne : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/676-constituer-un-fonds-local.pdf>>

MEYER, Anne. *A la recherche des fonds locaux dans l'Ain ou les enjeux et les perspectives d'un fonds local départemental*. Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque sous la direction de Françoise Lerouge. Villeurbanne : Enssib, 1994. Disponible en ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/62882-a-la-recherche-des-fonds-locaux-dans-l-ain-ou-les-enjeux-et-les-perspectives-d-un-fonds-local-departementalmemoire-d-etude.pdf> [Consulté le 7/02/2021].

MOUREN, Raphaëlle. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2007. ISBN 978-2-7654-0949-6.

ODDOS, Jean-Paul. *Le Patrimoine, Histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997. Chap. 17, Les fonds locaux, p.351-370. [Consulté le 28/06/2021]

PERRIN, Georges. *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 1999. ISBN 2-910227-25-1. [Consulté le 6/02/2021].

QUINCY, Laureen. *La valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*. Mémoire d'étude : Diplôme national de master CEI sous la direction de Raphaële Mouren. Villeurbanne : Esssib, 2013. Disponible en ligne : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64695-la-valorisation-des-fonds-patrimoniaux-dans-les-bibliotheques-municipales.pdf>>

RACAULT, Marlène. *Cartographier les fonds d'intérêt local en Auvergne-Rhône-Alpes et comprendre leur gestion en temps de crise*, Rapport de stage : Diplôme national de master PBD. Villeurbanne : Esssib, 2020.

RICHARD, Hélène. La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 5, p. 39-42. Disponible en ligne : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009>>

RICHTER Noé. La documentation locale, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1963, n° 5, p. 201-207. Disponible en ligne : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-05-0201-001>>

RIOUST, Laure. *De l'érudit aux usagers. Publics des fonds locaux et régionaux en bibliothèque municipale : évolutions, pratiques et représentations*, Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque sous la direction de Raphaële Mouren. Villeurbanne : Esssib, 2018. Disponible en ligne : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1742-de-l-erudit-aux-usagers-publics-des-fonds-locaux-et-regionaux-en-bibliotheque-municipale-evolutions-pratiques-et-representations.pdf>>

SUCHEL-MERCIER Isabelle. Mécénat culturel et patrimoine écrit, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n°2, p.113-114. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0113-010>. [Consulté le 04/08/2021].

SYREN, André-Pierre. La bibliothèque localement universelle, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1995, n° 3, p. 8-15. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0008-001> . [Consulté le 14/02/2021].

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN ET TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENTRETIENS	28
ANNEXE 2 : SIGNALETIQUE ET PLAN DE CLASSEMENT.....	31
ANNEXE 3 : COMMISSION PATRIMOINE OCTOBRE 2020.....	39
ANNEXE 4 : CHARTE DOCUMENTAIRE DE LA BML (2017).....	50

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN ET TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENTRETIENS

Entretien pour les bibliothèques d'Auvergne Rhône-Alpes comportant un fonds local

Dans le cadre de mon mémoire de Master 2 en Politique des Bibliothèques et de la Documentation à l'Enssib, j'effectue plusieurs entretiens autour de la valorisation des fonds locaux en bibliothèques de lecture publique dans le but d'établir un état des lieux de l'activité de ces fonds dans les établissements de la région Auvergne Rhône-Alpes. La question qui est posée est de savoir plus précisément si ce fonds se suffit à lui-même ou s'il a besoin d'être relié à d'autres services/projets/institutions au sein de la ville, du département ou de la région qu'il dessert.

I/ Qui êtes-vous ?

1. Présentez-vous s'il vous plaît : nom, prénom, fonction, ancienneté

II/ Le fonds local en général

2. Quelle est votre définition du fonds local ? Pour vous, de quelles ressources a-t-on besoin pour constituer un tel fonds ? (budgétaires ? documentaires ? scientifiques ?).
3. Quelle est l'importance d'un tel fonds au sein d'une bibliothèque ? au niveau matériel ? au niveau des usages ?
4. Où est situé votre fonds local dans les locaux de la bibliothèque ?
5. Comment est-il organisé ? Utilisez-vous la même cotation que dans le reste de la bibliothèque ou une cotation propre ?
6. Quels sont les types de documents que vous y déposez ?
7. Ces documents sont-ils prêtés, exclus du prêt ?
8. Avez-vous des services spécifiques dédiés au fonds local ? (ex : renseignement, reproduction de documents, formules participatives...).
9. Quels sont les publics visés ? Qui sont ceux qui s'y rendent vraiment ?

10. Pensez-vous que ces fonds exigent une formation particulière ? Des compétences spécifiques ?

III/ La valorisation de ce fonds

11. Quels types de valorisation mobilisant ces fonds locaux mettez-vous en place ?
12. Y a-t-il un impact pour les collections ? pour la bibliothèque ? Au sein de la ville et des élus ?
13. Avez-vous une politique documentaire mise en place autour de ce fonds ? (ex : désherbage, acquisition, définition des thématiques...) ? Le public participe t-il aux décisions ?
14. Existe-t-il un lien entre votre fonds local et le fonds patrimonial ? (ex : recoupement thématique ou règles de gestion communes).
15. Avez-vous soumis un projet PAPE ou créé un PCSES/projet d'établissement ? Quel est le contexte ? L'enjeu ?
16. Travaillez-vous en lien avec d'autres services de la ville ? Des partenaires extérieurs ?
17. Travaillez-vous en réseau avec d'autres bibliothèques pour la gestion et la valorisation du fonds local ? Si oui, qu'est-ce que cela vous apporte ? Si non, est-ce que cela vous paraîtrait utile ?

Merci de votre participation !

	ETAT DES LIEUX	DIFFERENCES/REMARQUES
Parcours	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes DUT métiers du livre et licence pro (1) - Grenoble (3) - Reconversion pro (2) aide de formations. - Formations autres (3) : en histoire, en histoire l'art, médiation culturelle. <p><u>Nombre d'années à la médiathèque à ce poste :</u> de 2 ans et demi à 32 ans.</p> <p><u>Différentes appellations du poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de développement (1) - Adjoint du conservateur du fonds régional (1) - Responsable service patrimoine (2) - Responsable fonds régional (2) - Responsable fonds patrimoniaux (3) - Responsable du fonds local (1) - Chargée du patrimoine écrit (1) 	<ul style="list-style-type: none"> - Personne qui est <u>elle-même impliquée dans la production écrite locale</u> (1) - <u>à plusieurs postes à la fois</u> (3) ex : responsable du fonds, des collections de la bibli et de la gestion du SIGB ou gestion fonds local et fonds adulte ou gestion du fonds et secteur histoire (acquisitions documentaires histoire et jeunesse) - <u>Gère plusieurs services</u> ex : la cinémathèque de st Etienne reliée à la médiathèque (1) - Des fois, c'est leur <u>tout premier poste</u> en fonds local (1)
Définition fonds local	<ul style="list-style-type: none"> - Documents concernant la région + les alentours proches (ex : Thonon et la Suisse – Loire et province du Forez) (11) - Auteurs locaux (qui ont habité ou qui habitent encore dans le département) ou sujets locaux (3) - Exhaustivité (6) - Vocation patrimoniale (4) - Notion de territoire (qui varie selon les bibliothèques, les histoires, les frontières communes avec d'autres départements/régions) (4) - Diversité des collections et supports (particularité de ce fonds). (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion du patrimonial et du dépôt légal dans sa gestion, alors que c'est aussi du local (1) - Destiné à la consultation sur place (1) - Fonds vivant (1) ex : - Notions d'identités (1) - Fonds patrimonial (1)
Importance du fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Documents récents ou anciens (2) - Valorisation du territoire, la culture, l'économie/découverte du patrimoine pour les touristes par exemple. (2) - Public spécifique, mais en même temps la volonté que ça soit ouvert à plus de monde. (2) - Aspect historique, patrimonial, importance considérable dans les collections de la médiathèque/faire vivre l'histoire locale (4) - Amène un public divers (comme ses collections). Des thématiques qui peuvent plaire à tous (histoire, culture populaire etc). (2) - Besoin de curiosité (1) - Transmission aux générations futures. (1) <p><u>Au niveau matériel :</u> étagères pour stocker</p> <p><u>Au niveau des usages :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dépend du rôle que joue la médiathèque au sein du département, et des ressources patrimoniales présentes. (1) <p><u>Questionnement :</u> est-ce que c'est le rôle de la bibli de constituer ce patrimoine ? ou les archives ? mais des fois de par les confiscations, ça se crée de façon automatique en bibli. (1)</p>
Localisation fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds courant uniquement pour mise en valeur (1) - Fonds à part : étage dédié (3) - Fonds à part, étage dédié + magasins (2) - Espace dédié + autre partie du fonds dans les collections courantes, notamment de la fiction adulte (3) - Espace dédié + autre partie dans les collections courantes + magasins (2) 	<p><u>Remarques localisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bibliothèque a changé l'emplacement de son fonds local car il était près de l'entrée, trop passant, trop bruyant (pour l'étude notamment). Maintenant au 1^{er} étage, plus calme mais un lieu accessible tout de même. - Une médiathèque a son fonds local au 2^{ème} étage et dernier, il a donc un problème de visibilité. De plus, le mobilier est vieillot et ne donne pas forcément envie de travailler. - Les bibliothèques qui se rendent compte que de mettre la fiction à

<p style="text-align: center;">Organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cotation particulière : ex : Pôle Lyon Métropole -> 6900 K santé Pôle Isère (par département) -> Isère 38 – 00C géographie – cote 00 C CHA (3 premières lettres de l’auteur). - Aide d’une association savante, cotation Dewey avec les grands domaines de la région (religion, littérature etc). - Classification thématique (2) ex : cote SAV (Savoie) + Dewey – fonctionne mieux, mais perte de certains lecteurs. - Dewey simplifiée et par département - Classement selon la Dewey – différent selon les genres : ex pour les documentaires : FEV (fonds vivarois) + Dewey + 3 premières lettres de l’auteur. - Classification Dewey mais équipement différent (étiquette) - Dewey aménagée : Dewey, 3 premières lettres auteur, FL. Etiquette de couleur et indexation matière avec le dép’ ou la région. - Cotation propres aux fonds patrimoniaux avec 4 fonds différents (A,B,C,D,E), n° d’entrée, cote un chiffre et un nombre. - Classement maison, cotation Dewey + FL + chiffres qui correspondent à des arrondissements du dép’. - Dewey + préfixe qui se rapporte à un des différents fonds. Classé par sujet. 	<p style="text-align: center;">l’espace lecture publique fait qu’ils sortent plus qu’avant.</p> <p>Dans plusieurs bibliothèques il y a une volonté de reprendre un plan de classement sur ce fonds particulier. (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ex 1 :volonté de mettre en place une Dewey plus adaptée car ils n’ont pas assez de documents pour reprendre point par point la vraie classification CDU. - Ex 2 : classement qui reprend le découpage territorial du département. Seulement, avec la réforme territoriale de 2015, ce système n’est plus trop viable, volonté de changer pour un classement thématique qui peut-être attirerait un nouveau public.
<p style="text-align: center;">Types de documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Imprimés fiction (romans BD, poésie) (10) - Manuscrits (3) - Imprimés documentaires (11) - Cartes postales (5) - Estampes (2) - Ephémères (brochures, affiches, tracts) (7) - Photographies (5) - Dépôt légal (1) - cartes/plans (6) - cartes IGN (3) - films documentaires (6) - cassettes audio/VHS (1) - micro-films (2) - objets (1) - musique (1) - dessins/peintures (1) - livres d’artistes (2) - presse/revues/périodiques (11) - patrimoine oral (en création) (1) - Documents d’archives (1) - Fonds jeunesse (contes, albums) (2) 	<p>Une ou deux fois se pose la question de la légitimité de garder tel ou tel type de document que l’on pourrait plus trouver dans des archives ou dans des musées. La médiathèque a-t-elle vocation à conserver certains types de documents en son sein ? Il ne faut pas non plus faire d’ombre à ces autres institutions.</p> <p>Si quelqu’un conserve déjà un type de document, on préfère ne pas faire de redondance, et laisser son travail à l’institution en question.</p>
<p style="text-align: center;">Mode de transmission</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt contrôlé : la bib valide la sortie du doc + okey si doc en 2 exemplaires ou si on sait qu’il a des rééditions + magasin (accès indirect sur demande). - Prêt intégral (1) - Une petite partie en prêt et une grande partie en consultation sur place. (2) - Consultation sur place uniquement (2) - Moitié prêt et moitié sur place - Petite partie sur place et grande partie en prêt (2) - Prêt indirect, prêt direct et 	<ul style="list-style-type: none"> - A Lyon, bcp plus consultables uniquement sur place, cela pose problème car les gens consultent peu sur place et aimeraient emprunter les ouvrages. - A l’inverse, à Bourg, enlever le fonds usuel pour emprunt massif. - Démocratisation dans plusieurs bibliothèques d’un prêt plus important.

	<ul style="list-style-type: none"> consultation sur place - Prêt, consultation sur place (magasin) 	
Services spécifiques	<p>La plupart du temps, services qui sont transversaux à tous les pôles des établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche documentaire (4) - Réponse à distance (3) - PEB (3) - Reproductions, photocopies, numérisation (7) gratuit ou payant - Participation au Guichet du savoir - Newsletter du patrimoine - Demande de renseignements (5) - Prendre des photos (2) - Site Internet - Mise à disposition de lutrin/gants en coton - Formule participative (atelier Wikipédia, indications sur les notices, groupe ressource, Bibliopat) (3) - Consultation sur place (2) 	
Publics visés et s'y rendant	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers qui passent leur vie en bibliothèque (1) - usagers lambda (4) - les habitués (ex : les retraités) (1) - les curieux (3) - les étudiants, mais pour le mobilier (tables/chaises, confort), cadre pour travailler (2) - publics de « chercheurs » amateurs et/ou professionnels (10) - communautés scientifiques (1) - peu de famille (1) - pas d'enfants (1) - amateurs : universitaires, guides- 	Dans quasiment toutes les médiathèques il y a une volonté d'avoir le public le plus large possible.
	<ul style="list-style-type: none"> conférenciers, architectes, archivistes (3) - associations d'histoire de l'art (1) - public spécifique de professeurs en master d'histoire (1) - étudiants (5) - peu d'étudiants (2) - public jeunesse (1) <p>Nouveau public peut être visé par les guides de randonnées et cartes IGN. Public assez large visé (chercheurs, curieux, approfondissement). (2) Avec un projet de numérisation, ils pensent pouvoir gagner encore d'autres usagers (1) Veulent utiliser les cartes et guides de rando comme produit d'appel pour les nouveaux arrivants dans la région. De façon générale, un public assez âgé (retraités, collectionneurs).</p>	
Formation/compétences spécifiques ?	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise du catalogue (1) - connaître le catalogue spécifique lié aux fonds patrimoniaux (1) - intérêt pour la région/département, histoire locale (8) - connaissances des structures associatives, culturelles, du terrain, des partenaires (4) - connaissance des éditeurs locaux, des canaux de diffusion. (2) - curiosité (1) - compétences bibliothéconomiques classiques (4) - formation métiers du livre (3) 	Une des différences d'avec le fonds courant, c'est pour chercher l'info, faire de la veille. Il faut être en contact avec des associations, chercher les éditeurs locaux. C'est un peu plus complexe car parfois l'information sur la sortie d'un livre est dure à trouver. Pas forcément un travail de marché public, demande plus de souplesse.

	<ul style="list-style-type: none"> - se documenter sur l'histoire du fonds (3) - assister à des expositions/conférences : culture générale (2) - formations pour mise au niveau (4) - idéalement, études histoire (1) - connaissances techniques de conservation (1) 	
Types de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Balades urbaines (1) - Expositions (8) - Conférences (6) - Ateliers jeunesse/pédagogique (3) - Les coups de cœur (1) - Facing (1) - Tables thématiques (4) - Grille de présentation des nouveautés (1) - Photographies en Rhône-Alpes (1) - L'Influx : un article par sujet d'actualité + bibliographie + présentation des revues (1) - Accueil de classe (2) - Animations liées à des manifestations nationales ex : printemps des poètes, nuit de la lecture (6) - Numérique : portails régionaux, Lectura + (bibliothèque numérique, expositions virtuelles, booktubes) (2) - Ateliers (4) - Portes-ouvertes de la réserves (3) - Présentation de notices sur le site Internet (1) 	<p>Pôle gériatrie : les objets qui rappellent des souvenirs. (1) – seul exemple de ce type.</p> <p>Il y a des disparités entre bibliothèques, certaines font beaucoup de valorisation que d'autres. Certaines se contentent juste de faire du facing ou des tables thématiques, des fois c'est parce qu'elles manquent de fonds ou parce que leur fonds est petit. Due à la réduction du personnel également.</p> <p>Un exemple de valorisation presque pas possible car les locaux ne sont pas satisfaisants.</p> <p>Pour une bibliothécaire, frein à la valorisation : il lui faudrait plus de temps pour travailler à l'intérieur du fonds, le maîtriser, avant de pouvoir le valoriser. ex: auteur local, avant de l'inviter, il faut avoir un minimum lu les livres.</p> <p>La démarche est différente entre fonds de lecture publique et fonds local patrimonial pour des tables thématiques ex: pas</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Numérisation des documents (3) - Catalogage EAD (1) - Intégration des notices dans le CCFr - Réseaux sociaux : publications texte/vidéos, rendez-vous chaque semaine (5) - Chroniques radios (1) - Rencontres auteurs (2) - Bibliographies thématiques (1) 	descriptions notices aussi précises.
Impact pour les collections/bibli/ville ?	<p><u>Collections :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sont plus empruntées (5) - souvent peu/pas de retours des usagers (1) - redécouverte pour les chercheurs (1) - mise en avant d'ouvrages (1) - retour direct du public quand une expo à fonctionné (1) <p><u>Bibliothèque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contribue à son rayonnement (1) - identification comme lieu de ressources (1) - difficile à mesurer (1) - augmentation de la fréquentions des actions culturelles (1) <p><u>Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pas sur que l'adjoint à la culture ait pris en compte ce fonds local (1) - ils l'espèrent (1) - les élus ne se prononcent pas, la patrimoine pas forcément une priorité (1) - investissement des élus par la couverture médiatique (1) - parfois demandes de la ville quand ils veulent des précisions sur la région 	<p><u>La ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour une bib, la carte de vœux du maire était une reproduction de peinture venant du fonds patrimonial de la bibli. - Pour une autre, un problème de vol dans le fonds patrimonial a fait plus parler d'elle que le fonds en lui-même. Il faut rencontrer d'autres projets pour assurer la visibilité. Ils ont déjà leur agenda et si c'était pas dedans ça ne va pas. Projet capitale européenne de la culture -> attentifs à ça, car projet pol où ils sont intégré. Le maire de clermont, ancien adjoint à la culutre car plus sensible <p>A part une bibliothèque où l'on sent que le patrimoine est important pour la ville, les autres n'arrivent pas à mesurer l'impact, et ne savent pas vraiment comment la ville réagit à ça.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - donner une bonne image de la ville, image patrimoniale au même titre que les monuments (1) - prix Valéry Larbeau : dynamique du patrimoine sur la ville (1) équipe municipale qui voit le patrimoine comme un atout. <p>De manière générale, cela n'a pas été mesuré pour aucun des établissements avec lesquels je me suis entretenue.</p>	
Politique documentaire/participation public ?	<p>Souvent elles existent mais pas du tout formalisées (ou en cours de formalisation). (3) Politique documentaire formalisée (1) <u>Acquisition</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obligation d'acquisition sur tous les documents se rapportant à la ville ou la région (1 exemplaire ou plusieurs, dont 1 pour le silo). (1) - acquisitions concernant la région (1) - tous les ouvrages achetés en 2 exemplaires (1) - les documents achetés seulement en un exemplaire à moins qu'ils soit très intéressants (ou dons) (1) <p><u>Conservation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de conservation -> quand un doc est abîmé, on ne le rachète pas. (1) <p><u>Désherbage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - critères qui sont collectifs à plusieurs départements comme un ouvrage peut très bien être dans deux départements différents. Se demander alors qui conserve par exemple. (1) - non (1) 	
	<p><u>Participation public</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non (1) mais axes d'acquisitions avec associations - suggestion d'achat (1) 	
Lien fonds local/patrimonial ?	<ul style="list-style-type: none"> - ne sait pas, car n'en a pas la charge (1) - n'ont pas de fonds patrimonial (1) - lien dans le classement puisque tous les deux diffèrent du fonds de lecture publique (1) - Lien historique (tout les deux à la fondation de la bibli), lien de proximité, tout les deux archivés dans la réserve, bénéficient des mêmes règles de consultations. (1) - Penser le doc depuis son acquisition jusqu'à sa conservation longue durée. - Passer d'une logique achat en double, à une pol doc ou c'est le même doc qui aura plusieurs vie (libre accès, prêt indirect, conservation, désherbage). (1) - Lieu ressource sur la région. Fonds de prêt + patrimonial (les seuls prêts qu'on peut faire en patrimonial sont via le local). (1) - Fonds local en réserve → les collections patrimoniales de demain (1) - Lien chronologique une partie du fonds local, qui est local ancien, lien entre les périodiques, certains sont très anciens (collections du 19ème). Pas de liens autres. (1) - Appartenance à un même ensemble. 	<p>Pour certains (4) établissements, il n'y a pas de différence entre fonds local et patrimonial (rare, ancien, précieux). Pour d'autres, se cantonnent uniquement à de la lecture publique. Une médiathèque n'avait pas de fonds patrimoniaux. Une médiathèque n'a pas de fonds patrimoniaux.</p>

	Traités ensemble. (1)	
Projet PAPE/PCSES ?	<p>Projet PAPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non (6) - Oui (3) - Peut-être (2) <p>Projet d'établissement/PCSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non (4) - Oui (7) <p>Pas tant que ça, on se rend compte aussi que ça passe après d'autres choses. Font plus de projets d'établissements.</p>	Certaines fois, ce sont des projets PAPE ou PCSES qui concernent le patrimonial mais pas le local (il y a toujours cette distinction compliquée entre établissements).
Lien avec autres services/partenaires ?	<ul style="list-style-type: none"> - Service archéologie (1) - Association pour la mémoire orale (1) - Service communication de la ville (3) - Service informatique de la ville (1) - Service technique // (1) - Service bâtiment // (1) - Service des fêtes // (1) - Service espaces verts // (2) - Universités (1) - Bblissima (1) - BnF (2) - Lectura + (Arald) (3) - Musées (4) - Archives municipales/départementales (5) - Associations locales (2) - Académie/société savante (2) - Ecoles (2) - Hôpital (1) - Office de tourisme (1) - Architecte du patrimoine (1) - Bénévoles (1) 	Lors de projets spécifiques mais pas de liens pérennes. Parfois plus des rencontres que de véritables projets. Apports de bons procédés, aide pour les recherches d'usagers Problème de Lyon : grande ville, n'ont pas connaissance de toutes les associations existantes et qui pourraient les aider (contrairement à un territoire rural plus proche).
En réseau avec autres biblis ? apport ?	<ul style="list-style-type: none"> - Non : (4) - Oui : (5) 	<ul style="list-style-type: none"> - Si oui, apport : prêt de documents (2), aide pour trouver des auteurs locaux : donne une expertise (2), conseils autour du désherbage (2), récupérer des docs désherbés (1), plan de conservation partagée périodiques (1)
	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le fonds patrimonial (3) <p>Pour ceux qui le pratique, c'est assez marginal, ponctuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si non, utilité : mieux connaître le réseau et les documents (1), repérer des historiens qui traitent des fonds locaux (1), harmoniser la description des périodiques (1), apprendre comment les autres gèrent leur fonds (1), harmoniser la politique documentaire autour de ce fonds (1), connaissance mutuelle des fonds respectifs pour mieux répondre aux demandes (1) - Quels problèmes : manque de temps (4), il faudrait un référent (1), plus facile à faire pour le fonds patrimonial (1), travail en réseau qui n'a pas eu d'effet après (1), autres bibliothèques pas équipées pour conserver des documents prêtés (fonds pat) (1), pas de demandes des bibliothèques alentours (2), n'y avait pas pensé (1), pas toujours convié autour de réunions sur les fonds locaux (1),

Onze entretiens ont été réalisés.

Pour rappel, certaines bibliothèques incluent le fonds local dans leurs fonds patrimoniaux, c'est pourquoi il y a des différences de réponses, et c'est là toute la difficulté de faire une synthèse.

ANNEXE 2 : SIGNALÉTIQUE ET PLAN DE CLASSEMENT

<i>Notes nouveau classement Fonds local (Stagiaire Noémie Bouton)</i>	
1) <u>Plan de classement thématique :</u>	
COMMUNES	NATURE
Par collection	Livre photo
Par ordre alphabétique	Guides randonnées
Généralités Ain	Faune/Flore
	Cours d'eau/Lacs
	Sciences
HISTOIRE	ARTS
Monde ancien	Architecture/Patrimoine bâti
Moyen-âge	Peinture
Temps modernes	Arts décoratifs
Révolution	Catalogue d'exposition
1 ^{ère} guerre mondiale	
2 ^{ème} guerre mondiale	
20 ^{ème} siècle	
Personnes/Maisons illustres	
SOCIÉTÉ	LOISIRS
Religion	Tourisme
Institutions sociales	Cuisine
Administrations publiques	Sports
Politique/économie	Photographie
Justice/droit	Arts du spectacle
Enseignement	Musique
Association	
Vie quotidienne	LITTÉRATURE
Santé/médecine	Biographies
Agriculture	Autour de l'écriture
Industrie	Contes/Légendes/Histoires vraies
Techniques	Patois
Artisanat	
Transports	AUTEURS DE L'AIN ET ENVIRONS
	Par ordre alphabétique

Plan de classement thématique (médiathèque Bourg-en-Bresse)



« Rappel fonds local » dans le fonds courant espace adulte – romans FL (médiathèque Vailland).



Affiches dans le fonds courant pour inciter à venir au fonds local (médiathèque Bourg-en-Bresse)





Photos prises lors de ma venue à la Documentation Générale de la BML le 03/02/2021.

Vie politique, économique

Politique	SAU 320
Economie	SAU 330
Justice	SAU 340
Administration	SAU 350
Problèmes sociaux	SAU 360
Santé	SAU 610
Techniques	SAU 620
Transport	SAU 623
Tunnels, barrages	SAU 624
Industrie	SAU 670

Vie quotidienne et traditions

Migrations	SAU 300
Enseignement	SAU 370
Coutumes, ethnologie	SAU 390
Vie quotidienne	SAU 392
Contes et légendes	SAU 398
Noms de lieux	SAU 442
Patois	SAU 447
Gastronomie et produits régionaux	SAU 641
Costumes, vêtements, bijoux	SAU 746
Mobilier	SAU 749
Musique	SAU 780

Histoire générale, régionale,

SAU 900	Histoire générale des Savoies
SAU 920	Dictionnaires biographiques, généalogiques
SAU 930	Archéologie
SAU 940	Histoire des Etats de Savoie avant 1860
SAU 944	Histoire de la Savoie française
SAU 944.48	Histoire des communes de Savoie
SAU 944.49	Histoire des communes de Haute-Savoie

Arts et littérature

Arts	SAU 700
Urbanisme, jardins	SAU 710
Architecture	SAU 720
Sculpture	SAU 730
Arts décoratifs	SAU 740
Peinture	SAU 750
Gravure	SAU 760
Photographie	SAU 770
Cinéma, arts du spectacle	SAU 790
Littérature	SAU LITT
Humour	SAU HUM
Poésie	SAU POE

Romans

Sciences et milieux naturels


SAU 500	Sciences
SAU 550	Géologie, météorologie
SAU 570	Milieux naturels, neige, glaciers
SAU 580	Botanique et agriculture
SAU 590	Animaux sauvages et domestiques

Découverte sportive, géographique, touristique

SAU 796	Sports
SAU 796.5	Randonnée pédestre
SAU 796.522	Alpinisme et escalade
SAU 796.6	Cyclisme
SAU 796.9	Sports sur glace et neige
SAU 910	Géographie, tourisme, récits de voyage
SAU 912	Cartographie

Plan de classement de la médiathèque de Chambéry (Fonds Savoie)

ANNEXE 3 : COMMISSION PATRIMOINE OCTOBRE 2020



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
livre et lecture

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Commission Patrimoine

Actualités des établissements

13 octobre 2020 – Grenoble

Ain

Médiathèque Elisabeth et Roger Vailland de Bourg-en-Bresse

Fanny Venuti

- Fin de la mission d'Elodie Alliaud sur le signalement des manuscrits avec l'outil Tapir : 14 jours de présence pendant lesquels Elodie a mis à jour la base du CGM, ajouté de nouvelles notices (une partie des manuscrits n'avaient pas jamais été signalés dans le CGM) et mis à jour dans Palme des manuscrits de l'écrivain Roger Vailland.
- Journées européennes du Patrimoine : pas de visite dans les réserves pour le public du fait du protocole sanitaire, mais deux intervenants ont animé la journée : Malaurie Auliac, restauratrice de livres anciens est venue présenter son métier le matin (après la diffusion du booktube du patrimoine saison 3, réalisée par Clothide Chamussy et tournée en partie dans l'atelier de Malaurie Auliac), et l'après-midi, nous avons accueilli Bruno Padeloup, artisan papetier qui a expliqué aux participants les secrets de fabrication du papier avant de les inviter à réaliser eux-mêmes leur feuille de papier
- Reprise du projet de Verger pédagogique avec deux classes de la ville : les élèves de CM1/CM2 vont participer à la plantation d'arbres à côté de leur école ; pour les aider à choisir les variétés qui vont être plantées, ils sont venus à la médiathèque découvrir le fonds des naturalistes et archéologues de l'Ain dans lequel se trouvent les aquarelles réalisées pour l'ouvrage Le Verger d'Alphonse Mas (mises en valeur par Marion Janin dans le flashback du patrimoine saison 3), à cette occasion, nous leur avons aussi diffusé ce flashback.
- Première phase du chantier de numérisation du fonds Eugène Dubois. Ce fonds composé principalement de monographies manuscrites est une source précieuse d'informations sur toutes les communes du département. La première partie est actuellement en numérisation avec pour objectif une mise en ligne des images courant 2021.
- Reprise des données Patrimoine sur le nouveau SIGB et le nouveau portail culturel de la ville. Mise en place de la nouvelle visionneuse.

Actualités des établissements – Commission Patrimoine – mardi 13 octobre 2020 – Page 1/10

Médiathèque La Grenette d'Ambérieu-en-Bugey

François Chemarin

Travail de signalement des manuscrits du fonds local de la médiathèque : présence sur place de la chargée de mission d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture durant trois semaines en septembre (en cours au moment où j'écris ces lignes.) Au-delà du signalement TAPIR, ce travail va permettre une meilleure structuration /classement théorique et physique du fonds local de la médiathèque.

Allier

Archives départementales de l'Allier

Pauline Peyrus

Nous travaillons actuellement sur la mise à jour de notre site internet. En parallèle, nous collectons des témoignages au sujet de la Seconde Guerre mondiale.

Médiathèque de Moulins Communauté

Agnès Leca

- *Plaisir des yeux : dans la bibliothèque d'un amateur d'art : Gaspard Belin*, mardi 3 novembre à 17h30
Dimanche 6 décembre à 16h30.
- L'exposition reliure annoncée en 2020 est reportée en 2022.
- Du 10 avril au 25 septembre 2021 : exposition *Moulins sous l'occupation*, réalisée par la Médiathèque de Moulins avec les archives départementales de l'Allier et les archives municipales de Moulins.

Ardèche

Archives départementales de l'Ardèche

Anne-Laurence Hostin

Exposition Raymond Escomel "Un voyage en Italie" du 24 septembre 2020 au 12 mars 2021.

Isère

Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères

Laurence Ramon

Organisation de café Histoire en octobre, novembre et décembre.

Médiathèque Le Trente de Vienne

Bruno Mayorgas

- Numérisation d'un ensemble de manuscrits par l'IRHT.
- Signalement des manuscrits avec l'aide de l'ARALL dans le CCFR.
- Création d'une rubrique "Ex libris" dans le site internet de la Médiathèque : mise en valeur des collections.
- Adaptation d'expositions jadis présentées à la Médiathèque afin qu'elles puissent voyager dans le réseau des Médiathèques de Vienne.

Loire

Archives municipales de Saint-Étienne

Marie Viard

Résidence BD : La BD s'invite aux archives :

Comment mettre en récit et en images l'histoire d'une ville ? En 2020, les archives municipales accueillent en résidence un.e auteur.e de bandes dessinées. D'avril à décembre, la résidence sera ponctuée d'ateliers, de rencontres et de création à partir de documents d'archives.

Le thème retenu ? 1816/1914 : la naissance d'une ville. Comment l'auteur.e va-t-il/elle s'en emparer ? Pour le découvrir, venez le/la rencontrer à l'occasion de cette soirée de lancement, entouré.e de Michel Depeyre, historien et Michel Rautenberg, sociologue, tous les deux chercheurs à l'Université de Saint-Étienne.

Ensemble ils évoqueront les principaux événements, personnages majeurs et monuments remarquables de Saint-Étienne entre 1816 et 1914 et s'interrogeront sur le regard que peut porter un.e auteur.e sur cette période clé de l'histoire de la ville, à la lumière de ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

Numérisation et mises en ligne :

Les actes d'état civil de Saint Étienne et des communes annexées des années 1917, 1918 et 1919 seront mis en ligne dans le courant de l'année.

Médiathèque Louise Labé de Saint-Chamond

Claire Forissier Gazelle

Journées du patrimoine

Autour de l'histoire de la BD : Diaporama sur la thématique

- Jeux autour de la BD (mémo, paires, dessins et quizz).
- Lecture possible de BD anciennes et de livres sur l'histoire de la BD.
<https://fr.calameo.com/read/004648013dc8ff301a0e5>

Expositions

- Sur les châteaux d'industrie de la région stéphanoise (jusqu'à fin octobre) avec visites commentées le 17 et 31 octobre à 10h00 par l'association les Châteaux d'industrie.
<https://www.saint-chamond.fr/events/exposition-des-chateaux-de-lindustrie/>
- Exposition photo : *Saint-Chamond et ses environs bougent* (à partir du 17 novembre et jusqu'au 19 décembre) : Les photographes du siècle dernier ont immortalisé la ville sous forme de cartes postales. Cette exposition révèle ces bouleversements en superposition d'images anciennes et actuelles. Comment la ville s'est transformée.

"les Samedis du Patrimoine"

Projet pour 2021 de rendez-vous réguliers trimestriels autour du patrimoine (sous forme de conférence, d'exposition, de table ronde...).

Puy-de-Dôme

Bibliothèque du patrimoine de Clermont Auvergne Métropole

Rachel Brault

- Arrivée de Pierre Tribhou en tant que directeur de la bibliothèque du patrimoine (01/07/2020).
- Départ en retraite au 01/10/2020 d'Elisabeth Pernollet en poste sur le dépôt légal imprimeur.
- Recrutement en cours d'un assistant pour le pôle de diffusion numérique.
- Exposition *Papiers* du 16 novembre au 2 janvier 2021 sur les différents types de papiers conservés à la bibliothèque.
- Prêt en cours du Bréviaire d'Alaric (MS 201) au Musée Saint Raymond de Toulouse pour son exposition "Wisigoths, rois de Toulouse".
- Mise à jour des notices de la bibliothèque au CCFR avec un nouveau versement. Création des notices de fonds au CCFR en cours.
- Nouveau marché numérisation bientôt notifié.
- Mise à jour en cours des expositions virtuelles : passage de flash player au HTML5.
- Adhésion au Bouclier Bleu en cours.

Actualités des établissements – Commission Patrimoine – mardi 13 octobre 2020 – Page 4/10

Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand

Hélène Veilhan

- Début de la rétroconversion du fonds ancien du laboratoire d'histoire (pièces de théâtre de la Révolution).
- Mise en ligne du fonds d'archives "Archives du campement" sur Calames : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-3075>.

Rhône-Métropole de Lyon

Bibliothèque municipale de Lyon

Jérôme Sirdey, fonds ancien

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du silo de conservation, déménagement, entre fin août et début octobre 2020, d'une partie des collections anciennes (livres anciens de petit et de très grand format, collection Chomarat, collection Candaux, bibliothèque du Jardin botanique, affiches anciennes). Cette opération a permis de rationaliser l'implantation des documents. Au préalable, les ouvrages de très grand format avaient fait l'objet d'une campagne de conditionnement sur mesure (pose de couvertures adaptées avec bandeaux et sangles au besoin ; conditionnement dans des portefeuilles).

Nombreuses acquisitions au cours des derniers mois, notamment :

- Une enluminure lyonnaise représentant la sainte Trinité et les donateurs en prière (armes de la famille Faye), vers 1511 (en cours de cotation).
- Un manuscrit du romancier Claude Farrère : *Les hommes nouveaux*, 1921-1922 (ms 7768).
- *L'âne de Lucius*, 1922, édition illustrée par Marcel Roux (Rés K 206057).
- *L'âme et la danse* de Paul Valéry, 1932, édition de l'Association lyonnaise des Cinquante "La Belle Cordière" (Rés B 72583).
- Une affiche publicitaire Sigrand & Compagnie (magasin de vêtements lyonnais), 1920 (AffGo181).

Signalement : catalogage des psautiers de la collection Candaux ; début du catalogage des manuscrits de la collection Mermet ; achèvement de la description des estampes du XVI^e siècle

Mise en place de nouvelles collections (avec cotation spécifique) afin de faciliter le classement des documents anciens : ouvrages de ville ; cartes et plans ; objets

Prêts pour des expositions : musées d'Annecy (Les Vierges de pitié), Centre d'art contemporain de Brétigny-sur-Orge (Sâr Dubnotal), Musée des confluences - Lyon (Chercheurs d'os), musée de Saint-Antoine-l'Abbaye (Le cèdre et le payrus), Musée Paul Dini - Villefranche-sur-Saône (Joseph Bernard).

Préparation de l'exposition confiée à Jacqueline Salmon. Les œuvres de cette artiste seront mises en regard avec des œuvres issues des collections anciennes (exposition prévue pour le début de l'année 2021 ; à confirmer) ; préparation du numéro de Gryphe en lien avec cette exposition.

Alain Caraco, documentation régionale et dépôt légal

Exposition « Tony Garnier... et maintenant ? »

L'œuvre bâtie de Tony Garnier à Lyon : une exposition de photographies de 1978 à 2019 issues du fonds Anne-Sophie Cléménçon

Du mercredi 15 juillet à 10h au samedi 2 janvier 2021 à 18h - bibliothèque de la Part-Dieu, espace Patrimoine.

L'architecte urbaniste Tony Garnier (1869-1948) est mondialement connu. En 1918, il publie l'ouvrage *La cité industrielle* qui influencera plusieurs générations de concepteurs dans le monde entier. Il y projette une ville moderne à la morphologie nouvelle, entièrement en béton, où tous les équipements collectifs nécessaires à la vie d'une grande agglomération sont mis en place. Il jette ainsi les bases de l'urbanisme contemporain. Mais Tony Garnier n'est pas seulement un concepteur, c'est aussi un bâtisseur. Ses principes de « La cité industrielle » sont testés, expérimentés, avant et après la 1^{re} guerre mondiale, dans l'une des grandes villes de France, Lyon. La production de cet architecte y est presque exclusivement concentrée, encouragée par le maire de l'époque, Edouard Herriot.

Cette exposition veut favoriser une prise de conscience plus forte de toute la valeur de ce patrimoine architectural et urbain, qui pourrait faire la fierté de la ville à l'image de celui d'Auguste Perret au Havre ou de Gaudi à Barcelone. Même s'il est protégé pour une grande partie, il s'agit de lutter contre tout risque d'effacement, urbain comme symbolique. Cette exposition propose donc un regard contemporain de l'œuvre bâtie de Tony Garnier à Lyon. Elle met en valeur à la fois sa beauté et sa fragilité, ainsi que son actualité du point de vue des propositions architecturales et urbanistiques. Les photos présentées sont issues du fonds photographique réalisé par Anne-Sophie Cléménçon, historienne des formes urbaines et de l'architecture, chercheuse-photographe associée au laboratoire « Environnement, ville, société », à l'Université de Lyon. Depuis la fin des années 1970, elle documente les transformations urbaines de l'agglomération lyonnaise et, plus généralement, la culture architecturale et urbaine de nombreuses métropoles.

Le Département de la documentation régionale et du dépôt légal de la Bibliothèque municipale de Lyon a pour mission de constituer, valoriser et préserver la documentation la plus pertinente sur Lyon et les départements de l'ancienne région Rhône-Alpes. La Documentation régionale constitue aujourd'hui le patrimoine documentaire régional de demain. Les collections photographiques y tiennent une place importante.

Arrivant à la fin du cycle d'expositions, de conférences et de visites organisées par la Ville de Lyon et ses acteurs culturels à l'occasion du 150^e anniversaire de Tony Garnier, l'exposition que nous propose Anne-Sophie Cléménçon pose la dernière question sur l'œuvre de cet architecte qui a tant marqué le paysage lyonnais : et maintenant ? Nous sommes tous attachés au patrimoine légué par Tony Garnier. Comment assurer sa pérennité, sa connaissance et sa reconnaissance.

La médiation comprend :

- Des visites commissaire d'une heure.
- Des visites express de 30 minutes.
- Une table ronde intitulée : « Tony Garnier...et maintenant ? Vers une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ? », réunissant deux universitaires et un élu.

Exposition en ligne : <https://www.bm-lyon.fr/expositions-en-ligne/tony-garnier-et-maintenant>

Acquisition patrimoniale

Un daguerréotype de Philippe Fortuné Durand (1798-1876) / Panorama de Lyon avec l'ancien et le nouveau pont du Change (pont de Nemours) et l'église Saint Nizier, c. 1845. Daguerreotype, demi-plaque, dans un montage moderne. 10,5 x 15,5 cm. Prémpté lors de la vente aux enchères Ader à Paris le 3 juillet 2020.

Cartographie des fonds d'intérêt régional

Ce travail a été confié à Marlène Racault, stagiaire Enssib en master 2 Politique des Bibliothèques et de la Documentation, Il a été présenté lors de la commission patrimoine de l'ARALL à Lyon le 10 mars 2020.

Le confinement a obligé à poursuivre cette mission en télétravail. 48 bibliothèques et archives ont reçu un questionnaire et 21 ont répondu.

Les fichiers laissés par la stagiaire, très bien documentés, permettent d'entrevoir ultérieurement une reprise de son travail par la BML, avec l'aide l'ARALL pour sa diffusion et son actualisation.

Travaux du silo

Il s'agit du plus grand déménagement de collections de France. Le Département du Documentation régionale et dépôt légal a été concerné trois fois en 2020 :

- Une première phase en mars, interrompue par le confinement et achevée fin mai.
- Une deuxième phase en juillet.
- Une troisième phase en octobre

Le Département sera à nouveau concerné en 2022 et 2023.

Archives municipales de Lyon

Anne Marie Delattre

Les Archives municipales de Lyon viennent de mettre en ligne leur portail de recherche, qui donne accès à la base de description des archives et de la bibliothèque (370 000 notices) et à l'ensemble des numérisations disponibles (près de 2 millions d'images).

- Adresse : <https://recherches.archives-lyon.fr/> La page d'accueil donne accès à des recherches ciblées, dont 2 sont dédiées à la bibliothèque, et à des fonds numérisés.
- Présentation du portail : <https://recherches.archives-lyon.fr/editorial/page/0072cd58-dc4d-4804-80e6-de96be098ff4>
- Aides à la recherche : <https://recherches.archives-lyon.fr/editorial/page/aead7b17-6fb8-4032-8c6d-413a6ada6419>
- Actus des fonds et focus : <https://recherches.archives-lyon.fr/editorial/page/74f99e7c-5cef-4ac9-a8b6-6a2c687510f6>
- Inventaires : pour la bibliothèque, on peut télécharger la liste des usuels et des dossiers documentaires (<https://recherches.archives-lyon.fr/editorial/page/5941298e-04a5-4cd8-97ba-2b3afbbbed56>), ainsi que l'inventaire de la bibliothèque de la Société de Marie (<https://recherches.archives-lyon.fr/editorial/page/30980a43-5c2d-445f-adob-56040c08c0cb>).

Par ailleurs, une nouvelle exposition va ouvrir le 15 octobre sur la rue de la République : http://archives/sections/fr/expositions/expositions_preceden2700/2020/expositions_2020/rue_republique/.

La refonte du site Internet est en cours : au-delà du portail de recherche, il présentera essentiellement l'agenda, l'offre culturelle (médiation, expositions, conférences) et des dossiers thématiques sur l'histoire de Lyon. <http://www.archives-lyon.fr/archives/>

Parmi l'offre, nous allons mettre en ligne dans quelques jours des propositions de médiations à distance :

- Supports produits pendant le confinement pour les familles et les scolaires (jeux, devinettes, cahiers de vacances, etc.), qui ont été relayés sur les réseaux sociaux des AML pendant cette période. Cette activité se poursuit aujourd'hui, mais avec moins d'intensité.
- Ateliers adaptés à une prise en main autonome par les enseignants.

Savoie

Médiathèque Jean-Jacques Rousseau

Emilie Dreyfus

Projet d'exposition "POP !"

La médiathèque a été bénéficiaire en 2020 d'un don de 400 ouvrages de "littérature populaire" (19e-20e siècle). Cette collection, composée de romans, documentaires, livres jeunesse, revues... vient compléter le fonds de la bibliothèque populaire de Chambéry conservé à la médiathèque. Afin de valoriser ces collections, une exposition est prévue à l'automne 2021 sur la littérature, éducation, culture, bibliothèque populaire. Autour de l'exposition : colloque, animations, etc.

Numérisation des manuscrits médiévaux

Projet de complétude des corpus de numérisation des manuscrits médiévaux via une convention avec l'IRHT.

Mise en ligne d'un titre de presse locale

Mise en ligne du Patriote républicain de la Savoie sur Lectura+ qui a fait l'objet d'une campagne de numérisation en 2019/2020.

Valorisation des acquisitions "confinées"

Durant le confinement, a eu lieu la vente aux enchères de la bibliothèque de montagne d'un collectionneur chambérien. La médiathèque a réussi à acquérir 7 lots, dont deux ensembles iconographiques qui ont vocation à enrichir un fonds déjà important d'estampes sur Chambéry, les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Parmi les ouvrages acquis, certains sont absents des grandes bibliothèques françaises. C'est ainsi le cas de l'ouvrage du peintre et graveur Joanny Drevet, En Savoie avec lequel il lance sa carrière en 1923, qui n'est pas conservé en France ; de même que le récit d'alpinisme de Jean Arlaud, Aux Drus, impressions d'un second de cordée, publié en 1930, et dont les dessins humoristiques de Bobi Arsandaux préfigurent ceux de Samivel.

La médiathèque prévoit une opération de valorisation en janvier 2021 avec la mise en ligne des estampes sur Camber@, des présentations au public sous la forme de visites dans les magasins de conservation et enfin d'une publication sur 10 ans d'entrée dans les collections patrimoniales de la médiathèque (dons et acquisitions). Ce catalogue est destiné à être diffusé à la fois au public des bibliothèques de Chambéry et dans les réseaux scientifiques et universitaires, avec l'objectif d'informer et de susciter des travaux de recherche sur nos collections.

Recrutement en cours d'un assistant de conservation dans le service patrimoine chargé de collection et de médiation, dominante patrimoine/médiation numérique

Publication d'un catalogue "Patrimoine vivant : 10 ans d'acquisition et de don"

L'objectif de ce catalogue est de retracer 10 ans d'entrée dans les collections patrimoniales de la médiathèque : acquisitions remarquables, dons, échanges... afin de susciter des travaux de recherche sur nos collections et de faire connaître l'accroissement du fonds patrimonial qui n'est pas un fonds "figé".

Mise à jour des protocoles et procédures du service patrimoine

Haute-Savoie

Archives départementales de la Haute-Savoie

Virginie Grenard

- Ateliers du mardi de novembre à décembre : 13 octobre et 15 décembre (initiation à la généalogie) et 17 novembre (Les archives privées).
- Exposition *De Gaulle et les départements savoyards 1940-1965* du 19 septembre au 31 décembre entre AD 74 et AD 73, puis mise en circulation.
- Sortie en décembre d'un ouvrage jeunesse sur les archives : qu'est-ce que c'est , à quoi ça sert ? Distribution aux AD 74, puis en librairie.

Médiathèque Bonlieu Annecy

Frédérique Grumel-Arvat

Valorisation

- Collaboration à la page facebook "Annecy Tempo", une nouvelle page Facebook de la Ville d'Annecy.
Fraîchement arrivé•e à Annecy ? Habitant•e depuis des décennies ? En cette période de confinement, Annecy Tempo vous propose un regard en arrière, une balade numérique à travers l'héritage culturel laissé par les Annéciens au fil du temps. Cette page (Facebook et Instagram) est un espace participatif. Vous pourrez y découvrir des photos d'époque, des vidéos, des podcasts, des citations d'oeuvres littéraires... mais aussi partager vos anecdotes, photos et souvenirs en lien avec notre belle ville.
Retrouvez 4 publications par semaine les vendredi, samedi, lundi et mercredi.
Annecy Tempo est un projet culturel transversal du département Culture de la Ville
- Création de signets pour la valorisation du fonds local : plusieurs jeux de marque-pages (3 x par an) à collectionner
- Création d'étiquettes de Noël à partir des illustrations d'un ouvrage issu des collections patrimoniales Référence choisie : *Histoire des "jouets" d'Henri René d'Allemagne*, Hachette [1880]



Numérisation des manuscrits

Projet de numérisation de manuscrits via une convention avec l'IRHT.

Archipel Butor, Manoir des livres de Lucinges

Aurélie Laruelle

- 8e fête du livre d'artiste de Lucinges et ouverture de l'Archipel Butor les 10 et 11 octobre 2020.
- Exposition *Anne Slacik, la bohème est au bord de la mer, peintures et livres peints* du 10 octobre au 28 février 2021

ANNEXE 4 : CHARTE DOCUMENTAIRE BML

Charte documentaire de la bibliothèque municipale de Lyon– 2017

Cette charte vise à présenter les principes généraux de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale de Lyon (BmL), ses priorités et sa mise en œuvre. Il s'agit d'un document programmatique, synthétique et public, diffusé auprès des usagers et validé par les représentants élus de la ville de Lyon. Ce document ne couvre pas l'ensemble des missions et des actions de la BmL et ne porte que sur la gestion des collections, essentiellement l'acquisition, la conservation, la médiation et la valorisation des documents et des contenus. On se reportera à d'autres documents tels que la charte d'action culturelle, la charte de coopération culturelle ou le projet d'établissement pour avoir une vision plus complète de l'ensemble de l'action de la BmL.

Les agents de la BmL se conforment également à des outils de travail plus détaillés.

La charte documentaire peut connaître des mises à jour et des évolutions qui seront également validées par l'autorité territoriale.

Sommaire

1.....	2
Statut de la BmL	2
1.1 Une bibliothèque municipale	2
1.2 Une bibliothèque classée.....	2
1.3 La Métropole de Lyon.....	2
1.4 Des réseaux professionnels	2
2.....	2
Missions de la BmL	2
2.1 Les publics.....	2
2.2 Bibliothèque de lecture publique.....	2
2.3 Bibliothèque de référence.....	2
2.4 Bibliothèque patrimoniale.....	2
3.....	3
Moyens de la BmL	3
3.1 Un réseau de bibliothèques	3
3.2 Du personnel qualifié	3
3.3 Un budget de fonctionnement et d'investissement.....	3
4.....	3
Principes directeurs de la politique documentaire	3
4.1 Encyclopédisme	3
4.2 Pluralisme	3
4.3 Complémentarité.....	3
4.4 Actualité.....	3
4.5 Supports multiples et hybrides.....	3
4.6 Orienté publics	4
4.7 L'accès aux documents.....	4
4.8 Production de contenus	4
5.....	4
Mise en œuvre	4
5.1 Sélection et acquisition.....	4
5.2 Valorisation et médiation.....	5
5.3 Conservation, désélection et transfert au silo.....	6
ANNEXES	8

1. Statut de la BmL

1.1 La BmL est une **bibliothèque municipale**. Il s'agit d'un service de la Ville de Lyon, et relève de la délégation générale à la culture. À ce titre, elle relève du code du patrimoine et du code des collectivités territoriales et s'adresse à toute la population du territoire de la collectivité. Elle se réfère également aux textes professionnels fondamentaux que sont le *Manifeste sur la bibliothèque publique* de l'UNESCO¹, la *Charte des bibliothèques* du Conseil supérieur des bibliothèques² et la *Déclaration de Lyon sur l'accès à l'information et au développement*³ de l'International Federation of Library Associations (IFLA).

1.2 La BmL est une **bibliothèque classée** : elle gère des fonds documentaires appartenant à l'État, possède en propre des fonds précieux et dessert une population importante.

1.3 La BmL s'insère dans le contexte de la **Métropole de Lyon** et à compter du 1^{er} janvier 2018 assurera pour le compte de la Métropole la gestion d'une partie de la compétence de lecture publique de cette dernière.

1.4 La BmL appartient à divers **réseaux professionnels** régionaux, nationaux et internationaux qui favorisent le développement des collections et leurs complémentarités auprès des différents publics, locaux et internationaux, publics ou professionnels.

2. Missions de la BmL

2.1 La BmL est un service municipal destiné à tous **les publics**, avec la mission de proposer des contenus sur place, en prêt ou à distance, dans les domaines de la culture, du divertissement, de la formation et de l'information. L'offre documentaire est complémentaire de celle proposée par les bibliothèques scolaires, universitaires ou spécialisées du territoire. Une attention particulière doit être portée à certains publics inscrits dans le projet d'établissement (PDE), notamment : public jeunesse jusqu'à 11 ans, jeunes adultes, demandeurs d'emploi, public âgé, empêché ou éloigné, public en situation de handicap, public non-francophone en situation d'apprentissage de la langue française.

2.2 Une mission de **lecture publique**, qui concerne l'ensemble des services de la BmL, services spécialisés comme bibliothèques de quartier ou pôle mobile. Cette mission suppose un ancrage fort dans le territoire, un développement de partenariats avec des acteurs locaux et des acquisitions courantes et renouvelées sur des contenus allant de l'apprentissage de la lecture jusqu'à un niveau documentaire approfondi (niveaux 0 à 3)⁴. L'offre documentaire doit proposer une consultation sur place, en prêt et à distance à chaque fois que cela est possible, des ouvrages dont la consultation peut être agréable ou utile. Les contenus de lecture publique doivent relever de la culture, du divertissement, de la formation, et de l'information des usagers.

2.3 Une mission de **bibliothèque de référence** qui concerne les services spécialisés et les départements thématiques de la BmL. Il s'agit d'une offre documentaire approfondie et rétrospective faite de sélections, allant de l'initiation simple à un niveau professionnel ou universitaire de niveau licence/BTS (niveaux 1 à 4)⁴, en complémentarité avec les bibliothèques universitaires plus spécialisées. Les contenus doivent présenter le paysage intellectuel et culturel et y donner accès le plus directement possible, sur place, en prêt ou à distance chaque fois que cela est possible. Cette mission a une portée territoriale qui dépasse le cadre local de la Ville de Lyon et suppose des partenariats avec des institutions de référence au niveau régional et national.

2.4 Une mission de **bibliothèque patrimoniale** qui concerne en particulier des services chargés de la préservation, de la conservation, de la médiation, de la valorisation et du développement continu de collections anciennes et du Dépôt légal des imprimeurs de la région (par délégation de la Bibliothèque nationale de France), ainsi que de la constitution de ce qui fera le patrimoine de demain. Cette mission concerne des documents de tous les supports et dans tous les niveaux de profondeur documentaire. Cette offre documentaire peut être consultée sur place ou à distance, notamment via la numérisation des collections entamée depuis les années 1990.

¹ http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

² <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>

³ <http://www.lyondeclaration.org>, en français : <http://www.lyondeclaration.org/content/pages/lyon-declaration-fr.pdf>

⁴ Cf. description des niveaux de profondeur documentaire en annexe.

3. Moyens de la BmL

3.1 Pour remplir ses missions et leur application dans la gestion des collections, la BmL s'appuie sur un **réseau de bibliothèques** et de services irriguant l'ensemble du territoire lyonnais et assurant la présence de l'établissement dans l'ensemble des arrondissements. Ce réseau est constitué :

- d'un pôle central, la bibliothèque de la Part-Dieu, organisée en départements thématiques et services patrimoniaux ;
- de trois médiathèques à l'offre documentaire élargie, jouant un rôle de coordination à la tête de chaque territoire (Saône, Presqu'Île, Rhône) ;
- de douze bibliothèques d'arrondissement, aux espaces et collections conçus pour répondre aux besoins des populations de leur proximité ;
- d'un service mobile développant une action au plus près des habitants et des institutions.

3.2 Les collections sont gérées et valorisées par du **personnel qualifié et régulièrement formé**, employé par la Ville de Lyon ou mis à disposition par l'État.

3.3 Le fonctionnement, la constitution, la médiation et le renouvellement de l'offre documentaire est assuré par des **budgets de fonctionnement et d'investissement** votés par le conseil municipal.

4. Principes directeurs

4.1 **Encyclopédisme.** Les bibliothèques publiques doivent donner accès à l'ensemble des domaines du savoir et de la création. Cette notion peut se concevoir et s'appliquer à l'échelle du réseau. Il est important de ne pas confondre cette notion d'encyclopédisme avec une tentative d'exhaustivité. Donner accès à l'ensemble des domaines ne signifie pas posséder la totalité des connaissances dans tous les domaines. Une sélection est opérée dans chaque domaine, en privilégiant la qualité et la diversité et en veillant à adapter l'offre aux attentes et aux usages des publics.

4.2 **Pluralisme** des courants et des opinions. La bibliothèque doit s'assurer de l'expression du pluralisme culturel dans son offre documentaire et la préserver de toute confiscation idéologique. La bibliothèque est un lieu de libre réflexion et concourt à développer le sens critique de ses usagers. L'article 7 de la *Charte des bibliothèques* affirme que la bibliothèque doit être représentative « de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. »

4.3 **Complémentarité** des offres au sein des structures du réseau d'une part et avec les autres institutions documentaires du territoire d'autre part : bibliothèques universitaires, spécialisées, associatives, scolaire, centres de ressources et de documentation... Cette complémentarité concerne aussi bien le contenu de l'offre que les supports, les usages et les modes d'accès.

4.4 **Actualité** des contenus, qui doivent rester pertinents et régulièrement renouvelés et maintenus à jour. Les acquisitions récentes doivent venir alimenter les collections courantes destinées à la lecture publique et de référence mais également aux fonds qui constitueront le patrimoine de demain. Le maintien d'une collection courante renouvelée signifie une attention portée aussi bien aux documents entrant dans la collection qu'aux documents devant en sortir. C'est bien l'ensemble de la collection qui est considéré et non chaque document en lui-même.

4.5 **Supports multiples et hybrides.** Les premiers principes portant sur les contenus, il importe de souligner qu'ils s'appliquent à tous les types de documents. L'offre documentaire de la bibliothèque ne se limite pas aux supports traditionnels que sont les documents imprimés mais peut également être constituée de tout support audio, vidéo, multimédia ou restant à imaginer ; on peut donc compter en son sein des CD/DVD, des livres d'artistes, des jeux, des microfilms, des outils, des logiciels applicatifs, des sérigraphies, des instruments... la liste n'est pas fermée. Cette offre doit répondre aux usages mouvants des publics et doit donc suivre ses évolutions pour assurer un accès aux contenus le plus large et direct possible. Il ne s'agit pas de remplacer un type de support par un autre ou de remplacer progressivement toute offre matérielle par son pendant numérique et dématérialisé. La proposition doit au contraire constituer une offre hybride, mettant toujours à disposition la forme la plus pertinente et le support le plus adapté au contenu et à ses modes d'accès.

4.6 Orienté public. Ce principe est l'un des trois éléments fondamentaux du projet d'établissement de la BmL et se décline dans la gestion de ses collections. Cette dernière prend donc en considération la diversité des publics dans toutes ses caractéristiques (âges, niveaux de maîtrise de la lecture ou de l'accès à l'information, etc.) et doit intégrer des éléments de mesure des attentes des publics, ses requêtes et ses usages, au sein de la bibliothèque et à l'extérieur (succès commercial ou critique, actualité des sujets ou auteurs, etc.).

4.7 L'accès aux documents et aux contenus est facilité par leur classement et leur valorisation par le personnel de la bibliothèque. La règle privilégiée est le libre accès, tous les documents et contenus sont librement consultables sur place par tous les publics. La possibilité d'emprunt par tous les usagers abonnés à la BmL est la règle privilégiée pour tous les documents (hors collections patrimoniales). Autant que possible, la BmL s'efforce d'offrir un accès en ligne à son offre documentaire, consultable à distance, que ce soit par la numérisation de ses collections ou l'abonnement à des ressources extérieures.

4.8 Le personnel de la BmL est lui-même **producteur de contenus**, destinés à enrichir l'offre documentaire et à mettre en perspective les sujets abordés et proposés aux usagers. Ces contenus produits par le personnel de la BmL, éventuellement coproduits avec les usagers, constituent en eux-mêmes une offre documentaire demandant à être valorisée, actualisée régulièrement, pensée en fonction des usages des publics et de la complémentarité des offres et des supports, portant sur tous les domaines de la connaissance.

5. Mise en œuvre

5.1 Sélection et acquisition

Les livres imprimés sont acquis avec le droit de prêt. Les œuvres audiovisuelles sont acquises avec les droits d'utilisation dans le cadre de la famille pour les documents en prêt et les droits de consultation sur place pour ceux visionnés dans l'emprise de la BmL. Les accès aux ressources en ligne sont assurés avec les licences afférentes ; pour les accès distants à destination des inscrits, la BmL s'engage à sécuriser l'accès. La constitution de la bibliothèque numérique est conforme aux règles de la propriété intellectuelle.

Pour mener à bien les travaux de sélection puis d'acquisition des éléments venant constituer l'offre documentaire, les agents de la bibliothèque s'appuient aussi bien sur les outils professionnels internes que sur des outils de veille externes (presse imprimée et en ligne ; bibliographies commerciales ; actualité culturelle généraliste ou spécialisée ; production éditoriale de bibliothèques, d'associations professionnelles et d'institutions de référence ; chiffres de vente ou de fréquentation ; catalogue des éditeurs ; plateformes communautaires ou personnelles d'amateurs, de passionnés ou d'experts).

Si l'offre documentaire doit être représentative de la diversité des courants et des opinions, des restrictions peuvent s'appliquer à l'acquisition de documents du fait d'éléments financiers, de considérations portant sur les conditions de conservation des ouvrages ainsi qu'à des documents émanant directement de partis politiques ou d'institutions religieuses, ou relevant de la communication d'entreprises. Est exclue des acquisitions de lecture publique toute publication de groupement reconnu sectaire ainsi que tout document sous le coup d'une condamnation judiciaire, ou ne respectant pas les principes de la Constitution ou les lois, ou encore marqué par la dangerosité technique ou sanitaire de préconisations faites dans le document.

Dans le cadre de sa mission de lecture publique et de sa mission de référence, la BmL n'accepte pas de don et doit offrir à ses usagers une collection de qualité constituée d'ouvrages dont les droits de prêts ont été réglés.

5.1.1 Lecture publique. Les services de la BmL sélectionnent et acquièrent des documents en fonction de leurs qualités formelles ou scientifiques, de leur succès public, de la cohérence de la collection considérée dans son ensemble et/ou de leur caractère singulier et original.

5.1.2 Bibliothèque de référence. Les services de la BmL sélectionnent et acquièrent des documents dont les qualités formelles ou scientifiques, la cohérence avec la collection considérée dans son ensemble et/ou le caractère singulier et original sont particulièrement remarquables.

5.1.3 Bibliothèque patrimoniale. Les services de la BmL sélectionnent et acquièrent des documents dont la cohérence avec la collection considérée dans son ensemble ou le caractère singulier et original est particulièrement remarquable.

Les collections de la mission patrimoniale de la BmL peuvent également s'enrichir d'ouvrages ayant précédemment eu une première activité dans les collections et services relevant de la lecture publique ou de la bibliothèque de référence et dont il est jugé qu'il est pertinent de les intégrer, au terme de cette activité, dans la mission patrimoniale de la BmL.

Les propositions de dons, comme les autres acquisitions, sont soumises à l'expertise des services dédiés au regard de la cohérence de la collection et aux conditions de conservation.

5.2 Valorisation et médiation

5.2.1 Lecture publique et bibliothèque de référence. Les documents et contenus doivent être mis en accès libre et en statut empruntable chaque fois que cela est possible. La médiation vers ces documents et contenus doit se faire sur place, hors-les-murs dans le cadre de partenariats ou d'animations, et en ligne. À ces fins, une attention particulière est portée à la mise en espace des collections, à la création de contenus et à la réalisation d'une politique d'action culturelle telle que définie dans la charte dédiée.

Pour certains ouvrages relevant de la mission de bibliothèque de référence et touchant un public restreint et ayant par nature une activité moins importante que la moyenne, la mise au silo et l'accès indirect peuvent être envisagés ; la règle privilégiée reste que les documents doivent être disponibles au prêt.

5.2.2 Bibliothèque patrimoniale. La règle privilégiée est l'accès indirect, l'exclusion du prêt pour tout ce qui relève de la conservation absolue et le statut empruntable pour ce qui relève de la conservation contemporaine et sélective. La valorisation et la médiation se font sur place dans le respect des conditions de conservation, en ligne via la numérisation et la création de contenus, et par une politique d'action culturelle (telle que définie dans la charte dédiée), à l'échelle locale, nationale et internationale.

5.3 Conservation, désélection et transfert au silo

Il est techniquement et légalement impossible d'envisager un arrêt de la conservation pour les éléments relevant du Dépôt légal régional et pour la partie des collections confiée par l'État à la Ville. Pour les autres éléments, il s'agit de définir des types différenciés de conservation et d'anticiper ces types dès l'acte de sélection. La constitution de la collection conservée est le fait de l'ensemble du réseau de la BmL, à des degrés divers. Le silo joue à la fois le rôle de silo de conservation pérenne au sens propre et celui de magasin de proximité participant à la consistance de la collection de la BmL ; on peut donc transférer au silo des documents qui ne sont pas destinés à une conservation pérenne, en prenant en compte les considérations pratiques qui sont celles du bâtiment du silo et de la communication de ces documents aux publics. Pour l'ensemble de son offre documentaire, la BmL maintient et contrôle les conditions de conservation pour assurer l'accès du public d'aujourd'hui et assurer celui du public de demain.

Les éléments ôtés des collections et sortis de la propriété publique peuvent être confiés aux organisations avec lesquelles la BmL est en partenariat (notamment au sein de la Métropole) ou être sélectionnés pour constituer un fonds à vendre en braderie. Les éléments les plus dégradés sont détruits et recyclés.

5.3.1 Lecture publique. Parmi les principes fondamentaux présidant à la gestion des collections se trouve celui d'actualité des collections. Une collection à jour suppose des acquisitions régulières de documents pertinents. Mettre en valeur et en espace ces documents nécessite de garder un volume constant des collections. Une collection de lecture publique de qualité exige donc des opérations de désélection continues et réfléchies en regard des acquisitions. Le nombre total d'acquisitions d'une année doit correspondre au nombre de documents retirés des collections. Ainsi, des documents ne rencontrant pas leur public, au contenu obsolète, physiquement dégradés, en exemplaires multiples ou ne trouvant plus leur place dans une cohérence de la collection prise dans son ensemble (du fait par exemple de l'évolution des orientations de la politique documentaire), doivent céder leur place à des documents au contenu mis à jour, correspondant aux attentes et usages des publics et en bon état matériel. Quelle que soit son activité ou son état, le retrait des collections de lecture publique doit être envisagé pour un document imprimé âgé de plus de 10 ans, même si la durée de vie active d'un document peut varier d'un

domaine documentaire à l'autre. Ce retrait peut être accompagné d'un transfert au silo et/ou du rachat d'un exemplaire neuf (ou d'un document équivalent sur le même sujet).

Ces critères et mesures doivent se penser en complémentarité des éléments constituant le réseau de la BmL et des offres documentaires sur le territoire lyonnais et métropolitain (on prendra notamment garde au dernier exemplaire d'un document sur le réseau).

5.3.2 Bibliothèque de référence. Cette mission suppose que des documents considérés comme faisant référence, pour des raisons diverses, doivent être maintenus dans l'offre de la bibliothèque de façon plus durable et malgré une activité moins soutenue. Ce maintien ne signifie pas forcément et automatiquement une conservation pérenne et illimitée dans les collections. Comme l'indique la description de cette mission, tous les services de la BmL ne sont pas en charge du maintien d'une collection de référence et n'ont pas à envisager les mêmes documents d'une façon identique. Pour les services concernés, de même que pour les opérations de sélection lors de l'acquisition, la sélection pour la conservation des documents de référence ne suppose pas l'exhaustivité, mais bien le choix qui retient ou écarte.

La BmL participe par ailleurs au plan de conservation partagée des périodiques (PCPP) en Rhône-Alpes.

5.3.3 Bibliothèque patrimoniale. La mission patrimoniale de la BmL distingue deux types de conservation : ce qui relève de la conservation absolue et ce qui relève de la conservation contemporaine et sélective. Les collections du Fonds ancien, ainsi que le Dépôt légal régional et les collections confiées par l'État, sont conservées de façon absolue pour une durée illimitée. Ce type de patrimoine est constitué d'ensembles documentaires transmis déjà constitués ou de constitution volontariste d'ensemble documentaires par la BmL et par l'enrichissement continu de ces collections.

La conservation contemporaine et sélective concerne des documents que la BmL souhaite conserver longuement mais qui n'entrent pas pour autant dans le cadre d'une conservation absolue. La BmL a défini plusieurs domaines de conservation³ qui sont concernés par cette conservation sélective. Ces documents peuvent être sélectionnés directement ou à l'issue d'une première activité en lecture publique et/ou en référence. Ils répondent à un ou plusieurs critères, croisant données objectives et expertise des bibliothécaires (document relevant d'un domaine de conservation de la BmL, élément fondateur ou de référence de son domaine, élément marquant de la production éditoriale contemporaine, document compris dans les meilleures ventes de l'année ou objet d'une très forte sollicitation de la part des publics de la bibliothèque). Au terme de cette première conservation (100 ans après la date d'édition), le retrait des collections ou l'intégration aux collections conservées de façon absolue doivent être envisagés.

³ Cf. liste des domaines de conservation en annexe.

ANNEXE 1 : Niveaux de lecture des ouvrages documentaires

Niveau	Descriptif	Public prioritairement concerné	Type de documents (non exclusif)	Service type (non exclusif)
0	Documents sans texte, apprentissage de la lecture. Littérature : sans objet.	Petite enfance, public non francophone	Albums, abécédaires, imagiers, documentaires d'éveil, ressources en ligne ou numériques	Secteur jeunesse des bibliothèques d'arrondissement et département Jeunesse de la Part-Dieu
1	Premières lectures autonomes, premiers documentaires d'initiation, compréhension simple ? Littérature : très grand public.	Enfance, public en recherche d'informations élémentaires dans une formulation simple.	Compétence de lecture acquise, documentaires simples aux informations élémentaires, manuels scolaires niveau primaire, ressources en ligne ou numériques	Bibliothèques d'arrondissement, départements thématiques
2	Documentation grand public, de découverte Littérature : grand public.	Tout public, collégiens	Documentaires pratiques de base, remise à niveau, savoirs de base, manuels scolaires et parascolaires niveau collège, ressources en ligne ou numériques	Bibliothèques d'arrondissement, départements thématiques
3	Documentation d'approfondissement Littérature : public averti.	Amateur éclairé, lycéen	Apprentissage, information soutenue, formation professionnelle, manuels scolaires et parascolaires niveau lycée, ressources en ligne ou numériques	Bibliothèques d'arrondissement, départements thématiques
4	1 ^{er} cycle des études supérieures (Licence, BTS) Littérature : public exigeant.	Expert-amateur, professionnel ou spécialisé, étudiant	Référence, manuel universitaire, documentation ciblée et spécifique, ressources en ligne ou numériques	Départements thématiques, Vaise (Arts vivants), Bachut (CCS)
5	Recherche	Etudiant de master, doctorant, chercheur	Revue scientifique, thèses, sommes, ressources en ligne ou numériques	Fonds ancien, Documentation régionale, services experts (Jeunesse pour le fonds Images, Musique...)

ANNEXE 2 : Missions de la BML

Missions	Public prioritairement visé	Collections	Niveaux de collections	Action culturelle	Production de contenus	Services prioritairement concernés
Lecture publique	Public le plus large possible	Acquisitions courantes et renouvelées, à volume constant et à vocation encyclopédique	Niveau 0 à 3	Ancrage dans le territoire, développement de partenariats avec acteurs locaux, tout sujet possible	*Coups de cœur (web)	Bibliothèques d'arrondissement, pôle mobile.
			Niveau 1 à 4		*Matériel pédagogique	Départements de la Part-Dieu (dont DocReg et dpt Jeunesse : 0 à 4).
Bibliothèque patrimoniale	Public international autant que local	Préservation, conservation et développement des collections anciennes tout support, constituer le patrimoine d'aujourd'hui et de demain	Niveau 0 à 5	Colloques scientifiques et professionnels, médiation et mise en valeur du patrimoine	*Dossiers thématiques (Numelyo) + Webzine *Gryphe et catalogues d'expo *Guichet du savoir	Fonds ancien, Documentation régionale, départements thématiques, en particulier Arts, Musique, Littérature, Civilisation (genre. 14-18) et Jeunesse (Fonds images).
Bibliothèque						

9

de référence	Public de l'agglomération/métropole	Pôles d'excellence, collections faites de sélection et pas forcément encyclopédiques, en complémentarité avec les BU, avec une profondeur documentaire certaine	Niveau 2 à 4	Cycles d'animations de toute nature portant sur la thématique concernée, partenariats avec institutions de référence au niveau régional	*Webzine (contenu spécialisé) *Guichet du savoir	Départements thématiques de la Part-Dieu et services spécialisés (fonds Genre, CCS, Arts vivants, Chine, etc.)
--------------	-------------------------------------	---	--------------	---	---	--

ANNEXE 3 : Domaines de conservation

domaines	thèmes et supports concernés	modalités d'acquisition
Lyon et région Rhône-Alpes	production imprimée (via le dépôt légal notamment)	exhaustivité visée
Sériciculture	documents sur le sujet, en particulier sur Lyon et sa région	acquisitions sélectives
la Chine	tous les thèmes liés à la Chine, tous les supports	acquisitions, échanges avec les établissements partenaires en Chine
Fonds Images	albums illustrés pour enfants	acquisitions sélectives et représentatives
Fonds 14-18	1 ^{re} guerre mondiale (tous supports)	enrichissement sélectif du fonds créé à l'initiative d'Edouard Herriot
Estampes et photographies	toute œuvre sur tout support.	acquisitions sélectives
Musique	œuvres de tous domaines musicaux sur tous supports : disques vinyles, CD, fichiers numériques... + ouvrages documentaires imprimés (hors partitions)	acquisitions sélectives, dons ; exhaustivité visée sur la production locale (et numérisation pour assurer la conservation après dégradation du support matériel)
Genre et sexualité	panorama de la production éditoriale imprimée	acquisitions sélectives, dons
Culture numérique	production imprimée ou multi-supports ; lien entre la technique numérique et la culture de l'écrit et de l'image sur l'histoire et l'évolution de la culture numérique	acquisitions sélectives

Bandes dessinées	toute production imprimée de BD (pour tout public)	acquisitions sélectives
Histoire du livre	Histoire du livre, de l'imprimé et de l'édition, tous supports	acquisitions sélectives (partenariat Institut d'Histoire du Livre et pôle associé de la BnF)
Théâtre	textes des pièces et tout document sur le sujet, concernant notamment le théâtre contemporain	acquisitions sélectives
Travail	Le travail (qui est à distinguer de l'emploi ou de la formation), ses formes, traité de façon transversale, et dans une dimension métropolitaine. Production imprimée ou audiovisuelle.	acquisitions sélectives

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Document 1 : Inventaire des fonds patrimoniaux sur Lectura Plus	21
Document 2 : Résultats des établissements possédant des fonds locaux dans le département de l'Ain référencés sur Lectura Plus.	21
Document 3 : Modalités de communication des collections fonds local dans le corpus de bibliothèques interrogé.....	25
Document 4 : Nombre de bibliothèques possédant un fonds local dans les départements de la région AURA d'après Lectura Plus.....	28
Document 5 : Missions et ancienneté des responsables des fonds locaux/patrimoniaux de notre corpus de bibliothèques.....	30
Document 6 : Espace Patrimoine de la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse.....	33
Document 7 : Secteur fonds local au 1er étage de la médiathèque de Montélimar.....	34
Document 8 : Escalier qui permet de descendre au niveau -1 de l'Espace Patrimoine à la médiathèque Vailland.....	35
Document 9 : Photo du fonds local de la médiathèque du Puy-en-Velay.....	36
Document 10 : Données du plan de conservation partagé pour les bibliothèques de notre corpus d'après Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture. .	41
Document 11 : Différences entre bibliothèque/centre de documentation et bibliothèque d'archive.....	45
Document 12 : Comparaison des politiques documentaires du corpus de bibliothèque.....	52

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DESCRIPTIF DE LA NOTION DE FONDS LOCAL	13
1. Définition générale du fonds	13
2. Apparition de la valorisation liée aux fonds locaux.....	15
2.1 <i>Rappels historiques</i>	<i>15</i>
2.2 <i>Exemples de valorisation aujourd'hui</i>	<i>17</i>
3. Identification sur les portails web des établissements.....	19
3.1 <i>Une identification pas toujours claire.....</i>	<i>19</i>
3.2 <i>Terminologie du fonds local</i>	<i>20</i>
4. Fonds local/patrimonial : même gestion ?	23
4.1 <i>Une distinction pas si évidente</i>	<i>23</i>
4.2 <i>Gestion des usages</i>	<i>24</i>
4.3 <i>Gestion du budget</i>	<i>26</i>
PARTIE 2 : LES PROFESSIONNELS EN PARLENT.....	28
1. Méthodologie choisie	28
2. Exemples de valorisation chez eux.....	31
2.1 <i>La signalétique et le plan de classement</i>	<i>31</i>
2.2 <i>L'emplacement dédié.....</i>	<i>33</i>
2.3 <i>La notion de territoire.....</i>	<i>36</i>
2.4 <i>La médiation et l'action culturelle.....</i>	<i>37</i>
3. Mise en place de partenariats	38
3.1 <i>Les pôles associés et commissions patrimoine.....</i>	<i>38</i>
3.2 <i>La conservation partagée</i>	<i>40</i>
3.3 <i>Appels à projets (PAPE, autres)</i>	<i>41</i>
3.4 <i>PCSES</i>	<i>42</i>
3.5 <i>Partenariats avec d'autres services de la ville</i>	<i>43</i>
3.6 <i>Réseau avec d'autres bibliothèques</i>	<i>46</i>
4. Difficultés récurrentes et atouts identifiés d'une gestion à plus grande échelle	47
PARTIE 3 : LES BONNES PRATIQUES EN ACTION ET LES PRECONISATIONS A APPORTER.....	49

1. Les bonnes pratiques	49
1.1 <i>Aides à proximité</i>	49
1.2 <i>La mise en place de véritable politique documentaire</i>	50
2. Les préconisations	52
2.1 <i>Revoir la définition fonds local/patrimonial.....</i>	52
2.2 <i>Elargir le public.....</i>	53
2.3 <i>Suggestions managériales.....</i>	54
CONCLUSION	56
SOURCES.....	57
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXES.....	65
TABLE DES ILLUSTRATIONS	98
TABLE DES MATIERES.....	99

